

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université Abderrahmane Mira de Bejaia



Faculté Technologie

DEPARTEMENT ARCHITECTURE

COURS :

**CONSERVATION ET VALORISATION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN**

MASTER II COLORATION « PATRIMOINE »

Polycopié pédagogique préparé par :

Dr. OUARET LADJOUZE Manel

1- Introduction

Il existe deux grandes catégories d'architectes du patrimoine. A la première appartiennent les chercheurs dotés d'outils méthodologiques scientifiques qui visent la promotion de la recherche dans le domaine du patrimoine culturel et aident à comprendre et à manipuler le patrimoine, dont la réflexion reste souvent cloîtrée dans les laboratoires et enceintes universitaires et n'ont pas les réalités du terrain. Les autres appartiennent à la seconde catégorie et sont plus technocrates, cette catégorie est censée tel que se fixe notre ministère de la culture comme mission principale : de protéger, sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel ; d'étudier les mesures de sauvegarde, et de veiller à la préservation du patrimoine culturel contre toutes formes d'agressions, de préjudices et de dommages ; J'appartiens aux deux catégories en étant architecte qualifiée des sites et monuments historiques, mais aussi enseignante chercheuse en patrimoine architecturale et urbain. Je tente de comprendre le niveau de la contribution dogmatique à la construction technique face à l'interprétation culturelle du concept « patrimoine » que se fait sa société changeante.

2- Problématique de l'enseignement de la matière « Conservation et valorisation du patrimoine architectural et urbain » dans le département d'architecture de Bejaia

Une introduction à la matière « Conservation et valorisation du patrimoine architectural et urbain » sous-entend une première définition des rapports entre l'homme et le bien culturel.

En effet, le bien culturel se trouve lié au temps, à son temps de création, il appartient à tous et à personne en même temps, il est oublié ou célébré, valorisé ou dévalorisé, mais il demeure inchangé dans son identité, toujours le même tel qu'il nous a été parvenu.

Mais si le bien culturel reste unique et inchangé, l'homme a par contre changé et les modes de perception et d'appropriation changent avec lui. Un phénomène qui devient déterminant dans la sauvegarde du patrimoine, à la société qui l'hérite, le choix de son devenir, si elle décide de le faire exister pour elle et pour les autres, sait le reconnaître et le recrée pour elle, tout en le faisant revivre spirituellement et culturellement en rapport avec sa propre pensée et son propre sentiment.

Présentation et problématique de l'enseignement de la matière.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

L'actualité des dernières années dans la formation en architecture, a conduit à aborder la notion de « patrimoine culturel » dans le contexte des significations contemporaines que se crée une société à l'égard de son patrimoine, un contexte à l'origine de nouvelles formes d'appropriation et de comportements. Cependant quelles valeurs notre société attribue-t-elle à son « patrimoine » ?

Par ailleurs, une telle approche de la notion de patrimoine dans l'enceinte universitaire devait être mise en relation avec les enjeux politiques de la conservation patrimoniale qui s'appliquent sur le terrain, notamment par la constitution d'un espace pacifique et démocratique respectant des valeurs communes à une société donnée.

La question que nous nous posons chaque année et notamment à travers les cours d'appui que nous donnons pour les Master II, est à cet égard de savoir dans quelle mesure un certain éclairage donné au patrimoine dans la formation universitaire, à travers son interprétation et sa diffusion, peut contribuer à promouvoir la compréhension mutuelle et le sentiment d'appartenance entre les différents acteurs du patrimoine ainsi que la population qui se le représente, dans toutes villes algériennes et spécialement Bejaia.

En effet, le concept de « patrimoine culturel » est défini en Algérie juridiquement par l'unique loi algérienne la 98-04, ce terme est spécifiquement français ! La notion globale du patrimoine dans la société algérienne ne serait-elle pas aujourd'hui à reconsidérer dès lors que les problématiques liées à une culture et à un habitus de ce patrimoine peuvent être très différentes et parfois contradictoires ? Faut-il aller vers un concept plus large et plus dynamique ? quel serait son équivalent en « Daridja » ou en « Kabyle » ? afin que la société algérienne en générale et bejaouie en particulier comprenne ce que recouvre la notion de « patrimoine », il me semble qu'il serait plus intéressant et plus efficient d'utiliser des concepts simples, afin de sensibiliser et de mobiliser la population ciblée, que ce soit pour nos étudiants ou encore au sein de la société.

Comment donc enseigner sans références, quand notre patrimoine culturel matériel et immatériel est dénié et bientôt détruit ? que peut bien signifier la formation en architecture, et à quelle pratique préparer nos étudiants dans une ville où la politique d'aménagement fait fi de

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

la dimension cachée que peut révéler son patrimoine ? ne serait-il pas plus utile de se transformer plus modestement en éducateur en patrimoine ?

Nous voulons à travers cette matière, approprier de nouveau le devenir de notre patrimoine local bejaoui en particulier, en sachant tirer profit en terme culturel, et scientifique la connaissance de ce patrimoine à travers la mémoire collective pour pouvoir identifier non seulement les valeurs culturelles auxquelles s'attache toute une société, mais surtout les procédés mis en œuvre, qui ont permis autrefois, la préservation du patrimoine jusqu'au jour où nous l'avons hérité. En effet, l'étude de ce patrimoine constituerait le modèle le plus sûr à suivre dans la recherche que nous pourrions conduire afin de donner de la matière scientifique à notre future architecture, à nos futurs espaces urbains, tout en étant en harmonie avec notre culture.

3- Description et objectifs de la matière

Ce présent cours met en avant l'intégration sociale du concept de préservation ou de transformation et sa qualité de levier pour le développement économique et environnemental. L'objectif principal de ce cours est d'abord de sensibiliser les étudiants de Master II à s'intéresser à leur patrimoine national et local, ensuite la compréhension simple de la notion de patrimoine à travers une lecture du développement des villes depuis l'antiquité jusqu'à nos jours et de la relation entre les diverses théories culturelles. Il vise aussi à développer des réflexions sur les théories de la conservation, les implications urbaines et architecturales pour l'identification, puis de la préservation et la sauvegarde du patrimoine, sa valorisation et enfin les tentatives d'intégration de ce dernier dans la vie courante et active et son impact sur le progrès économique des sociétés, leur mise en tourisme et la production du patrimoine de demain.

Les objectifs prioritaires de notre cours sont essentiellement :

- Informer l'étudiant des problématiques actuelles relatives à la politique patrimoniale dans le contexte algérien.
- Initier l'étudiant aux différentes approches scientifiques en matière de conservation patrimoniale.

Présentation et problématique de l'enseignement de la matière.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- Sensibiliser l'étudiant aux enjeux de la conservation et valorisation patrimoniale.
- Ancrer l'étudiant dans ses démarches opérationnelles à l'herméneutique du projet patrimonial.

3-1 Grandes thématiques de la matière :

« Conservation et valorisation du patrimoine architectural et urbain »

- Aperçu sur les fondements théoriques des notions de patrimoine historique et de patrimonialisation, des différentes écoles de pensée, modalités d'interventions, et la politique patrimoniale algérienne et étrangère.
- Pour une herméneutique du patrimoine : destructions, diagnostic, reconstruction.
- Les mesures de mise en valeur et visions nouvelles de mise en communication du patrimoine : lecture sociale et médiation culturelle.

3-2 Objectif général de la matière d'enseignement :

L'objectif général tel que prévu dans l'offre de formation serait :

L'Acquisition de connaissances sur le patrimoine et les différents types d'intervention sur les sites patrimoniaux,

L'Initiation aux instruments de sauvegarde et de conservation du patrimoine...etc.

L'Acquisition des informations complémentaires nécessaires à l'élaboration d'un savoir cohérent dans la thématique.

3-3 Objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage pour les étudiants tel que prévu dans l'offre de formation seraient :

1/ S'initier aux problématiques spécifiques au contexte historique et culturel,

2/ Se familiariser avec les instruments de sauvegarde et de protection du patrimoine.

3/ Structurer une intervention urbaine et architecturale fondée sur la récupération et la réinterprétation des valeurs significatives du contexte patrimonial.

3-4 Syllabus de matière :

Le syllabus de cette matière offre une visibilité globale du cours et informe l'étudiant du contenu des enseignements à prodiguer pendant le semestre, des modalités d'enseignements et

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

d'évaluations, auquel il devra s'appuyer pour le suivi de sa formation, dont ci-joint modèle (Tableau01).

PALIER MASTER NIVEAU M2	CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN			SEMESTRE 3
	Domaine : Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville			
COLORATION : PATRIMOINE	Filière : Architecture	Spécialité : Architecture		Date :
LIEU D'ENSEIGNEMENT	UNITE D'ENSEIGNEMENT	V.H.S (H)	CREDITS	COEFFICIENT
Bloc architecture	UEF3	1h30	3	2
RESPONSABLE DE LA MATIERE	Mme : OUARET LADJOUZE Manel			
	GRADE : MCB			
	Email pro. : manel.ouaret@univ-bejaia.dz			
	Responsable d'unité : oui			
DESCRIPTION	<p>Aperçu sur les fondements théoriques de la notion du patrimoine historique et les différentes écoles de pensée.</p> <p>Les contenus et les limites des différentes chartes du patrimoine.</p> <p>L'élargissement du nouveau concept de patrimoine aux biens de l'environnement et du paysage culturel ;</p> <p>La problématique de patrimonialisation : définitions, principes et méthodologies.</p> <p>Les mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine : l'inventaire, le classement et les diverses stratégies d'interventions.</p> <p>La revitalisation des cœurs historiques : identification des centralités et notion de centre, notion de rénovation urbaine, notion de revitalisation urbaine, recyclage de sites d'anciennes activités, notion de remembrement urbain, traitement de façades urbaines.</p> <p>La reconversion du patrimoine : les musées, le patrimoine industriel, le patrimoine religieux, hospitalier, militaire etc.</p> <p>La sauvegarde et la valorisation du patrimoine : les instruments de sauvegarde :</p> <p>Plans de sauvegarde, secteurs sauvegardés (PPSMVSS), Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).</p>			
OBJECTIF GENERAL DE LA MATIERE D'ENSEIGNEMENT	<i>Prévu dans l'offre de formation</i>			
OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	<i>Prévu dans l'offre de formation</i>			
	Séminaire curriculaire Patrimoine architectural et urbain (Semestre 2).			

Présentation et problématique de l'enseignement de la matière.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

PRE-REQUIS	Afin d'avancer cette matière, l'étudiant doit s'appuyer sur ses compétences individuelles, son sens de travail de groupe, son travail de terrain, mais aussi sur l'ensemble des connaissances acquises pendant les quatre premières années de son cursus.				
APERCU INDICATIF DU PROGRAMME DISPENSE	<p>Dans ce cours j'aborde les problématiques de conservation, restauration, transformation et mise en valeur du patrimoine architectural, ainsi que la question de son usage dans la ville actuelle (évolution des métiers et des compétences, prise de conscience des gouvernants et appropriation identitaire des habitants).</p> <p>Un accent particulier est mis sur la dimension de l'intervention de l'architecte sur le bâti existant, dans le cadre social, culturel et législatif.</p> <p>A travers le contexte local ou national comme terrain d'études privilégié, le contenu du cours se focalise tout particulièrement sur le patrimoine culturel Algérien.</p>				
MODALITES D'ENSEIGNEMENT	Dix (10) cours magistraux de 1h30. Total 15 heures /semestre.				
ORGANISATION DE LA MATIERE	Cours H	T.D H	T.P H	Stage H	Sortie d'étude U
	60%	40%			
SYSTEME D'EVALUATION	Examen programmé : 60%		Contrôles continus : 40%		
PLANNING PREVISIONNEL DU SEMESTRE	Arrêt de : cours/ Ateliers/ TD :				
	Période examens :				
	Dates de vacances :				
	Date des affichages du rendu S1 :				
CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS	COURS MAGISTRAL		TD		
SEMAINE 01	Comprendre le Patrimoine et culture de patrimonialisation		<p>Lancement de l'exercice de TD : tableau théorique de périodisation historique</p> <p>Cet exercice envisagera la reconnaissance de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'œuvre architecturale par une observation minutieuse et un examen direct à travers ses relevés d'état des lieux, en utilisant les nouvelles techniques de relevé : scanner 3D, photogrammétrie et photo aérienne. 2. L'inscription de l'architecture de l'objet d'étude dans des structures géométriques et stylistiques déterminées, par l'analyse morphologique. 3. Déceler dans la filiation des éléments culturels la transmission 		
SEMAINE 02	Protection et sauvegarde du patrimoine culturel Organismes chargés et arsenal juridique				
SEMAINE 03	Management du patrimoine culturel algérien				
SEMAINE 04	La phénoménologie du patrimoine au service de l'identification des valeurs et dimensions patrimoniales				
SEMAINE 05	L'herméneutique du patrimoine : de la destruction à la reconstruction de l'image patrimoniale				
SEMAINE 06	Médiation culturelle du patrimoine				
SEMAINE 07	La mise en valeur du patrimoine à travers la culture muséographique				
SEMAINE 08	Le patrimoine ressource économique et vecteur de développement				

Présentation et problématique de l'enseignement de la matière.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

SEMAINE 09	Mise en communication du patrimoine	des éléments du langage architectural d'une civilisation donnée par des lectures herméneutique et/ou phénoménologique. 4. Aboutir à l'identifier les valeurs en vue de classement du bien culturel, ou à l'élaborer un diagnostic en vue d'un projet de sauvegarde ou de valorisation.
SEMAINE 10	Etude d'exemple de mise en valeur et de mise en communication : mise en scène, mise en lumière, muséification en Algérie et dans le monde	Affichage Travaux de TD
SEMAINE 11	Suite et fin séance 10	Affichage Travaux de TD

Tableau 1 Syllabus de matière

3-5 Modalités d'enseignement :

Le cours est synthétisé en diapos et illustré d'un support illustratif riche en images actuels et majoritairement personnelles, le cours est projeté par vidéo projecteur.

Notre cours donne une grande place aux problématiques locales et algériennes, le terrain est omniprésent dans l'accompagnement du cours, tout cela en s'appuyant sur différentes expériences étrangères en matière de politique patrimoniale.

La séance du cours donne lieu à un véritable espace d'échange et de débats, sous forme de table ronde à comité restreint, qui réunit des chercheurs d'horizons différents appartenant à notre département, mais aussi à d'autres écoles étrangères de patrimoine. Des séances sont programmées pour recevoir un expert en patrimoine (national ou étranger) (Fig 01), et sont pensées comme une ouverture et une rencontre entre deux approches et expériences de recherche, afin de montrer la richesse des sujets, problématiques, philosophies, expériences, méthodologies, qu'on peut pratiquer et vérifier autour de la thématique qui nous réunis.

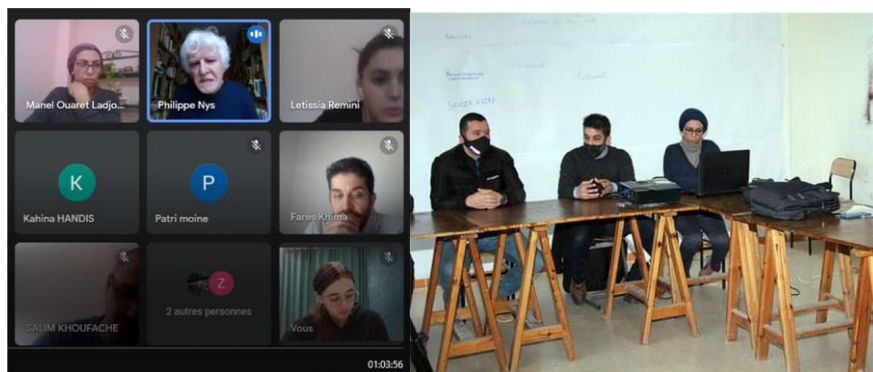


Figure 1 à droite : table ronde (Novembre 2021) invité : Khima Farès expert en patrimoine et enseignant à l'école de patrimoine Chaillot de Paris. A gauche : table ronde à distance, invité professeur Nys Philippe de l'école d'architecture de Bruxelles (Décembre 2)

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

3-6 Modalités d'évaluation :

Les TD s'organisent sous forme de quatre séances de quatre heures (4 x 4h = 16 h par semestre) sur terrain en vue d'élaborer un tableau théorique de périodisation historique pour un bien culturel au choix qui se fait en monôme et encadré par nous-mêmes et un autre enseignant qui dirige et évalue les travaux sous forme de rendu en format papier et un exposé oral. Cet exercice envisagera la reconnaissance de :

1. L'œuvre architecturale par une observation minutieuse et un examen direct à travers ses relevés d'état des lieux, en utilisant les nouvelles techniques de relevé : scanner 3D, photogrammétrie et photo aérienne.
2. L'inscription de l'architecture de l'objet d'étude dans des structures géométriques et stylistiques déterminées, par l'analyse morphologique.
3. Déceler dans la filiation des éléments culturels la transmission des éléments du langage architectural d'une civilisation donnée par des lectures herméneutique et/ou phénoménologique.
4. Aboutir à :
 - Identifier les valeurs en vue de classement du bien culturel.
 - Elaborer un diagnostic en vue d'un projet de sauvegarde ou de valorisation.

Les modèles d'exercice de TD de la présente matière ainsi que le type de correction voire en annexe.

4- Conseils à donner aux étudiants

Encouragement à la prise de parole, à l'intervention aux débats, à enrichir la culture patrimoniale à travers la lecture et les travaux sur terrain.

Être sensible au constat vécu actuel et réel et avide de propositions et d'actions.

Être pris par la passion de la sauvegarde, et la valorisation.

5- Conclusion

Le patrimoine existe dans la mesure où « nous sommes capables de le réinterpréter : faire de l'architecture signifie transformer une situation et jamais simplement reproduire le passé !

Il faut le réinventer et le réinterpréter » Mario Botta.

L'idée d'aborder des thématiques patrimoniales dans l'atelier de Master 2, était déjà instaurée depuis 2011 avant même que la coloration patrimoine soit intégrée dans la plaquette de la formation, alors que nous étions encore en train de finaliser notre thèse de magistère à l'EPAU. Cette coloration devait dans le cas du master 2 permettre avant tout de développer chez les étudiants diplômés une sensibilité et une attitude particulière à l'approche d'un site culturel ou d'un monument historique.

Cette coloration intitulée « préservation du patrimoine architectural et urbain », ne vise en aucun cas la formation de spécialistes dans le domaine du patrimoine mais à encourager les étudiants à tirer des enseignements de l'architecture du passé pour mieux projeter le futur, en usant de la technologie du présent.

CHAPITRE I :

COMPRENDRE LE PATRIMOINE

Back to the trees !

“...la mémoire, source de l'identité personnelle, est une faculté de la pensée consciente des temps: le passé, le présent et le futur...Il n'y a pas de futur sans passé...” A. Koumas

1- Introduction

Le terme de patrimoine culturel n'a pas toujours été défini selon les mêmes termes jusqu'à atteindre un consensus : le concept même s'est largement modifié au cours du temps et principalement lors des dernières décennies. Il désigne aujourd'hui une approche plus pragmatique. Les récents événements ont montré que le patrimoine des uns peut être la cible d'agression de la part des autres. La protection du patrimoine et sa transmission relève de l'éthique et du respect de la dignité de la personne humaine, ainsi que de son vœu de vivre ensemble avec des groupes d'identités culturelles différentes. Cette vision de l'importance culturelle a acquis une dimension nouvelle durant les années soixantes et la décolonisation, périodes marquées par la sensibilisation des populations à leur propre mode de vie et la crainte de déracinement voire même de l'occidentalisation. La mondialisation a inspiré le fondamentalisme et le rejet de la culture occidentale. Cette interprétation nous est proche mais reste l'idée dominante.

Dans le mot "*Patrimoine*", est ancré le mot "*Patrie*", un mot fort de sens qui unit, rassure et nous galvanise à être solidaire envers une même cause : notre identité, notre nation...

C'est sans doute le seul qualificatif qui tend vers un consensus au-delà de nos divergences et nos différences.

Il imprime à chacun de nous une image forte et authentique à travers laquelle on s'identifie: la culture.

Cette image symbolise notre identité, celle qui nous rappelle à tout moment qui on est et d'où l'on vient, celle par laquelle une communauté, un peuple, une nation toute entière revendique le droit d'exister et postule à sa survivance comme seul témoignage à transmettre aux générations futures.

Cette image se traduit par le comportement de l'homme face à son passé, son histoire; elle se traduit par des gestes, des symboles, une langue, une manière d'être et un mode de vie: un art (peinture, musique, architecture et urbanisme).

Pour découvrir et connaître d'autres cultures, l'homme n'a pas hésité à escalader les monts, traverser les mers et les océans et s'exposant à tous les risques, dans le seul but d'apprendre, partager et échanger.

La culture contribue à rapprocher les sensibilités et les points de vue; elle nous enseigne un savoir faire, une manière de vivre et de penser, malgré nos horizons lointains et les barrières

naturelles ou physiques (créées parfois par l'homme lui-même), elle nous rassure car elle est le garant de notre civilisation.

Cet héritage qui nous provient de nos ancêtres suscite le profond respect ; il ne nous appartient qu'en partie car nos enfants ont le droit de nous demander des comptes; nous avons donc le devoir et la responsabilité de le leur transmettre dans son intégralité.

Ne les décevons pas, agissons tous ensemble, unissons nos efforts et nos expériences dans le but de le préserver, de s'en nourrir scientifiquement et socialement en vue de construire un cadre de vie meilleur qui soit en harmonie avec notre culture et notre histoire à la lumière de ces acquis.

Les valeurs et les richesses patrimoniales n'ont évidemment pas été et ne sont pas encore reconnues et traitées de la même façon selon les époques, les pays et les cultures, qu'il s'agisse de patrimoine naturel ou bâti. Cette diversité des approches et des conceptions est elle-même une valeur positive à prendre en compte dans ce qui doit être aujourd'hui une politique de sauvegarde du patrimoine.

Cependant ces appréciations variées et variables selon les lieux et le temps, selon les cultures, représentent aussi des risques qui se sont traduits par des destructions permanentes, parfois dramatiques, du patrimoine: on le constate malheureusement tous les jours.

Ajoutant à cela un développement économique non maîtrisé dans un monde qui prend pourtant conscience des valeurs culturelles et patrimoniales et qui veut les protéger, est la cause, par l'exploitation excessive des ressources naturelles, par l'urbanisation anarchique d'une destruction constante d'espaces naturels, de centres urbains historiques, de villages et de monuments.

Nous ne pouvons plus assister à l'assassinat de notre culture, sans laquelle notre grand et beau pays serait perdu à jamais : nous en sommes les garants de sa survivance, et responsable de la production architecturale de demain.

2- LE PATRIMOINE UNE NOTION COMPLEXE ; DE NATURE CULTURELLE

(In OUARET, 2019)

La notion de patrimoine est en émergence et après une évolution de presque deux siècles, nous pouvons aujourd'hui considérer que la préoccupation actuelle du monde au patrimoine représente une réponse à la crise de notre modernité. Celle-ci incarne précisément une rupture avec les cultures et les identités, ainsi que les valeurs qui leurs sont associés. Voici pourquoi une telle considération est le fruit d'une prise de conscience collective, c'est aussi la peur de perdre ses repères familiers, fondements mêmes, de la mémoire des lieux et de ces caractéristiques. Ce sont des milieux de vie qu'on veut préserver et non seulement des cadres bâtis.

La définition du patrimoine est en perpétuelle évolution et celui-ci tend désormais à englober : « *les legs de l'histoire et les dons du sol, littératures et paysages, espaces et traditions, dans une même enveloppe rassurante, ou l'on respire la chaleur de la longue durée* » (A. Chastel, 1987, p.235). Ceci dit le patrimoine peut être porteur d'une prise de conscience historique nouvelle à notre culture contemporaine, qui témoignerait de tout ce qui a disparu, et qui deviendra un nouveau fondement de notre avenir à condition de sa bonne conservation et transmission, et c'est ainsi qu'il sera sauvé comme par miracle de l'oubli et de l'œuvre d'un temps destructeur. Car selon Roland Arpin (2002), peut être considéré comme patrimoine : « *tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur* ». (R. Arpin, 2002, p.30)

La notion de patrimoine serait complexe mais de nature culturelle, dont les enjeux sociaux et culturels sont liés aux valeurs de l'héritage et sa transmission. C'est ainsi qu'il faudra tenir compte à la fois des spécificités du patrimoine et de la notion de « culture ». La notion actuelle de culture s'est considérablement développée jusqu'à représenter : « *l'ensemble des manifestations intellectuelles du phénomène humain* » (Jean-Pierre Mohen, 1999, p.14)

Le recours à la notion de patrimoine culturel impose donc des distinctions entre les différents concepts qui la composent. Pour le géographe Yi-Fu Tuan, la culture est « ce qui n'est pas vue » ou bien « voir ce qui n'est pas là » (Nadia Charalambous, p.25). Une telle définition soulève un paradoxe intéressant pour la compréhension de la culture. Amos Rapoport, la qualifie d'un groupe de personnes qui partagent un ensemble de valeurs, la croyance, et un système de symboles qui sont instruits et transmis. Ceux-ci créent un système de règles et d'habitudes qui reflètent des idéaux et les créent un mode de vie et des comportements. (A. Rapoport, 1969). L'identification du patrimoine culturel de chaque pays, constitue une incontestable priorité dans les interventions destinées à protéger les identités culturelles, et qui représentent des richesses

les plus menacées de l'humanité. Aujourd'hui, il y a lieu de se demander quel est l'avenir de ce patrimoine culturel que nous a légué l'histoire, ces cultures qui risqueraient d'être balayées sous l'effet de la tendance de la mondialisation.

3- Patrimoine culturel et mondialisation :

La société mondiale évolue et change vite, la mondialisation qui tend à neutraliser les frontières culturelles, engendre des déséquilibres physiques, économiques et sociaux. En 1952, devant l'UNESCO, Claude Lévi-Strauss dénonçait : « le mouvement qui entraîne l'humanité vers une civilisation mondiale, destructrice de ces particularismes, valeurs esthétiques et spirituels qui donnent son prix à la vie, et la nécessité de préserver la diversité des cultures dans un monde menacé par la monotonie et l'uniformité ».

Françoise Choay depuis les années 1960 appelle à « un combat à déployer... », et affirmait que « le seul vrai problème auquel nous soyons confrontés aujourd'hui dans le cadre d'une société mondialisée est de continuer à produire des milieux humains, sous peine de perdre cette fois, non pas notre identité culturelle, mais bien une identité humaine, dont la diversité des cultures est l'indissociable condition » (Patrimoines en question, 2009).

Dans une société où les changements n'ont jamais été aussi rapides et où les risques de rupture sont forts, dépasse largement le débat sur les techniques de la conservation et se place au niveau des systèmes de valeur et d'enjeux politiques, il s'agit ici de ce « besoin de patrimoine » révélateur d'une société qui se cherche et qui appelle le patrimoine à son secours, non pas pour exprimer des sentiments nostalgiques, mais de retrouver le meilleur rôle à jouer pour mieux saisir ce capital d'expériences accumulées générations après générations.

Une telle approche, devrait surmonter les stratégies défensives du patrimoine isolé de sa société décroiser les réflexions académiques et administratives de la « conservation du patrimoine ». Elle mettra en lumière « l'engagement actif » de la société face à son bien commun pour la construction de l'avenir.

Bejaia un "BACK TO THE TREES" sélectionné!

Bejaia est une ville qui n'échappe pas au mouvement de la mondialisation, et son patrimoine culturel en paie le prix fort, comment reprendre ce fil qui avait guidé la société bejaouie, puis l'a lâché, pour la reconstruction de son patrimoine, retrouver ses repères, ses équilibres, ses sécurités, sans revenir en arrière ?

4- Alors, comment pourrait-on aujourd'hui définir le concept de patrimoine culturel ?

(In OUARET, 2019)

Selon L. Bachoud et al. (2002), le patrimoine culturel apparaît comme un : « *un bien commun à une population, et, dans de nombreux cas, à toute l'humanité* » (Bachoud et al, 2002, p12), mais aussi il représente : « *une famille du patrimoine à forte valeur ajoutée. Famille originale et essentielle du patrimoine, elle représente essentiellement les traces laissées par l'homme que la conscience sociale à une époque donnée juge indispensables à transmettre aux générations futures* » (Bachoud et al, 2002, p11), les auteurs développent ainsi le fait que la conscience sociale est passée de l'attention aux œuvres monumentales pour s'étendre aux sites, aux centres historiques, puis à la nature elle-même, ceci dit, le patrimoine culturel représente encore plus souvent un génie national avec ses spécificités, mais il sert aussi à qualifier un site naturel remarquable d'un pays.

Mais encore cette notion, englobe aussi les biens immatériels comme les langages locaux, les savoir-faire, ou les modes de vie. De crainte de perdre les fondements de ce patrimoine, il est souhaité de prendre conscience que la disparition progressive de ces caractéristiques, qui porterait certainement atteinte à la mémoire des lieux, et à l'authenticité globale de leur identité culturelle.

Dans le monde entier, le patrimoine culturel est en danger et sous la pression d'une culture moderne et artificielle, donc la manière la plus concrète de le conserver est bel et bien d'aborder le sens de la solidarité et participation humaine quant à sa sauvegarde et sa transmission. En effet, c'est en quelque sorte un héritage collectif dont nous portons, une part de responsabilité. Participer à la protection de ce patrimoine commun afin de pouvoir transmettre ces témoignages concrets de l'histoire aux générations futures, c'est faire preuve de « citoyenneté responsable ». (Jean Barthélemy, 2002) La notion de patrimoine culturel a connu diverses extensions et évolutions passant du monument objet au paysage culturel.

Aujourd'hui, selon l'UNESCO (2003) : « les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues ». L'élargissement du concept de patrimoine

culturel a progressivement inclus le paysage culturel et c'est ainsi que ce dernier est défini comme : « substrat riche en traces humaines historiquement stratifiées, le territoire constitue un registre de l'action de l'homme sur la nature ou tous les événements historiques acquièrent une logique. Il représente l'union : Histoire- Géographie » (Ouassila Menouer, 2004, p.81)

Le patrimoine, en tant que legs hérité du passé, représente aussi : « un mixte, un entre-deux fait de familiarité et d'étrangeté, de passé et de présent pour l'avenir, de nature et de culture vers l'inconnu » (Laplantine, 1996, p.48). Il serait donc question d'adopter une vision futuriste en reconsidérant notre présent en relation simultanée avec le passé et l'espace ainsi que de les réinterpréter, ensemble sous forme de cultures passées et de nature. Cela dit, comprendre le patrimoine ça serait de cerner : « l'imbrication de la nature-culture et du passé-présent-futur qui suppose une remise en question du dualisme de l'homme et de la nature » (F. Laplantine, 1996, p.47).

Bien qu'il soit un travail d'écriture et de lecture de sens, l'auteur souligne qu' : « il ne consiste pas à enregistrer, énoncer, stocker ce qui nous vient du passé, mais à l'interpréter... » (Laplantine, 1996, p. 51). Le concept de patrimoine a subi une évolution et des élargissements. Notons que ce concept n'a eu son essor qu'à partir des années 1960, essentiellement en raison de la prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine en danger, marquée par les considérations de l'UNESCO mais aussi de chartes (Venise 1964) et colloques. L'impact de ces derniers a été néanmoins négligeable pour le « grand public ». Il fallait attendre les années 1970 - 1980, période décisive quant à son élargissement. Le concept ne se limite plus aux objets et monuments historiques mais englobe désormais le patrimoine culturel, sa gestion et sa sauvegarde.

Le patrimoine culturel tel que défini par la convention du patrimoine de l'UNESCO (1972), englobe-les : « œuvres de l'homme ou œuvre conjuguée de l'homme et de la nature, ainsi que les zones et sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique, ou anthropologique » (F. Laplantine, 1996, p.46). Elle considère que cette notion de patrimoine culturel : « englobait traditionnellement les monuments et sites, et tenait surtout compte de leur valeur esthétique et historique. Aujourd'hui (...), les monuments sont également considérés pour leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques.

Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues » (UNESCO, 2003). C'est ainsi qu'aujourd'hui, le patrimoine culturel inclut non seulement les œuvres d'art, les monuments mais aussi des paysages culturels. Ces derniers composent le patrimoine culturel et sont considérés par la convention du patrimoine mondial comme œuvres combinées de la nature et de l'homme et sont définis comme : « un secteur géographique, doté de ses ressources naturelles : végétales et faunistiques, voire esthétiques, et culturelles, liées soit à un événement historique, soit à une activité anthropique » (convention du patrimoine mondial, 1972).

Ces derniers illustrent bien l'évolution du temps et de la société sur un espace, et ils sont empreinte de cultures passées traduite essentiellement à travers l'action de l'architecture sur la nature créant ainsi un paysage culturel. Au début du 21^{ème} siècle La notion de patrimoine culturel apparait comme un bien commun à une nation ou parfois même à toute l'humanité. Il représente un génie collectif d'un territoire avec ses spécificités. Il sert aussi à qualifier un site naturel remarquable. C'est ensuite qu'on a décidé de le conserver sous forme de paysages, pour témoigner des caractères esthétiques de la nature ou bien même de la nature combinée à l'action humaine. Le patrimoine culturel recouvre différentes familles à prendre en considération, qu'il soit sujet ou bien, évoquant une époque passée et se divise en deux familles : patrimoine culturel immatériel et patrimoine culturel matériel. Le patrimoine culturel immatériel est « à vacation à couvrir toutes les activités de l'homme. En effet, toute activité humaine a la propriété de devenir patrimoniale. Faut-il encore que son expression traditionnelle, et, ou, son savoir-faire possèdent les qualités qui la rendent digne de représenter, de témoigner dans le futur de l'identité de la population qui l'exerce » (Bachoud et al, 2002, p.13) De son côté, le patrimoine culturel matériel est celui bâti et paysager.

Il : « concerne essentiellement les compositions de l'homme et de la nature à l'échelle d'un territoire. Il s'agit de la sélection sur un territoire des éléments architecturaux et paysagers, dans les villes et le milieu rural, la montagne et le littoral, qui déterminent l'identité de la localité, de la région, du pays » (Bachoud et al, 2002, p.21).

Le patrimoine a souvent été considéré comme un obstacle au développement, Or, l'expérience nous démontre qu'il peut au contraire s'avérer un puissant outil de progrès, car le patrimoine est omniprésent dans notre monde. En conséquence, la sauvegarde du patrimoine culturel touche à de larges enjeux sociaux et affecte chaque communauté de façon concrète, dans sa perception identitaire, par exemple, dans la composition de son tissu social, dans la qualité de son environnement comme dans l'orientation de son fonctionnement économique.

Il a été constaté ainsi que la conservation patrimoniale s'effectue sur des bases de fonctionnalité et de rentabilité, celle-ci pouvant s'évaluer comme valeurs de l'identité, de la culture, de la mémoire, de l'économie, de l'environnement, du développement social, etc (Jean Barthélemy, 2002). Ainsi sont transmis non seulement les objets patrimoniaux mais aussi le témoignage des actes faits, révélateurs des priorités de la société contemporaine, de ses moyens d'action, de ses valeurs morales, fonctionnelles et esthétiques.

Selon les normes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le patrimoine culturel qui correspond à des constructions sociales complexes, est composé de plusieurs types de patrimoine. La distinction est faite essentiellement entre le patrimoine culturel matériel et immatériel.



L'UNESCO : « La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues ».

UNESCO (2003) : « Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels »

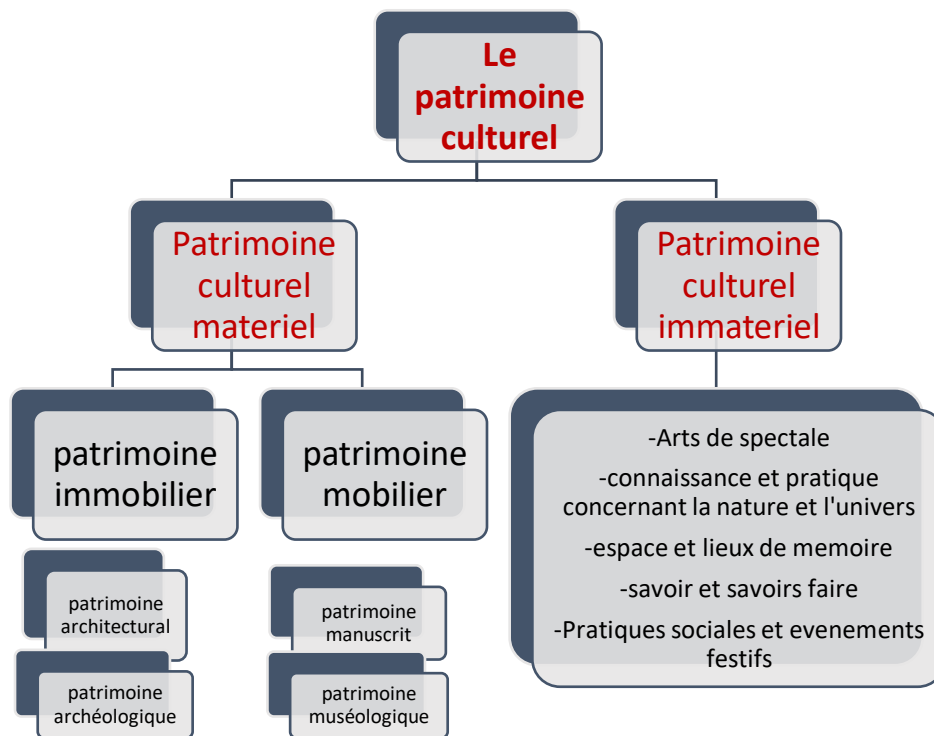


Figure 2 catégories du patrimoine culturel

Résumé :

Historiquement, la religion et le pouvoir politique ont fourni les premiers objets patrimoniaux, considérés comme tels pour leur ancienneté et leur valeur esthétique. Cependant la notion s'est considérablement élargie et poursuit aujourd'hui une multiplicité de directions. On s'accorde désormais à considérer comme patrimoine l'ensemble des éléments matériels et immatériels d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective et transmis de génération en génération. On tend à diviser ce patrimoine en deux catégories : **matérielle et immatérielle**. Le patrimoine matériel est constitué de paysages construits, d'éléments d'architecture et d'urbanisme, de sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'œuvres ou objets d'art, de mobilier, ou encore du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.). Le patrimoine immatériel est aussi très diversifié : chants, coutumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives (dont audiovisuelles), etc.

5- Processus et enjeux de patrimonialisation :

Par rapport à la conception du monument historique, qui s'est imposée au XIX^{ème} siècle, ce sont de nouveaux patrimoines qui ont été construits durant ces trois dernières décennies, notamment « *portés par les enfants ou les petits-enfants des classes populaires alors en ascension sociale* » (Péron, 2002, p. 39), ceux là mêmes qui n'avaient pas hérité d'un patrimoine reconnu, du type château, manoir, hôtel particulier... Le patrimoine rural occupe une place importante dans cet élargissement. Comme l'a souligné P. Nora, on est donc passé d'une production monumentale par le haut, en référence à l'identité nationale et aux élites, à une construction patrimoniale par le bas, avec des références identitaires multiples.

Dans le même temps qu'elle s'élargissait à de nouveaux types d'héritages, plus récents, plus représentatifs de l'ensemble de la société, au delà des lieux de culte et de pouvoir, ce que l'on a appelé processus de patrimonialisation a pris une dimension spatiale de plus en plus affirmée, avec le passage à partir des années 1960 d'une conception ponctuelle de la protection des héritages reconnus (le monument historique) à une conception de plus en plus élargie aux espaces dans lesquels ils s'inscrivent (secteur sauvegardé, ZPPAUP). De la loi de 1913 sur les monuments historiques à la loi paysage de 1993, qui affirment que le territoire national est en soi un patrimoine, on a donc assisté à une spatialisation du processus de patrimonialisation. Comme l'a souligné Guy Di Méo dans ses écrits pionniers pour la discipline (Di Méo *et alii*, 1993), et comme l'a théorisé François Tomas à propos de l'évolution des politiques d'aménagement (Tomas, 2004), la patrimonialisation s'impose aux géographes comme une grille de lecture essentielle pour analyser les processus actuels de valorisation, d'appropriation et de transformation des espaces.

-La patrimonialisation peut être définie comme **un processus de réinvestissement, de revalorisation d'espaces désaffectés** (Norois, 2000). Ce qui est en jeu, c'est la construction d'une ressource. Pour résumer ce processus de construction de ressources, nous pouvons nous inspirer de la distinction opérée par M. Gravari-Barbas entre « *fonction légitimante, fonction identitaire et fonction valorisante du patrimoine* » (Gravari-Barbas, 1997). Ces trois fonctions, qu'il faut penser dans la dimension spatiale, correspondent à différentes sphères d'activité. La *fonction identitaire* renvoie au lien social, au capital social, à la distinction que permet l'appropriation collective du patrimoine.

Ce processus de constitution symbolique des identités collectives, cette métaphysique de l'identité culturelle, qui sont parmi les conséquences idéologiques majeures de la modernité, représentent tout autant une partie de notre culture et de notre histoire, et prendre pour objet le *rapport* au patrimoine, en interrogeant les modalités actuelles, sociales et politiques notamment, du travail de production symbolique des identités collectives, et généralement du rapport au passé et à la culture.

Pour qu'un héritage soit patrimonialisé, il faut nécessairement **un événement déclencheur** qui remette en cause son usage antérieur et/ou sa conservation : arrêt d'une activité, changement de propriétaire, projet de démolition... Apparaissent alors des points de vue différents sur le traitement de cet héritage et des intérêts contradictoires quant à l'usage de cet espace. Si le contexte social et culturel est favorable au processus de patrimonialisation, celui-ci ne va jamais de soi et suscite des contradictions fortes quant à l'usage des espaces concernés.

Le processus de patrimonialisation est fréquemment associé à des formes de mobilisation voire de conflictualité (Gravari-Barbas, Veschambre, 2003). Si la notion de patrimoine est associée à l'idée de « bien commun », la construction de celui-ci est rarement consensuelle mais portée par certains groupes en particulier, qui cherchent à faire valoir un point de vue, un intérêt particulier.

Ces formes de patrimonialisation, qui peuvent passer par des phases de conflits ouverts, sont particulièrement révélatrices de l'évolution des perceptions et des conceptions en matière de patrimoine, des types de populations, les classes moyennes et supérieures, qui se mobilisent pour faire reconnaître les héritages en question.

D'autant plus, la construction d'une ressource patrimoniale, suscite aussi des enjeux d'appropriation. Une appropriation de l'espace que l'on pourrait qualifier d'emboîtée puisqu'elle concerne à la fois les éléments patrimonialisés ponctuels et les espaces plus larges dans lesquels ils s'inscrivent et qu'ils contribuent à définir, à une échelle qui est devenue celle à laquelle on appréhende aujourd'hui la notion de patrimoine.

5-1 Les facteurs des actions de la patrimonialisation :

Très classiquement, ce processus concret peut être ramené à six étapes successives et enchaînées les unes aux autres. Elles vont de la prise de conscience patrimoniale à la valorisation du patrimoine, en passant par les phases essentielles de sa sélection et de sa justification, de sa conservation et de son exposition (François, Hirczak et Senil, 2006).

Chacun de ces moments suppose l'intervention volontariste d'actants et d'acteurs. Il intervient aussi dans un contexte historique (socio-culturel, institutionnel, économique) et territorial bien précis. La création patrimoniale se dessine, s'accélère et se diversifie principalement dans le cours ou à l'issue de périodes de crises sociales intenses : qu'elles soient d'ordres politique, idéologique, religieux, économique ou environnemental. Dans ces conditions, l'élan patrimonial semble constituer un indicateur du changement social qu'il accompagne.

Dans tous ces cas, la prise de conscience patrimoniale est aussi celle d'une page tournée et de la nécessité de s'engager, collectivement, dans une nouvelle aventure territoriale : politique, économique ou culturelle... C'est un signe à destination d'éventuels investisseurs comme à celui des populations locales invitées à innover, à rechercher des activités neuves. D'où les incontestables difficultés politiques que rencontrent fréquemment les promoteurs de telles actions patrimoniales, tantôt appréciés comme de véritables entrepreneurs de mémoire, tantôt considérés comme les démolisseurs maudits d'une prospérité à jamais perdue.

5-1-1 Jeux d'acteurs et contextes

De fait, il n'existe pas de processus de patrimonialisation sans acteurs collectifs (actants) ou individuels. Inversement, ceux-ci ne peuvent rien, ou presque, sans un minimum d'idéologie ambiante, favorable à l'intervention patrimoniale. Au total, le processus patrimonial résulte de l'interaction dynamique et dialectique d'acteurs et de contextes, à la fois sociaux, culturels et territoriaux... Même si dans de nombreux cas, des acteurs, y compris isolés (intellectuels, experts, amateurs d'art, architectes, enseignants, universitaires et chercheurs, etc.), peuvent jouer un rôle déterminant de précurseurs, d'initiateurs partiels de la patrimonialisation et de ses bifurcations thématiques.

5-1-2 La sélection et la justification patrimoniales

La sélection des éléments patrimoniaux dépend étroitement du jeu de ces acteurs variés. On sait qu'il n'y a pas de patrimoine sans sélection des objets, des bâtiments, des lieux, des faits ou des événements qui forment l'héritage plus ou moins ancien des groupes sociaux spatialisés. Cette

sélection intervient au moins à deux niveaux : celui des grands choix thématiques (les grands édifices plutôt que le petit patrimoine bâti par exemple) ; celui des objets plus précis qui vont devenir des signes patrimoniaux reconnus, protégés, éventuellement valorisés.

Cette sélection renvoie forcément à des choix de société. Elle reflète l'idéologie, parfois le rang et les intérêts sociaux des acteurs patrimoniaux, ceux qui s'affirment en tant que leaders sur la scène patrimoniale.

Dans tous les cas, c'est d'une certaine façon la collectivité qui est gagnante, à la condition qu'elle jette un œil critique sur ces actions et que ces efforts débouchent sur une conservation/exposition/valorisation l'impliquant dans son ensemble, avec une visée éducative et citoyenne partagée.

Avant même ces étapes très concrètes du processus de patrimonialisation, la sélection s'accompagne d'une justification qui peut revêtir des formes différentes, mais qui reviennent toutes à un mode de discours sur les raisons présidant au choix de tel ou tel objet patrimonial.

De fait, la patrimonialisation s'inscrit toujours dans un principe narratif. Elle raconte une histoire, mythique ou historique, parfois les deux. Elle cherche souvent à justifier une cause, à rappeler une mémoire, à valoriser une séquence (temps révolu) passée de la vie sociale dans un but d'édification. Il s'agit souvent de montrer la grandeur des générations passées, proches ou plus lointaines, éventuellement le sens du sacrifice qui les habitait, tout au moins l'apport qui fut le leur à notre propre construction sociale, la dette qu'on leur doit, l'invitation qu'elles nous font à créer ou à produire (points de vue artistique, économique...). Il est bien évident qu'un tel genre narratif participe activement à la construction sociale ; ceci dans toutes ses dimensions : culturelle et idéologique, politique, économique, territoriale. Il se prête également à merveille à d'innombrables manipulations. C'est un vecteur important d'idéologies ; celles que véhiculent les acteurs de ce patrimoine et dont la société se fait plus ou moins massivement l'écho, en fonction de ses enjeux du moment.

5-1-3 La conservation, l'exposition, la valorisation des patrimoines

1-La conservation est sans doute le fondement de toute action patrimoniale. Il convient absolument que tout patrimoine laisse une trace, qu'il soit transmis et transmissible, qu'il trouve place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur. Cependant, rien n'est dit sur la nature même de cette conservation. Doit-on conserver le patrimoine en l'état, cette question de la

conservation est sans fin. Nous admettons que plusieurs solutions sont envisageables : du respect absolu d'un élément patrimonial à sa réinterprétation par les sociétés successives, dans le respect de son esprit, globalement de ses formes, mais pas forcément de ses fonctions. On retiendra aussi, sans doute avec plus de réserve sinon de précaution, l'idée d'une réinterprétation artistique, architecturale ou urbanistique d'un héritage.

2-L'exposition de tout patrimoine paraît inéluctable. À quoi bon servirait la conservation d'un objet ou d'un bien qui ne serait jamais montré ? Si l'on refusait de la sorte leur exposition, on pourrait alors imaginer une simple conservation virtuelle des objets patrimoniaux. Bien entendu, l'exposition peut être soumise à des modalités différentes en fonction des circonstances et des contraintes techniques ou financières.

« De nos jours plus encore qu'hier, la sélection et la conservation des patrimoines, l'engouement même qu'ils suscitent, relèvent d'incontestables raisons économiques. Le post-fordisme, en instaurant de nouvelles externalités territoriales autour de l'entreprise et des gisements productifs qu'il génère, a contribué plus que toute autre cause historique à la prolifération patrimoniale contemporaine » (Guy Di Méo, 2007).

5-2 La production du patrimoine de demain :

Aujourd'hui, tout est potentiellement patrimonial. La tendance au « tout patrimonial » en tant que processus global et que principe de distinction fut très progressive depuis le XIXe siècle. Les objets et les lieux patrimoniaux (patrimonialisés) contribuent à forger des territoires en fournissant quelques symboles clés (d'autant plus efficaces, en termes d'identification, qu'ils s'inscrivent dans des réseaux activés) aux idées structurelles qui les sous-tendent et les charpentent. Inversement, les territoires, les représentations culturelles qu'ils engendrent, jouent un rôle très puissant dans toute qualification patrimoniale des objets comme des lieux qui les parsèment et les caractérisent. L'effet territorial leur confère une forte dimension identitaire, enracinée dans la durée et le tissu de ses faits, elles-mêmes constituées en récits particulièrement signifiants.

L'avenir de notre patrimoine ne dépend pas seulement de transmettre, il faut aussi développer le goût de produire et favoriser chez les jeunes le plaisir léguer leur production aux générations futures.

« Ici c'est la responsabilité qui crée un nouveau concept de transmission en l'appuyant sur la conscience d'une solidarité à l'égard des générations futures auxquelles nous devons rendre un environnement dont nous sommes dépositaires » (Lamy Yvon).

Il convient de définir le patrimoine comme une ressource commune, accessible à tous, au même titre que l'air ou l'espace public de circulation, bref comme un « bien public mondial », aujourd'hui, la mondialisation libérale conduit à une délégation croissante des productions des biens collectifs à des opérateurs privés, à une privatisation et à une marchandisation de biens considérés traditionnellement comme satisfaisant des besoins fondamentaux.

Le patrimoine, dans l'extension actuelle qui le caractérise, révèle une inversion de sens, c'est-à-dire le reflet d'une perte de sécurité, d'une relativisation de toute valeur, rendant plus difficile la gestion de notre héritage.

Pour A. Bourdin (1984, p. 23), l'engouement pour le patrimoine découle 'une crise de la Modernité « C'est pourquoi la notion de patrimoine qu'elle concerne une pratique, un objet ou un lieu, n'est saisissable qu'à travers l'appropriation et la désignation par un groupe social en fonction d'enjeux économiques, territoriaux, symboliques, politiques, ou sociaux » (Chantal Somm, 1998).

De fait, jusqu'aux années 1970, le patrimoine dans sa version la plus officielle et la plus distinctive, la plus collective et publique, identitaire et symbolique touchant au sacré, s'ancrait au cœur de la modernité. Ses processus sociaux de production s'appuyaient avant tout sur des valeurs intemporelles et universelles, de caractère esthétique (universalité du beau) et historique. Ils retenaient surtout des critères de réputation fondés sur la durée, l'ancienneté. Ces références à des valeurs universelles (canons esthétiques, puissance, prouesse technique, historicité, contexte événementiel, etc.) se sont traduites par la sélection, au nom du patrimoine collectif des nations, des grands monuments, œuvres d'art et espaces mémoriels légués par l'Histoire, ou par celle de ces sites paysagers grandioses, dons de la nature, ou plus exactement fruits de son accommodation par les sociétés humaines...

En conséquence, le patrimoine devient enjeu social et, plus particulièrement, idéologique et politique. Si nombre d'auteurs parlent de son explosion et parfois la déplorent, d'autres s'interrogent, en revanche, sur les principes et processus de sélection contemporaine du patrimoine.

Il est à noter que la même crise de la modernité qui contribue à la prolifération patrimoniale, exerce un effet tout à fait similaire en matière de construction de nouveaux territoires.

Les processus sont les mêmes : devant la remise en cause des appartenances territoriales propres à la modernité, largement centrées sur le territoire de l'État-nation, devant le retour au local qui s'efforce de contrebalancer la globalisation, la multiplication des territoires de tous les ordres s'observe.

En effet, de part la tentation de mettre cela en relation avec la crise contemporaine des systèmes sociaux et productifs qui affecte, en gros les pays occidentaux. Or, on sait que cette crise revêt de multiples facettes. C'est d'abord une contestation profonde de la modernité en tant que système de valeurs et de pensée, mais aussi une crise tenant aux mutations profondes de l'économie et des sociétés. En termes économiques, elle disqualifie les systèmes productifs d'antan et certains des biens qu'ils livraient. Elle affecte donc les finalités comme des techniques de production artisanales, industrielles et agricoles d'un très récent passé. C'est une remise en cause des savoir-faire et des métiers, ainsi que de leurs lieux d'exercice.

C'est ensuite une crise du politique et de ses rapports aux territoires, à sa territorialité. C'est également une crise identitaire communautaire et territoriale générée par les mobilités accrues, l'abolition relative des distances (moyens de transport et de communication modernes, TIC) et la confusion croissante entre monde réel (celui des réalités matérielles, quotidiennes) et monde virtuel des images, d'internet, etc. Remise en question, par conséquent, de nos rapports à la culture, aux cultures qui se décroissent, tendent à s'universaliser, mais aussi, parfois, de manière contradictoire, se rétractent.

Ces phénomènes contemporains expliquent en définitive, l'urgence de la conservation des traces du passé. Ils surgissent devant la rapidité de l'effacement de celles-ci, en face aussi d'une crise des valeurs identitaires, de la montée en puissance de l'individualisme et des désirs croissants d'authenticité, d'unicité qu'il génère. Dans ce contexte la société a pris conscience de la dimension historique de ces professions et de ces lieux. De ce fait, la crise à l'origine de ces déclin a engendré un nouveau rapport à l'histoire.

Un autre aspect de la crise identitaire a trait à ce que nous nommons, très communément, la mondialisation. De fait, partout sur la planète les sphères de l'économie, mais aussi celles de la

politique, de la communication et de la culture s'internationalisent. En réaction à cette tendance socialement fort perturbante, le patrimoine qui se constitue en surabondance, par sa fragmentation même, multiplie de fait les opportunités, les formes et les niches de son enracinement. Il fournit ainsi des refuges identitaires cachés au creux des territoires. De plus, le patrimoine cristallise des valeurs culturelles (mais aussi économiques) qu'on ne peut expatrier ni internationaliser, qui ne sauraient donc nous échapper.

5-3 Acteurs de la production patrimoniale :

Le patrimoine futur, ou l'avenir du patrimoine, ne peut être envisagé en dehors des règles et des défis d'une société en réseaux, qui crée un nouveau contexte économique, social et culturel, ou sans analyse préalable de la nouvelle économie, considérée comme le résultat de la révolution numérique qui a transformé le processus de production ainsi que l'organisation et la division (nationales et internationales) du travail. Une révolution technique d'une telle ampleur met le patrimoine au cœur d'une hyper-industrialisation qui étend la production d'articles de consommation à différents domaines de la pensée et de l'action humaine. Tout ce qui relève du domaine culturel devient ainsi une matière première, sous la forme d'informations numériques de toutes catégories qui demandent à être mises en mémoire (constitution de banques de données) et nécessitent le développement de nouveaux services. Cette tendance accroît la valeur de nombreux actifs et services existants et crée de nouveaux secteurs d'industrie très lucratifs. Enfin, les réseaux de télécommunication en large bande faciliteront la circulation de produits multimédias et les rendront accessibles dans le monde entier.

D'autre part, la société de l'information crée des occasions de renforcer le patrimoine culturel, car il existe un nouveau marché des connaissances, des données et des compétences. Les facilités d'accès aux informations sur le patrimoine peuvent inciter de nouveaux groupes, plus jeunes, à participer aux projets relatifs au passé. Les connaissances sont synonymes de pouvoir, et les collectivités disposant de données plus étendues sur leur passé seront en mesure de s'engager plus efficacement dans des débats sur l'aménagement de leur région, ou de défendre les repères qui ont une importance pour elles.

D'où également l'importance de la notion de patrimoine numérique que l'UNESCO définit comme se composant « de ressources uniques dans les domaines de la connaissance et de l'expression humaine, qu'elles soient d'ordre culturel, éducatif, scientifique et administratif ou

qu'elles contiennent des informations techniques, juridiques, médicales ou d'autres sortes, créées numériquement ou converties sous forme numérique à partir de ressources analogiques existantes. Lorsque des ressources sont "d'origine numérique", c'est qu'elles existent uniquement sous leur forme numérique initiale » (Charte sur la conservation du patrimoine numérique, 2003).

D'autant plus, cette convention doit aussi être un outil pour sauver de la disparition des biens du patrimoine de l'humanité aujourd'hui menacés.

Reste que c'est en priorité aux États parties qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre la convention sur leur territoire. Différentes mesures sont identifiées pour assurer la sauvegarde du Patrimoine, Là réside un autre bouleversement majeur : les porteurs des pratiques, détenteurs des traditions, se voient conférer une légitimité considérable pour dire ce qu'est, selon eux, leur patrimoine. Entre les États, les chercheurs et les porteurs de traditions, une nouvelle configuration des relations est établie, qui fait des derniers des acteurs majeurs et non plus de simples objets d'étude.

6- Patrimonialisation et production de patrimoine : le rôle des acteurs

Les objets, biens, monuments, lieux et paysages patrimoniaux, confirment leur capacité à produire du territoire selon des modalités variées : politiques, économiques, idéologiques et mémorielles. Leur rôle de relais entre patrimoine et territoire mobilise des systèmes parfois complexes d'actants et d'acteurs.

Ce sont ces acteurs qui gèrent au sein des territoires, avec le concours des représentants de l'État, les processus génériques de patrimonialisation. Ce sont ces mêmes acteurs, qui renforcent l'image territoriale à l'aide des valeurs patrimoniales situées, de plus en plus spatialisés et popularisées, qu'ils ont souvent produites ou, pour le moins, consolidées. Ces acteurs définissent le territoire comme le patrimoine, Ils trouvent ensuite dans le double processus d'exposition (nomination, production de récit et d'image) et de valorisation territoriale (économique ou non) une manière de se mettre personnellement en scène et de se promouvoir ou, simplement, d'assurer la reproduction de leur patrimoine.

Ces derniers, qu'ils soient en partenariat avec d'autres collectivités locales ou également avec le Privé, doivent mettre l'accent sur la « Communication » et tenterons de faire connaître toute la richesse de leurs territoires par une sensibilisation active à la fois des monuments de proximité mais aussi, des lieux de vie, d'activité qui suscitent la curiosité et l'enthousiasme des visiteurs, jeunes ou moins jeunes.

C'est une action que se doivent les acteurs locaux et les élus détenteurs à la fois de moyens financiers parfois conséquents, d'outils de communication essentiels pour une bonne information qui se veut au demeurant performante mais aussi, en tant que locataires privilégiés habituels, de ces monuments nationaux qui, contribuent indiscutablement à asseoir la gloire et la richesse des territoires.

Le patrimoine architectural se présente comme un objet d'analyse de l'action publique particulièrement intéressant par sa dimension politique. Fruit de choix de la mémoire, le patrimoine n'est en effet pas une donnée, mais une construction sociale négociée. La convention patrimoniale n'apparaît pas comme un consensus *sui generis* ou comme une imposition symbolique, mais comme une construction élaborée par et pour des acteurs sociaux différenciés. Le patrimoine résulte ainsi de processus de patrimonialisation que l'on peut résumer en trois phases révélation ou désignation, conservation, et mise en valeur ou spectacularisation (signalétique, musées, expos etc.).

L'action publique locale en matière de patrimoine est un phénomène relativement nouveau. En effet, jusque dans les années 1980, l'Etat était le principal acteur patrimonial : la multiplication des intervenants associatifs et l'émergence des pouvoirs locaux dans le domaine patrimonial posent la question du passage d'un acteur public unique de la patrimonialisation à de multiples acteurs, d'un patrimoine national à des patrimoines localisés alors que la notion de patrimoine renvoie à des enjeux politiques et à des notions comme celles de collectif et de territoire. Ce changement interroge par conséquent les relations de l'Etat et des pouvoirs locaux à propos de leurs représentations patrimoniales, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs du patrimoine (associations, autres collectivités, propriétaires privés etc.).

Alors que les collectivités locales agissent dans un contexte national et international en mutation, l'hypothèse sentie est que les processus locaux de patrimonialisation ne représentent pas qu'un intérêt touristique ni une mutation de l'adoption de stratégies de communication de la part des collectivités locales, mais participent à la construction et la légitimation des territorialités politiques. La thèse principale soutenue peut se résumer par l'idée que les

pouvoirs locaux cherchent, par des procédures de patrimonialisation, à légitimer, dans le temps et l'espace, leur autorité politique en produisant le récit collectif de la collectivité territorialisée par l'intermédiaire de la désignation de leur patrimonialité. On désignera par patrimonialité, le produit patrimonial réflexif de la collectivité publique sur elle-même.

Chaque société en quête de patrimonialisation et de production patrimoniale se pose plusieurs questions sur l'acteur principal de ces actions : les pouvoirs locaux ont-ils les moyens de produire leur propre patrimonialité ? Sont-ils en mesure de produire une patrimonialité qui fasse sens pour la population ? Ont-ils les moyens financiers et cognitifs d'influencer les processus de patrimonialisation portés par les autres acteurs locaux. Quelles conditions à réunir pour que les territoires de vie de la population soient aussi des *espaces de production* comme ils sont des espaces relationnels, identitaires et chargés d'histoire(s) ?

Cependant, Ces pouvoirs n'ont pas vocation à maîtriser la vie culturelle mais plutôt à créer les conditions de sa dynamique, à la soutenir et à formaliser l'expérience de manière à en permettre la mémoire et la transmission. A cet effet, l'action publique locale en matière de patrimoine révèle une double évolution politico-institutionnelle des pouvoirs locaux à la fois verticale et horizontale. D'un point de vue vertical, les processus de patrimonialisation locaux sont révélateurs de l'état du rapport centre/périphérie.

Outre le point de vue d'économie touristique, il apparaît que les collectivités marquent par la patrimonialisation leur différence et produisent un type particulier de légitimation de l'action publique locale. D'un point de vue horizontal, il semble que chaque collectivité tente de se positionner, d'exister en tant que « personnalité territoriale » repérable, afin d'assurer son leadership sur l'échiquier toujours plus complexe des territorialités politiques. Dans un contexte de concurrence territoriale, d'évolution de l'action publique, la patrimonialisation offre une alternative dans la légitimation de l'action publique et dans la représentation de l'intérêt local, en mettant l'accent sur l'unicité du territoire et de la collectivité dans un temps long.

6-1 La patrimonialisation : une responsabilité collective

En matière d'étude de la patrimonialisation, la participation citoyenne constitue un phénomène complexe et hétérogène qui, peut être analysé autant en termes de rapports d'implication que de négociation et de partage avec l'action publique et les projets collectifs qu'elle véhicule. À cette fin, nous nous appuyons sur deux « échelles » de la participation citoyenne (Fig. 03),

dont nous tenterons de dégager les rapports particuliers avec les processus de patrimonialisation. Les dynamiques patrimoniales ne doivent plus être exclues du développement des villes, mais rattachées aux autres enjeux sociaux. Enfin, c'est dans une meilleure interaction des rapports entre les différents acteurs du patrimoine citoyen (population), expert du patrimoine et autorités et dans une dynamique d'implication qu'une gouvernance patrimoniale efficace et raisonnée pourra être mise en place.

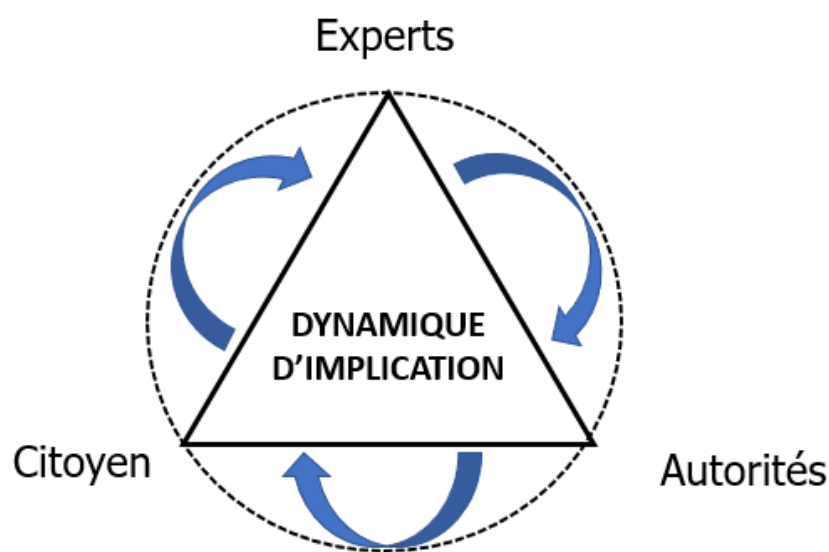


Figure 3 : dynamiques d'implication patrimoniale. Source : auteure, 2021.

L'institution étatique, dans tous les pays du monde, est la première garante de la préservation du patrimoine. C'est un acteur institutionnel majeur. Cependant, aujourd'hui les associations et la société civile contribuent énormément dans la sauvegarde de leur patrimoine. Et dans ce cas deux approches cohabitent dans un même objectif de patrimonialisation notamment (Fig.05) :

- **L'approche ascendante (dite Bottom up)** : celle-ci est le procédé de patrimonialisation non officielle qui démarre d'une prise de conscience d'une communauté (citoyens, associations, groupes d'intérêt, experts, etc.)

- **L'Approche descendante (dite Top down)** : un processus de patrimonialisation institutionnalisé et qui est du ressort exclusif de l'Etat, A l'aboutissement de ce processus, le bien obtient officiellement le statut de patrimoine.

6-2 Quelles formes de « gouvernance » pour le patrimoine ?

La problématique de la conservation patrimoniale ne serait-elle pas seulement du ressort exclusif des pouvoirs publics ? Elle relèverait certes de la compétence spécialisée mais devrait engager au moins la troisième composante : les relais de la société civile et du mouvement associatif.

Le grand rôle que peut jouer la population locale dans la conservation patrimoniale a été fortement démontré. La meilleure manière de conserver l'authenticité des patrimoines est d'en assurer une interprétation juste et d'en associer les populations locales à leur gestion et valorisation.

Une question est ouverte :

- Comment faire participer le public à la démarche de protection et à la prise en charge des biens culturels ; quel partage de responsabilité promouvoir entre administrations, mouvement associatif et entreprises ?

Une coopération peut être mise en œuvre à travers des comités consultatifs, groupes d'intérêt, ou de simples réunions. Une autre manière est d'impliquer directement les populations dans la gestion de leur patrimoine. Plusieurs exemples de projets de patrimonialisation et de valorisation nationaux ou étrangers (voire exemple page suivante) ont montré satisfaction en favorisant la participation des populations à la gestion et au développement de leur patrimoine. L'organisation de festivals (Tizi Ouzou, Taghit, Boussaada..) répond parfaitement à cet objectif, en incluant un patrimoine immatériel ancien dans une vision culturelle moderne.

6-2-1 Exemple : le rôle de l'association SDH « Santé Sidi El-Houari d'Oran dans la valorisation du patrimoine culturel local :

Ecole Chantier SDH : Elle a été créée en 2003 pour répondre aux problèmes socio-économiques des jeunes déscolarisés en situation de vulnérabilité, par l'insertion socioprofessionnelle combinée à la nécessité de valoriser notre patrimoine matériel et immatériel.

Ses objectifs:

- Contribuer à la sauvegarde et à la réhabilitation du patrimoine historique de la ville d'Oran.
- Participer à la renaissance des métiers traditionnels du bâti ancien.
- Former et insérer dans le monde du travail les jeunes exclus du système scolaire âgés entre 16 et 25 ans.

Principaux résultats entre 2003 à 2014 :

-434 jeunes ont été formés et diplômés.

-177 jeunes insérés dont :

-137 jeunes en chantier de restauration des immeubles du centre historique d'Oran.

-15 artisans indépendants.

-25 salariés en entreprise de BOIS.

-05 jeunes recrutés à l'école chantier dans le poste de Pairs formateurs.



Figure 4 équipe de l'école chantier de l'association SDH



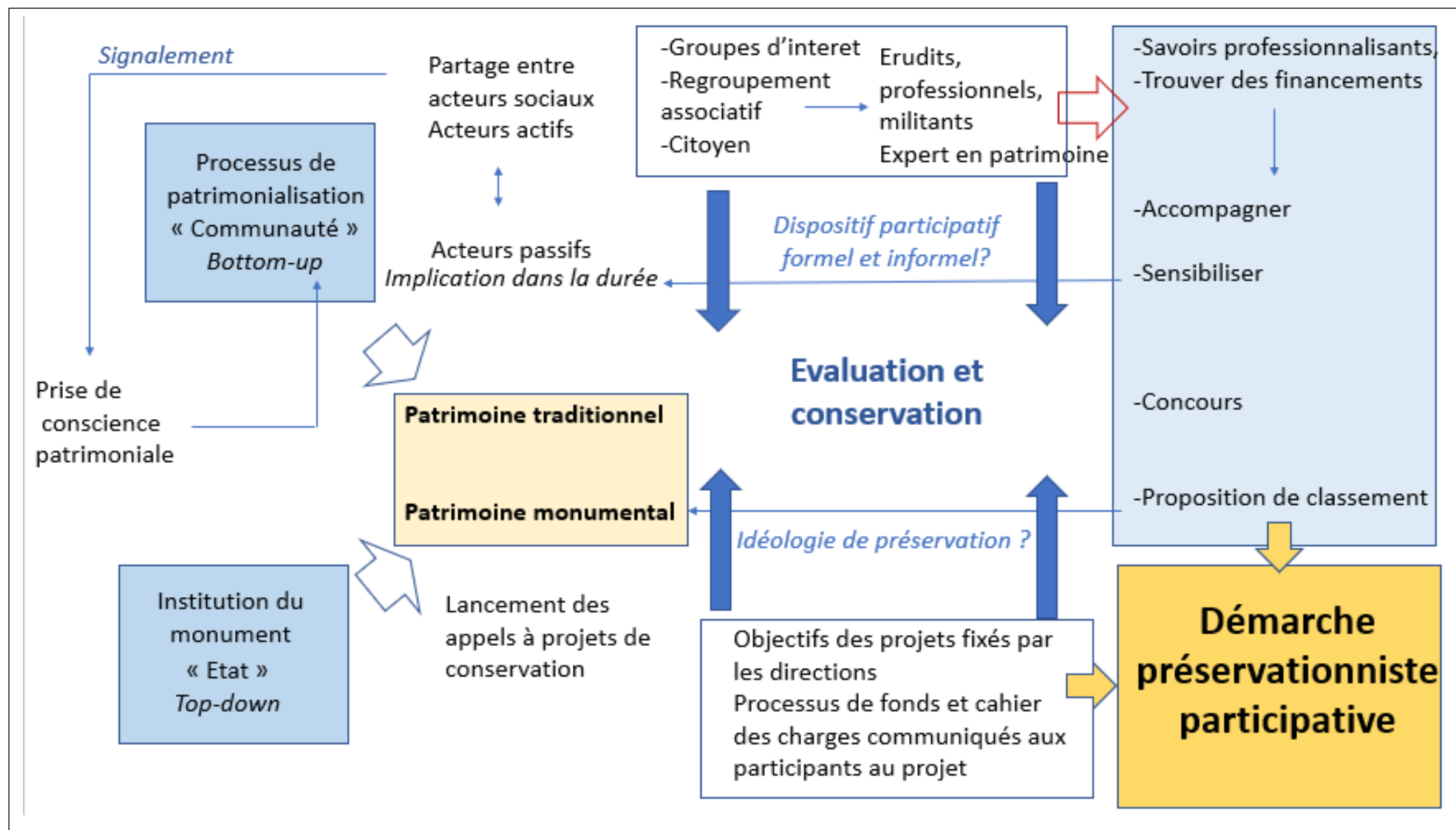


Figure 5 : les approches de patrimonialisation. Source : auteure, 2021

7- Les enfants : acteurs du patrimoine de demain

La ville, comme lieu de vie, est un territoire multiple et complexe dont les différents aspects se mélangent, s'imbriquent et contribuent à créer ces jungles urbaines dans lesquelles il est si facile de se laisser désorienter. On peut laisser faire, mais on peut aussi réfléchir à son environnement et prendre part à son évolution.

Pour cela, il s'agit de le comprendre et de se comprendre. Comprendre les rouages de son environnement quotidien, c'est s'appropriier la ville, c'est en devenir habitant de manière consciente et assumée. Il s'agit de trouver dans la ville des marques, des modes de fonctionnement de l'espace qui, appris et devenus familiers, permettent de s'y repérer, de s'y déplacer, d'y vivre. Chaque époque de l'évolution et des révolutions humaines marque la ville d'une manière ou d'une autre, modifiant, rasant et reconstruisant son paysage et son ordonnancement renouvelés selon des fonctions et des usages, à la manière d'un jeu de construction dont certaines pièces seraient modifiées voire totalement redessinées comme le souligne Henri Lefebvre :

« L'espace social est un produit social. L'espace produit sert d'outil pour l'exercice de la pensée et de l'action. Ce n'est pas uniquement un moyen de reproduction, mais c'est aussi un moyen de contrôle, de domination et de pouvoir. Chaque société et chaque mode de production produit son propre espace ».

Désormais, bien souvent, le produit des jeunes n'est plus celui des parents. La représentation de profonds changements occupe les esprits. Face à ces savoirs et à ces activités sur le chemin de l'oubli, l'urgence de conserver leurs traces se fait jour. Du coup, ils deviennent objets patrimoniaux... Qu'il s'agisse des savoir-faire proprement dits, mais aussi des outils qui leur correspondaient et des contextes dans lesquels les uns et les autres s'exprimaient ou trouvaient place, c'est pour cela que l'enfant d'aujourd'hui est considéré comme acteur principale dans la production du patrimoine de demain et de le retransmettre à sa manière aux futurs ascendants, et qu'une sensibilisation et formation au patrimoine d'aujourd'hui est importante dès le jeune âge.

La mise en œuvre d'une sensibilisation à l'architecture et à la ville en milieu scolaire répond à des enjeux convergents : aider chaque enfant à maîtriser la dimension spatiale, à comprendre que l'espace est aussi social que physique et matériel, l'inciter à découvrir l'action des hommes dans

le temps et dans l'espace et à poser un regard curieux sur son environnement quotidien, l'encourager à devenir un acteur citoyen de l'aménagement du territoire, conscient de ses responsabilités, prêt à les exercer et un amateur éclairé d'architecture contemporaine, de ville, de paysage... Enjeu pour chaque élève, enjeu de société se conjuguent.

Enjeu aussi pour l'enseignant qui explore à cette occasion des domaines omniprésents mais souvent peu connus.

À l'intérêt en soi de la découverte de l'architecture et de l'urbanisme s'ajoute celui d'une dimension pédagogique particulière, la transversalité. Au croisement des enseignements, la découverte de l'architecture facilite l'utilisation de logiques, de savoirs, de savoir-faire appartenant à plusieurs disciplines. Elle permet d'aborder sous un angle concret deux notions jugées difficiles, la globalité et la complexité. Elle participe à la construction par l'élève du sens de son activité scolaire lors de multiples acquisitions de compétences académiques, sociales et civiques, de la maternelle à l'université, la liste n'est donc jamais close des apports de la sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme.

Maîtrise de l'espace par l'élève, perception-motricité-représentation-expression : sentir et ressentir, porter le regard sur, se mouvoir dans, se repérer par rapport à, représenter, décrire, analyser, agir, changer ; initiation à la transversalité, rapport entre le tout et les parties (le quartier dans la ville, l'immeuble dans la rue, la fenêtre dans la façade), approche d'un objet complexe et quotidien comme la ville, le quartier ou le bâtiment ou le site. Cette incitation à aborder ensemble des savoirs, de la sensibilité, du politique (percevoir le lien entre sciences et techniques, connaître la maîtrise de la matière et de l'énergie, l'impact sur l'environnement et sa responsabilité face à lui, etc.). Tout cela comme contribution dynamique et collective à la construction d'une culture architecturale et urbaine de demain.

8- Etude de cas de pratique de patrimonialisation

Ville de Rabat : in B. Lamrani, L. Zouiten

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (**UNESCO**) a inscrit **Rabat sur la liste du Patrimoine mondial**, lors de sa réunion tenue à Saint-Pétersbourg (Russie) en 2012, une décision prise à l'unanimité par les membres du Comité de l'UNESCO. La Ville de Rabat compte parmi les rares capitales dans le monde à être inscrites sur la liste du patrimoine mondial, en tant que "capitale moderne et ville historique: un patrimoine en partage".

8-1 Identification des monuments historiques

L'inventaire du patrimoine culturel est une action indispensable dans la perspective de débiter le processus de patrimonialisation



En effet, l'identification des biens patrimoniaux est la première étape à accomplir.

Dans le cadre de l'inscription de la ville de Rabat sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, les monuments identifiés sont classés en trois entités selon leur importance.

La première entité est composée de :

- Ville nouvelle ;
- Qasba des Oudaïa ;
- Jardin d'Essais ;
- Médina ;
- Remparts et portes Almohades ;
- Site archéologique du Chellah.

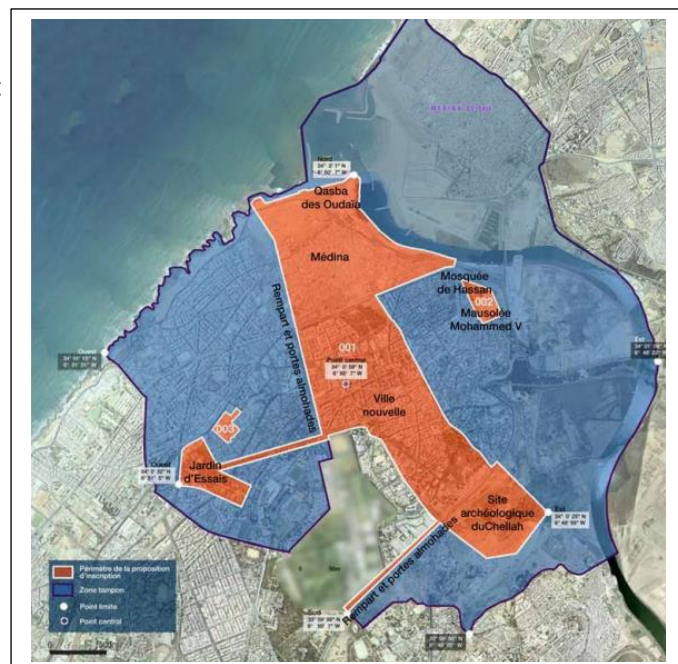


Figure 6 identification du patrimoine culturel de Rabat

La mosquée Hassan et le mausolée Mohammed V sont les composantes de la seconde entité, alors que le quartier Habous de Diour Jamaâ en est celle de la troisième¹

8-2 Intelligence territoriale et valorisation du patrimoine culturel de Rabat

Le management du patrimoine culturel de la ville de Rabat ou encore sa patrimonialisation implique des acteurs aussi nombreux que diversifiés. En effet, ces intervenants relèvent de différents départements publics : ministères, administration et institutions publiques, comme ils relèvent des organisations internationales, associations et fondations du secteur privé.

8-2-1 Organisations de management des sites et des monuments

Le ministère de la Culture est l'autorité gouvernementale chargée de la gestion du patrimoine culturel, toutefois bien d'autres acteurs interviennent à ce niveau. Quant au management du patrimoine culturel de Rabat, on relève notamment les acteurs ci-après :

- La Direction du patrimoine culturel, attachée au ministère de la Culture, elle est chargée principalement des travaux de la connaissance, la protection, la conservation-restauration et la promotion du patrimoine culturel.

L'Inspection régionale des monuments historiques et des sites de Rabat, une institution régionale fondée dans le cadre de l'arrêté du commissaire résident général français du 28 novembre 1912. Sa mission s'articule autour de la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel matériel de Rabat (les monuments historiques et les sites). Elle est gérée par un inspecteur-architecte, des administrateurs, un régisseur et une équipe de conservateurs et de techniciens.

Les missions de l'inspection s'articulent principalement autour des axes suivants : - Protéger le patrimoine culturel immobilier en contrôlant l'application des lois et en luttant contre les violations ;

- Établir les programmes de restauration du patrimoine ;

¹ Direction du patrimoine culturel, « Rabat, patrimoine en partage- Proposition d'inscription », 2011. [En ligne]. Disponible sur: <https://whc.unesco.org/document/117790>.

- Participer à la commission des voiries ;
- Assurer le classement des monuments en collaboration avec la Direction du patrimoine culturel.

La conservation du site de Chellah et Oudaïa, cette institution est créée en 1988, elle est attachée à la Direction du patrimoine culturel en ce qui concerne les études, les interventions techniques et les recherches portant sur les sites archéologiques, en coordination avec l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine. Elle relève également de la Direction régionale de la culture pour ce qui est des affaires administratives et budgétaires.

Sa mission est axée sur les points ci-après :

- Management des deux sites, et la coordination en ce qui concerne l'exploitation des deux sites et les autorisations de recherche ;
- Élaboration des programmes de restauration ;
- Promotion de l'histoire des deux sites et leurs intérêts.

La diversité des acteurs publics, privés et associatifs impliqués au niveau du processus de patrimonialisation (Fig. 07) et de valorisation du patrimoine culturel peut être une source de désaccord et de différends en raison du manque de coordination. D'où l'importance de la mise en place d'un projet fédérateur et d'un dispositif d'intelligence territoriale mobilisé dans le processus de patrimonialisation et de valorisation du patrimoine culturel, reposant sur les TIC, le partage de l'information tout en installant un climat de confiance. L'aboutissement du processus de patrimonialisation est tributaire également des ressources financières et humaines attribuées



Figure 7 implication de la société civile dans la patrimonialisation de la ville de Rabat. Source : Plan de gestion de la Ville de Rabat, 2011

8-2-2 Mise en place d'un Plan de gestion

La proposition d'inscription inclut un projet de plan de gestion à caractère préventif et stratégique et dont l'objectif est, entre autres, de réduire les différences constatées au niveau de l'état de conservation des biens. Ce plan est conçu dans une logique de conciliation entre les divers acteurs concernés en harmonisant leurs actions respectives. En effet, le plan de gestion prévoit, au niveau de son troisième chapitre, des mécanismes de concertation des acteurs.

Ces mécanismes constituent dans une certaine mesure la base à développer dans la perspective d'aboutir à un dispositif de l'intelligence territoriale élaboré. Ce plan de gestion (Fig.08) vise également à faire engager les acteurs institutionnels impliqués, essentiellement en ce qui concerne la conception et la réalisation des projets de sauvegarde et de gestion des biens patrimoniaux, tout en respectant les contrats qui en découlent, notamment pour ce qui est du budget et du calendrier.

En outre, il prévoit le renforcement de la protection du patrimoine culturel ainsi qu'une meilleure intégration des projets de développement au sein du tissu urbain, en s'assurant de l'adhésion des communautés vivantes dans et autour du bien. Par ailleurs, une fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la ville de Rabat est créée en décembre 2010 afin de faciliter la mise en œuvre du plan de gestion. Elle a comme vocation de favoriser la synergie entre les acteurs impliqués dans le processus de la sauvegarde du patrimoine, de mobiliser les habitants de la ville en faveur de la protection du bien et d'assurer la veille du patrimoine.

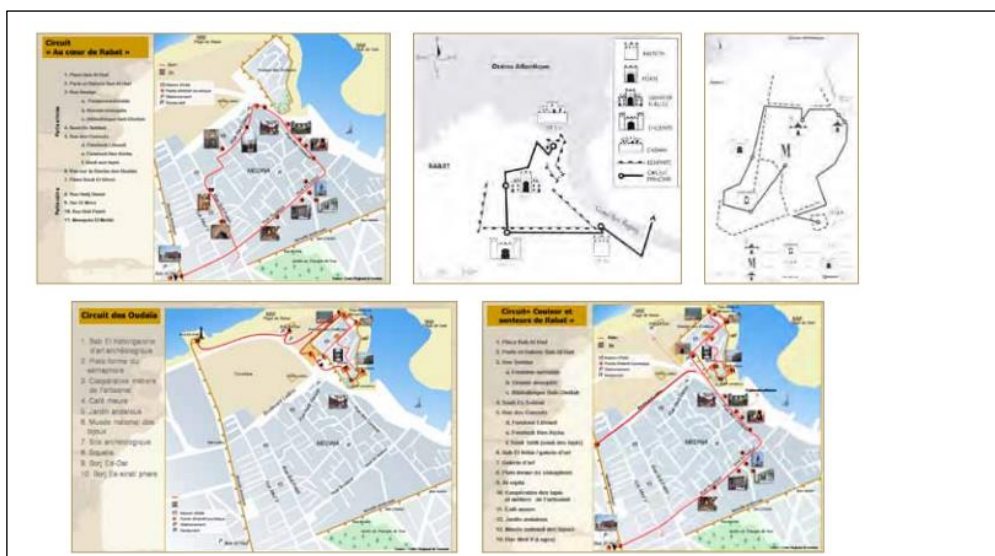


Figure 8 : Cartes du plan de gestion de Rabat. Source : Plan de gestion de la Ville de Rabat, 2011.

9- Identification des valeurs monumentales :

Selon Alois Riegl fondateur de l'histoire de l'art contemporaine, dégage le concept de monument et révèle les valeurs conflictuelles sur lesquelles il repose, parmi elles : la valeur historique qui est manifestement la plus étendue, il entend parler par historique que ce qui a été ne pourra plus jamais se reproduire, aussi un monument historique peut être selon lui un monument artistique et il en résulte que la distinction entre ces deux derniers est non pertinente, et que les monuments artistiques étant inclus dans les monuments historiques et se confondent avec eux.

Dans ces études **de valeurs de remémoration** il cite :

- **La valeur historique** : qui réside dans le fait que le monument représente un stade unique dans le développement d'un domaine de la création humaine.
- **La valeur de remémoration intentionnelle** : elle tient au fait même de l'édification du monument, elle empêche définitivement qu'un moment ne sombre dans le passé, et le garde toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures.
- **La valeur d'ancienneté du monument** : est fondée exclusivement sur la dégradation, elle se manifeste au premier regard par son aspect non moderne, cette valeur s'oppose à celle de contemporanéité qui réside plutôt dans l'imperfection des œuvres.

Tandis que cette dernière, **la valeur de contemporanéité** résulte donc de la satisfaction des sens ou de l'esprit. Riegl décompose cette valeur en deux sous valeurs :

- **La valeur d'usage** : c'est l'utilisation continue de l'ancien édifice tout en pouvant abriter les occupants sans mettre en danger leur vie ou leur santé.
- **La valeur d'art** : représentée dans la mesure où le monument satisfait à nos yeux l'attente du pouvoir artistique moderne, et soumise au caractère de nouveauté et d'art relatif valorisant le monument.

9-1 Patrimoine : Culture, Mémoire et Identité

Dans la mesure où il existe plusieurs civilisations à l'intérieur desquelles il existe différentes sociétés qui elles-mêmes sont composées de différents groupes sociaux, il existe différents niveaux de culture. Les rapports entre les civilisations, sociétés ou groupes sociaux pouvant être

de nature différente, les rapports entre les cultures de ces différents groupes peuvent eux-mêmes être différents.

Un individu pouvant appartenir à différents groupes sociaux, ne relève donc jamais d'une identité culturelle unique, L'identité individuelle relève donc de plusieurs identités collectives. Elle permet de favoriser la cohésion sociale au sein du groupe social.

« *La culture permet la construction des identités collectives* » (Yves Boyer).

Comme le note Gillis John R. : « La relation entre l'identité et la mémoire constitue le sens même de la notion de « patrimoine ». Le patrimoine est, en effet, l'appellation que l'on peut donner à un ensemble de mémoire particulier – cette notion d'ensemble recouvrant aussi bien, en l'occurrence, un concept abstrait que sa représentation concrète (ou sa « matérialisation »), sous forme de bâtiments, de sites et de pratiques » (Gillis John R, 1994). En ce sens, la dimension historique du patrimoine (architectural) est évidente puisque témoin de la culture et de la civilisation humaine, d'où sa nécessaire relation à la mémoire.

Facteur d'identité culturelle, le patrimoine est donc aussi source de dialogue interculturel, de compréhension mutuelle et de citoyenneté.

Il s'agit parfois d'une recherche de repères que l'on va puiser dans les expressions de la mémoire : il s'agit bien plus souvent de proposer de nouveaux modèles de développement et donc de vie. Aujourd'hui, le patrimoine désigne tout ce qui atteste de l'évolution de la société et entretient le souvenir d'activités humaines abandonnées ou en voie de l'être, l'engouement actuel apparaît surtout comme un recours dans un monde ayant besoin de valeurs.

La notion de patrimoine s'est imposée dans le grand public au tournant des années 1970-1980. P. Nora résume bien ce qui se joue autour des héritages culturels : « Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition » (Nora, 1992, p. 4708).

Dans ce contexte de profondes transformations économiques et sociales, la conservation et la transmission des héritages matériels mais aussi immatériels, revêtent ainsi, un enjeu mémoriel et identitaire de plus en plus affirmé. Le patrimoine constitue en effet le support privilégié de construction de mémoires collectives, permet d'inscrire les références identitaires dans l'espace et donc dans la durée, par delà les ruptures, les crises, les mutations.

La mise en mémoire du passé, dont les formes constituent souvent des points de focalisation des récits identitaires et font, l'objet d'usages et d'enjeux politiques variés. Autant que leurs effets sociaux, ce sont les processus ou les lieux matériels ou immatériels privilégiés de la mémoire sont promus à la dignité de patrimoine, comme le note Pierre Nora : « ... *Toute notre perception du patrimoine est comme l'appropriation véhémement de ce que nous savons n'être plus à nous, ..., où l'identité se cherche dans la différence et non dans l'identification... la nouvelle économie du passé fait apparaître une mémoire qui peut nous sembler l'exact contraire de ce que l'on entend ordinairement par mémoire- c'est-à-dire une mémoire fortement historique ...* » (Pierre Nora, 1987)

Les *lieux de mémoire* furent d'abord, pour Nora, une expérience historiographique, une proposition destinée à renouveler la pratique et l'écriture de l'histoire nationale, par un renversement de perspective. Il s'agissait d'écrire l'histoire de la nation non plus à partir de ses constituants objectifs, mais à partir des objets matériels ou immatériels dans lesquels elle s'est symboliquement investie, qui constitue de ce fait un instrument indispensable pour saisir les transformations internes aux notions d'histoire, de mémoire, mais aussi de patrimoine et de commémoration, dont les *Lieux de mémoire* furent à la fois témoins et acteurs.

« *Les lieux participent de la stabilité des choses matérielles et c'est en se fixant sur eux, en s'enfermant dans leurs limites et en pliant son attitude à leur disposition, que la pensée collective du groupe des croyants, a le plus de chance de s'immobiliser et de durer : telle est bien la condition de la mémoire* » (M. Halbwach, 1997)

« *Un système cognitif muni d'une mémoire permet à l'organisme de réagir de façon différente à des événements semblables, de choisir de ne pas réagir, d'ajuster ainsi ses réactions non seulement aux changements de l'environnement, non seulement à ses propres états internes, mais aussi aux rapports que ces événements et ces états entretiennent avec des événements et des états passés. Bien l'utiliser est devenu un aspect essentiel de l'activité cognitive de chacun. Gérer, conserver, enrichir, réviser cette mémoire collective est devenu une dimension essentielle de la vie sociale* » (D. Sperber, 2001)

Pour Daniel Sibony (psychanalyste) qui décrit comment l'objet patrimonial fait le joint entre identité individuelle et identité collective. La mémoire pathologique doit parvenir à une mémoire apaisante et dynamique, un appel à vivre, les pathologies individuelles et collectives sont provoquées par l'attente d'une transmission qui ne vient pas, aussi elle rappelle que l'héritage qui désigne l'acte de transmettre, peut se refuser, tandis que le patrimoine, qui désigne l'ensemble des biens à transmettre, ne peut se diviser². Une attention est mise sur la nature même de l'acte mémoriel (et son corollaire, l'oubli) comme lieu fondamental du lien social (Candau : 1996) ; sur l'articulation des différentes strates de la mémoire, individuelle, sociale, collective (Halbwachs : 1976 ; Namer : 1997 ; Bloch : 1990) ; sur les modes de transmission de l'expérience du passé, sur la nature des processus patrimoniaux.

² Actes des entretiens du patrimoine, 6, 7, 8 Janvier 1997, Paris, Fayard/Editions du Patrimoine 1998, p16

Pour cela la lutte contre l'oubli est tout aussi centrale que jamais : c'est effectivement l'un des enseignements les plus importants d'Anne Clémire : L'Oubliée au jeune Balthazar : « *En perdant la mémoire on perd le monde* », lui dit un jour Man L'Oubliée, *et quand on perd le monde on perd le fil même de sa vie* » (Chamoiseau, 2002, p. 471).

10- Conclusion

Ce premier chapitre permet aux étudiants de comprendre le patrimoine (essentiellement le patrimoine architectural) et de comprendre comment se fait sa contribution au sein des sociétés successives, son utilisation par les sociétés locales actuelles pour qu'il soit utilisable et transformable pour les sociétés futures. Nous pouvons conclure que ce patrimoine, tout comme les gènes des espèces animales et végétales, est devenu une source de matière première pour la mémoire collective d'un territoire, il est porteur d'identité culturelle.

Cependant, la production de patrimoine, nécessite la réactivation de la mémoire collective, qui doit d'abord être amorcée par une recherche des origines, Il est cependant à souligner qu'une image vraie, au sens sémiotique du terme, n'est pas inscrite dans la logique dualiste de ce qui bon ou mauvais par exemple, mais c'est une image authentique qui nous le fait paraître.

Puisque la mémoire cultive la tradition, les générations participent à sa régénération, en la remodelant, en la réajustant et en se la communiquant tout en produisant un patrimoine en guise de repère identitaire à léguer pour une société inconnue. Cependant, la génération future ne peut réajuster et encore moins, transmettre ce qu'elle ignore. Tant que la mémoire n'est pas réactivée, la production demeurera étouffée.

Halbwach insiste sur le fait que « *la mémoire est abordée ici comme une donnée en perpétuelle reconstruction, elle se transforme au fur et à mesure que le groupe évolue et change. Puisque la mémoire d'une société s'effrite lentement* » (M. Halbwach, 1997).

**CHAPITRE II : Protection et sauvegarde du
patrimoine culturel**

Organismes chargés et arsenal juridique

1- Organismes chargés de la préservation du patrimoine architectural

1-1 Organismes internationaux :

Plusieurs organismes internationaux ont été d'un grand apport dans la réflexion et l'évolution des idées en matière de patrimoine architectural mondial.

- L'UNESCO: United Nation Education -Scientific and cultural organization.
- L'ICOMOS : Conseil international des monuments et sites.



Qu'est-ce que l'UNESCO?

L'UNESCO est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO cherche à instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture. Les programmes de l'UNESCO contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable définis dans l'Agenda 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015.

L'UNESCO renforce les liens entre les Nations en promouvant le patrimoine culturel et l'égalité de toutes les cultures.

Elle définit la protection des biens culturels en cas de conflits armés

S'intéresse à la protection du patrimoine face aux grands travaux publics.

Elle propose des mesures scientifiques, administratives, juridiques et financières, à prendre par les états membres, pour préserver les monuments, les ensembles et les sites sur leurs territoires.



C'est à partir des années 1950-1960 que les médias et le public commencent à appliquer le terme au champ de la culture. L'évolution du patrimoine prend la forme d'un élargissement continu de son périmètre, lui permettant d'accepter désormais des œuvres de toutes natures, matérielles autant qu'immatérielles, de toutes les époques, renvoyant à des symboliques toujours renouvelées

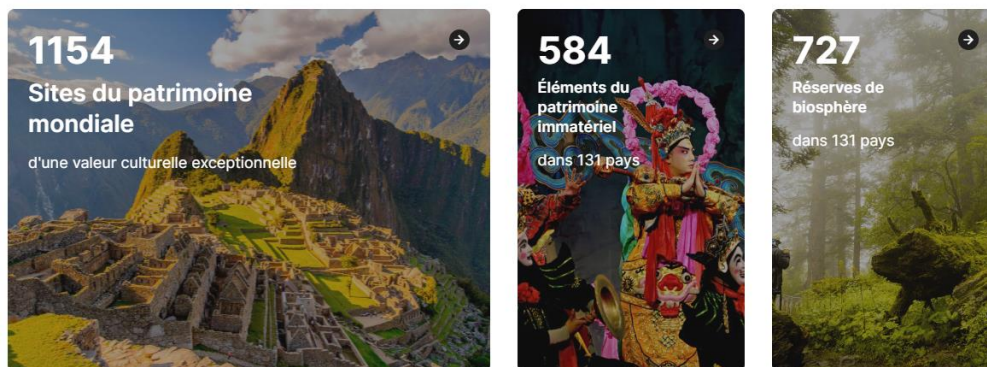


Figure 9 : Actions de l'UNESCO pour le patrimoine mondial en faveur de la paix. source : site officiel de l'UNESCO.

L'ICOMOS : Conseil international des monuments et sites :



La Charte de l'ICOMOS, charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, est approuvée par le IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques (Venise, 1964). Cette charte impose en particulier « que l'on restaure les monuments historiques dans le dernier état connu »

Il s'agit d'une institution fondée en 1965 et réunit essentiellement des spécialistes experts internationaux. L'ICOMOS s'occupe essentiellement des problèmes techniques de la sauvegarde du patrimoine.

Zoom sur actualités ICOMOS :

Accélérer l'action climatique grâce au pouvoir des arts, de la culture et du patrimoine



L'ICOMOS contribue aux événements liés au patrimoine organisés dans le cadre de la COP26, qui mettent en avant l'engagement du patrimoine culturel dans l'action climatique.



Figure 10 : évènements ICOMOS dans l'engagement du patrimoine culturel dans le cadre de l'action climatique 2021.

1-2 Actions des organisations internationales pour la protection du patrimoine :

1-2-1 Qu'est ce que le patrimoine mondial ?

La préservation du patrimoine mondial culturel fait intervenir chaque année des milliers de personnes au sein des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des groupes d'intérêt ou de pression, ainsi que des personnes privées. Ceux qui identifient les sites, administrent le programme et en gérant le fonctionnement quotidien ont un rôle central à jouer.

1-2-2 La convention du patrimoine mondial

La convention définit le genre de sites naturels ou culturels dont on peut considérer l'inscription sur la liste du patrimoine du mondial, et elle fixe les devoirs des Etats parties dans l'indentification de sites potentiels, ainsi que leur rôle dans la protection et la préservation des sites. En signant la convention, chaque pays s'engage non seulement à assurer la bonne conservation des sites se trouvant sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national. La convention décrit également la fonction du comité du patrimoine mondial, le mode d'élection de ses membres et leur mandat, et elle indique précisément les organismes consultatifs convention explique l'utilisation et la gestion du font du patrimoine mondial et les conditions et modalités de l'assistance financière internationale.

1-2-3 Propositions d'inscription à la liste du patrimoine mondial (telles qu'énoncées par l'UNESCO)

Seuls les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial et se sont par-là même engagés à protéger leur patrimoine naturel et culturel peuvent soumettre des propositions d'inscription de biens situés sur leur territoire sur la Liste du patrimoine mondial.

1-2-3-1 Processus d'inscription : la liste indicative

La première chose que le pays doit faire est de dresser un inventaire des sites naturels et culturels les plus importants situés à l'intérieur de ses frontières. Cet inventaire est appelé La Liste indicative et constitue un état prévisionnel des biens que l'État partie peut décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir ; elle peut être mise à jour à tout moment. C'est une étape importante, car le Comité du patrimoine mondial ne peut étudier une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial si le bien considéré ne figure pas déjà sur la Liste indicative de l'État partie.

1-2-3-2 Le dossier de proposition d'inscription

Le fait de préparer une Liste indicative dans laquelle il sélectionnera des sites permet à l'État partie de planifier la soumission des dossiers de proposition d'inscription (Fig. 11). Le Centre du patrimoine mondial peut conseiller et aider l'État partie à préparer ce dossier qui doit être aussi exhaustif que possible, avec toute la documentation et les cartes requises. La proposition d'inscription est alors soumise au Centre qui vérifie si elle est complète. Si c'est le cas, le Centre l'envoie à l'organisation consultative compétente pour évaluation.

1-2-3-3- Les organisations consultatives

Les biens proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, désignées par la Convention du patrimoine mondial : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels proposés pour inscription. La troisième organisation consultative est le Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un organisme intergouvernemental qui donne au Comité des conseils avisés sur la conservation des sites culturels ainsi que sur les activités de formation.

1-2-4-Le Comité du patrimoine mondial


Une fois qu'un site a été proposé et évalué, c'est au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial qu'appartient de prendre la décision finale concernant son inscription. Une fois par an, le Comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Il peut aussi différer sa décision et demander aux États parties de plus amples informations sur leurs sites.

1-2-5- Les critères de sélection

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Ces critères sont expliqués dans les Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial qui est, avec le texte de la Convention, le principal outil de travail pour tout ce qui concerne le patrimoine mondial. Les critères sont régulièrement révisés par le Comité pour rester en phase avec l'évolution du concept même de patrimoine mondial.

Jusqu'à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères

Format pour la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial *Annexe 5*

 **FORMAT POUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**Ce format doit être utilisé
pour toutes les propositions d'inscription
soumises après le 2 février 2005**

- Le format de proposition d'inscription est disponible à l'adresse Internet suivante :
<http://whc.unesco.org/fr/formatproposition>
- D'autres conseils sur la préparation des propositions d'inscription peuvent être trouvés au chapitre III des *Orientations*
- La proposition d'inscription originale et signée, en français ou en anglais, doit être envoyée au :
Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Téléphone : +33 (0) 1 45 68 11 36
Courriel : wh-nominations@unesco.org

Figure 11 : format d'inscription. Source : site officiel de l'UNESCO

Zoom sur : actualité 2021 liste du patrimoine mondial

Le patrimoine mondial de l'Unesco c'est l'ensemble des biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité, actualisé chaque année depuis 1978 par le Comité du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. Le comité du patrimoine mondial est instauré par une Convention de 1972 qui fait naître la notion de patrimoine mondial pour désigner, répertorier et protéger les biens d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. En 2021 le nombre total des biens figurant sur la liste est de 1154, dont 52 désignés comme « patrimoine mondial en péril », 3 comme delistées, 897 comme patrimoines culturels, 218 comme patrimoines naturels, et 39 patrimoines mixtes. Bien que 167 États recèlent des éléments du patrimoine mondial, on note une forte représentation de quelques nations européennes comme l'Italie (60), l'Espagne (49), l'Allemagne (51) ou la France (49).

43 nouveaux éléments inscrits sur les listes du patrimoine immatériel en 2021, et depuis 1995 un registre appelé « Mémoire du monde » qui recense des éléments importants, et parfois menacés ou fragiles, du patrimoine documentaire de l'humanité, par exemple la tapisserie de Bayeux. C'est pour répondre aux déséquilibres géographiques de sa liste que, en 2003, l'agence onusienne a décidé de faire valoir le patrimoine immatériel sur la base d'une autre convention que celle de 1972. L'objectif étant de protéger et d'assurer la transmission des traditions et savoir-faire, dans les pays asiatiques, latino-américains ou africains où la culture ne s'exprime pas en laissant une trace matérielle. Sur quelque 50 dossiers « immatériels » présentés chaque année, 80% sont inscrits.

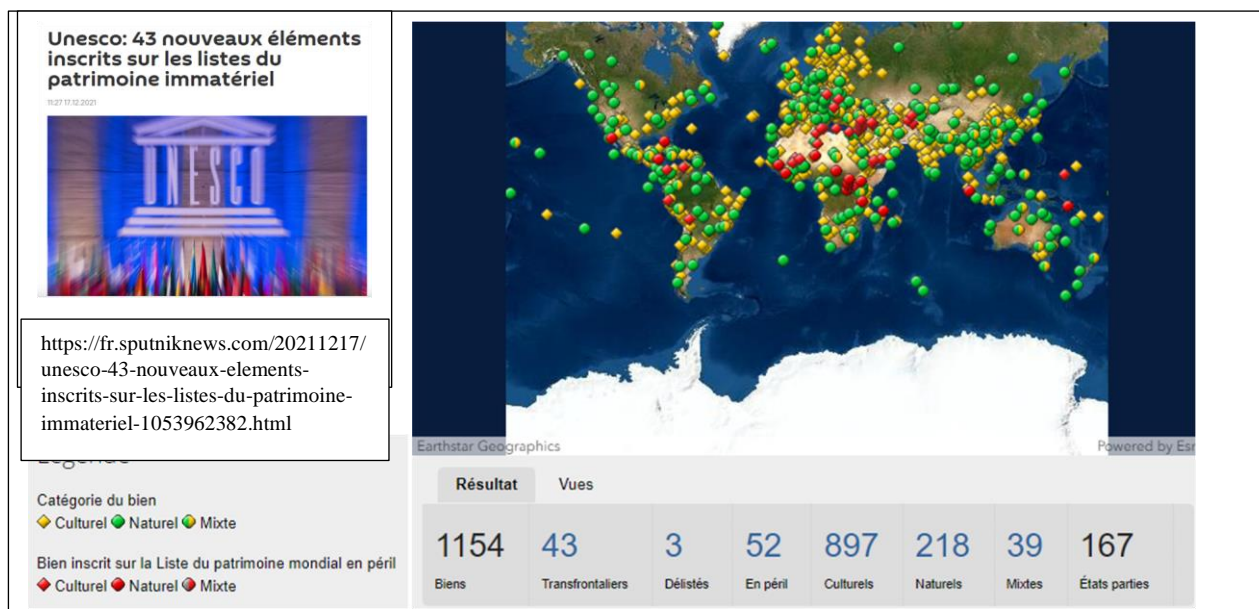


Figure 12 : publication de la nouvelle liste du patrimoine mondial sur le site officiel de l'UNESCO

2- Patrimoine mondial en péril

La liste du patrimoine mondial en péril est conçue pour informer la communauté internationale des conditions menaçant les caractéristiques mêmes qui ont permis l'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial et pour encourager des mesures correctives. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de ces sites.

Les conflits armés et la guerre, les séismes et autres catastrophes naturelles, la pollution, le braconnage, l'urbanisation sauvage et le développement incontrôlé du tourisme posent des problèmes majeurs aux sites du patrimoine mondial. Ils peuvent mettre en danger les caractéristiques pour lesquelles un site a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial. Ces sites en danger peuvent être en situation de « péril prouvé », quand il s'agit de menaces imminentes spécifiques et établies, ou en situation de « mise en péril », quand ils sont confrontés à des menaces qui pourraient avoir des effets nuisibles sur leurs valeurs de patrimoine mondial.

Aux termes de la Convention de 1972, un bien du patrimoine mondial répondant à la définition des articles 1 et 2 de la Convention peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril par le Comité s'il juge que la situation de ce bien correspond au moins à l'un des critères dans l'un ou l'autre des cas décrits ci-dessous (paragraphe 179-180 des Orientations):

Pour les biens culturels	
Péril prouvé	Mise en péril
<p>Le bien est menacé par un danger prouvé, précis et imminent, tel que :</p> <ul style="list-style-type: none">• altération grave des matériaux ;• altération grave des structures et/ou du décor ;• altération grave de la cohérence architecturale et urbanistique ;• altération grave de l'espace urbain ou rural, ou de l'environnement naturel ;• perte significative de l'authenticité historique ;	<p>Le bien est confronté à des menaces graves qui pourraient avoir des effets nuisibles sur ses caractéristiques essentielles, menaces telles que :</p> <ul style="list-style-type: none">• modification du statut juridique du bien, de nature à diminuer le degré de protection ;• carence d'une politique de conservation ;• menaces du fait de projets d'aménagement du territoire ;• menaces du fait de plans d'urbanisme

<ul style="list-style-type: none">• dénaturation grave de la signification culturelle.	<ul style="list-style-type: none">• conflit armé venant ou menaçant d'éclater ;• impacts menaçants de facteurs climatiques, géologiques ou d'autres facteurs environnementaux.
--	---

L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril permet au Comité d'accorder immédiatement au bien menacé une assistance dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial.

Elle alerte également la communauté internationale dans l'espoir que celle-ci se mobilise pour sauver les sites concernés. Elle permet aux spécialistes de la conservation de répondre efficacement à des besoins spécifiques. En fait, la simple perspective d'inscription d'un site sur cette Liste est souvent efficace et peut déclencher l'adoption rapide de mesures de conservation.

Source : site de l'UNESCO, lien : <http://whc.unesco.org/fr/158/>

2-1 Exemple de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril :

Cité iranienne de Bam : En 2004, l'ancienne citadelle et le paysage culturel de la cité iranienne de Bam, où 26 000 personnes ont perdu la vie lors du tremblement de terre de décembre 2003, ont été inscrits simultanément sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la Liste du patrimoine mondial en péril. D'importants moyens internationaux sont mobilisés pour sauver le patrimoine culturel de cette ville dévastée.



Figure 13 : site de Bam avant et après le séisme de 2003. Source Bam Iran earthquake (uoa.gr)

3- Organisations nationale de management du patrimoine

3-1 Le Ministère de la culture :

Est l'organisme principal chargé de la préservation des sites et monument historique en Algérie (Fig. 14).

- Parmi l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, le Ministère de la Culture a du point de vue du Patrimoine Culturel, pour principales missions d'assurer la conservation et la valorisation des œuvres capitales du patrimoine culturel algérien, de favoriser le développement des pratiques inhérentes à leur (ré) appropriation, mais aussi de les rendre accessibles au plus grand nombre.
- Ces missions s'incarnent dans l'organisation même des structures du ministère (aux niveaux central et déconcentré), mais également et au-delà de ses principales fonctions techniques supports dans la structuration de ses modes de financement et dans les coordinations transversales qu'appelle la politique culturelle qu'il mène, en particulier celle liée à la transmission des savoirs et à la démocratisation de la culture.
- La politique patrimoniale du Ministère de la Culture vise à favoriser le développement d'une approche organique destinée à protéger, à conserver, à valoriser et à enrichir le patrimoine culturel tout en ouvrant l'accès au plus large public possible. Cette politique s'articule autour de quatre axes stratégiques :
 - Sauvegarder et protéger le patrimoine culturel dans toutes ses composantes ;
 - Enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel, en favorisant la qualité d'insertion urbaine et territoriale;
 - Rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'Algérie et pour certaines de l'Humanité ;
 - Mobiliser l'ensemble des partenaires publics (et privés) sur ces problématiques, dans une vision 'd'intersectorialité'.

Le ministère de la Culture est l'autorité gouvernementale chargée de la gestion du patrimoine culturel, toutefois bien d'autres acteurs interviennent à ce niveau. Quant au management du patrimoine culturel algérien, on relève notamment les institutions ci-après :

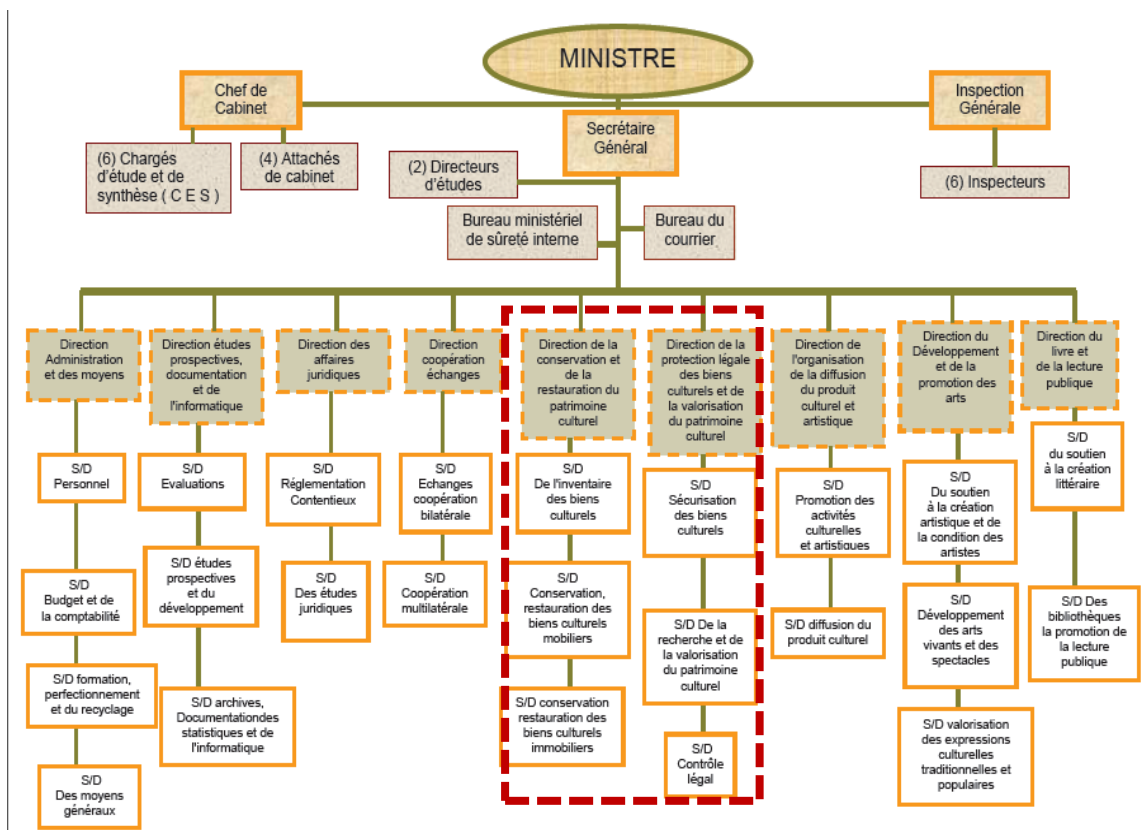


Figure 14 : organigramme du ministère de la culture et des arts de l'Algérie.

3-2 Instruments institutionnels :

CNRPAH :

<p>Décret exécutif n° 93-141 du 14 juin 1993 portant transformation du centre national d'études historiques en centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H).</p> <p>Le Chef du Gouvernement,</p>	<p>Décrète :</p> <p>Article. 1. — Le centre national d'études historiques, créé par l'ordonnance n° 71-56 du 5 août 1971 susvisé, est transformé en centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques, par abréviation C.N.R.P.A.H, régi par les dispositions du décret n°83-521 du 10 septembre 1983 fixant le statut des centres de recherche créés auprès des administrations centrales et celles du présent décret.</p>
--	--

CNRA :

Décret exécutif n° 05-491 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005 portant création d'un centre national de recherche en archéologie.

Décrète :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 2 du décret exécutif n° 99-256 du 8 Chaâbane 1420 correspondant au 16 novembre 1999, modifié, susvisé, il est créé un centre de recherche scientifique dénommé « centre national de recherche en archéologie », ci-après désigné « le centre ».

Ecole nationale de conservation et de restauration des biens culturels :

Décret exécutif n° 08-328 du 21 Chaoual 1429 correspondant au 21 octobre 2008 portant création de l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels.

Décrète :

Article. 1er. — En application des dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 05-500 du 27 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 29 décembre 2005, susvisé, il est créé une école nationale de conservation et de restauration des biens culturels, dénommée : « l'école de conservation et de restauration des biens culturels » ci-après énoncée « l'école ».

Agence Nationale des secteurs sauvegardés (ANSS)

Décret exécutif n° 11-02 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 portant création de l'agence nationale des secteurs sauvegardés et fixant son organisation et son fonctionnement.

Art. 4. — L'agence a pour mission principale, dans le cadre de l'application des dispositions de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, d'assurer la mise en œuvre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé.

Etablissement public à caractère industriel et commercial

OGEBC

Décret exécutif n° 12-89 du 6 Rabie Ethani 1433 correspondant au 28 février 2012 modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-488 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005 fixant les statuts de l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés.

« Art. 4. — L'office est chargé de gérer et d'exploiter les biens culturels protégés au titre de la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998, susvisée, à l'exception des collections nationales se trouvant dans les musées nationaux.

3-2 La Direction de la Culture

La Direction du patrimoine culturel, attachée au ministère de la Culture, est chargée principalement des travaux de la connaissance, la protection, la conservation-restauration et la promotion du patrimoine culturel.

Décret exécutif n° 94-414 du 19 Joumada Ethania 1415 correspondant au 23 novembre 1994 portant création et organisation des directions de la culture de wilaya.

La Direction de la Culture a pour principales missions

- Encourager l'action dans le domaine de la création, de la promotion et de l'animation culturelle et artistique.
- Animer et coordonner l'activité des associations à caractère culturel.
- Proposer et aider, en relation avec les autorités et organismes locaux concernés, tout projet de création et d'implantation de nouvelles infrastructures à caractère culturel et historique.
- Assurer le suivi et le soutien des activités, des institutions locales et régionales de formation et de recherche liées à la culture.
- Promouvoir la lecture publique et le développement du réseau de bibliothèques.
- Veiller à la protection, à la sauvegarde et à la préservation du patrimoine et sites historiques ou naturel.
- Contribuer aux opérations de promotion de l'artisanat traditionnel local et veiller à sa préservation.
- Veiller au bon fonctionnement des établissements et organismes culturels implantés dans la wilaya et proposer toute mesure tendant à améliorer leur gestion et leur fonctionnement.

4- Evolution de la législation et de la réglementation algérienne en matière de préservation du patrimoine et sa mise en valeur :

4-1 Conventions et accords ratifiés par l'Etat

Au niveau international, l'Algérie a ratifié la convention du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1973. Elle participe au programme « Euromed Heritage », initié en 1998, lié à la mise en valeur et à la protection du patrimoine bâti, partagé par les différents pays méditerranéens. L'Ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et des monuments historiques et naturels, a été le premier texte réglementaire ayant donné un cadre légal à la question du patrimoine culturel, en Algérie.

4-2 Textes législatifs de protection du patrimoine bâti

4-2-1. Ordonnance n°67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et des monuments historiques et naturels

Cette ordonnance a eu pour objet la définition des sites et des monuments historiques et naturels, ainsi que leur identification se faisant suivant des principes d'un classement rigoureux et selon une procédure classique.

A ce texte, vont s'ajouter les modes et les conditions d'intervention dans les tissus urbains existants, définis dans le Décret n°83-684 du 26 novembre 1983 relatif aux conditions d'intervention sur les tissus urbains existants déjà cité : Un texte resté toutefois global par rapport aux interventions sur le patrimoine et les sites historiques et qui sera abrogé en 2016, par le Décret exécutif n° 16-55 du 01 février 2016 qui aura pour objet de fixer les conditions et les modalités d'intervention sur les tissus urbains anciens, ainsi que l'octroi de l'autorisation administrative. Au Décret n°83-684 du 26 novembre 1983 vont succéder la promulgation des textes suivants :

- a. Circulaire n° 31 563 du 26 décembre 1983 relatif à la préservation des sites, édifices et ensembles culturels et historiques.**
- b. Instruction interministérielle n° 265 du 07 janvier 1984 relative à la protection du patrimoine immobilier et des sites à caractère historique.**

A la période post indépendance, la patrimoine algérien était régit par l'Ordonnance n° 67-281 du 20 décembre 1967 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels, qui, d'une façon générale, était très proche des textes législatifs coloniaux. Elle a été la référence en matière de gestion du patrimoine culturel en Algérie jusqu'en 1998, année de promulgation de la loi n° 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.

4-2-2. Loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel

Cette loi constitue la référence actuelle en matière de protection du patrimoine culturel, dans laquelle les dispositions de l'article 2 ont défini le patrimoine culturel : « Sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national [...] légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours ». De même, la notion de « biens culturels », apparaît (selon les dispositions de l'article 3 de cette loi), composés des :

- a. Biens culturels immobiliers, composées par :**

- o Les monuments historiques ;
- o Les sites archéologiques ;
- o Les ensembles urbains ou ruraux.

b. Biens culturels mobiliers, incluant les mêmes éléments et en définissant de nouveaux, d'une façon précise, par rapport à l'ordonnance n°67-281.

c. Et, innovation majeure, les Biens culturels immatériels.

Ces biens culturels immobiliers indépendamment de leur statut juridique, mais suivant leur nature et la catégorie à laquelle ils appartiennent peuvent être soumis à l'un des régimes de protection suivant :

1. L'inscription sur l'inventaire supplémentaire ;

2. Le classement ;

3. La création de « secteurs sauvegardés ».

Par ailleurs, cette loi a permis d'étendre le champ du patrimoine sur les ensembles urbains et ruraux (article 8), complétant ainsi les monuments historiques et les sites archéologiques, ainsi que de dégager de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel immobilier, consistant essentiellement en :

a. Le classement d'un « monument historique » (article 17), qui s'étend à son environnement immédiat par la délimitation d'une « zone de protection ». Elle est fixée à 200 m au minimum et peut être élargie pour préserver les perspectives monumentales.

b. L'établissement d'un « secteur sauvegardé » (article 41) qui concerne « les ensembles urbains ou ruraux » caractérisés par la prédominance de zone d'habitat et qui par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur.

c. La dotation des « secteurs sauvegardés », par des – PPSMV - « Plans Permanents de Sauvegarde et de Mise en Valeur » (article 43), qui tiennent lieu de POS. Le plan « PPSMV » fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de

sa zone de protection. Cette loi marque une étape d'affinement des notions et d'établissement d'une conception détaillée du fait patrimonial. Aussi, les principes de « protection » et de « mise en valeur » y ont été identifiés comme nécessaires dans la prise en charge du patrimoine bâti.

4-2 instruments règlementaires d'application de la Loi n°98-04 du 15 juin 1998:

Décrets exécutifs

Décret exécutif n° 06-155 du 11 mai 2006 « fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce des biens culturels mobiliers non protégés, identifiés ou non identifiés »

Décret exécutif n° 06-239 du 04 juillet 2006 « fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-123 intitulé « fonds national du patrimoine culturel »

Décret exécutif n° 07-222 du 14 juillet 2008 « fixant les modalités d'exercice du droit de visite et d'investigation des biens culturels mobiliers classés par les hommes de l'art »

Décret exécutif n° 08-227 du 15 juillet 2008 « fixant montant de la prime pouvant être versée à l'inventeur d'un bien culturel »

Décret exécutif n° 09-229 du 30 juin 2009 « modifiant le décret exécutif n°06-155 du 11 mai 2006 fixant les conditions et modalités d'exercice du commerce des biens culturels mobiliers non protégés identifiés ou non identifiés »

Décret exécutif n° 11-01 du 30 Moharram 1432 correspondant au 5 janvier 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n°03-324 du 9 Chaabane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 « portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) »

Décret exécutif n° 12-17 du 09 janvier 2012 « modifiant et complétant le décret exécutif n°06-239 du 04 juillet 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-123 intitulé « fonds national du patrimoine culturel ».

Décret exécutif n° 03-325 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 fixant les modalités de stockage des biens culturels

Décret exécutif n° 03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels Protégés

Décret exécutif n° 03-322 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 « portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés »

Décret exécutif n° 03-323 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA)

Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)

Décret exécutif n° 05-490 du 20 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 22 décembre 2005 « fixant les modalités d'exercice du droit de réintégration du locataire dans les biens immeubles culturels protégés restaurés à usage commercial, artisanal et professionnel compris dans un secteur sauvegardé »

Décret exécutif n° 12-157 du 01 avril 2012 « Portant création de la commission spécialisée d'aide et de financement au titre du fonds national du patrimoine culturel et fixant les modalités de leur attribution ».

Arrêtés interministériels

Arrêté interministériel du 20 Rabie Ethani 1426 correspondant au 29 mai 2005 « fixant le contenu du cahier des charges-type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés »

Arrêté interministériel du 8 Moharram 1427 correspondant au 7 février 2006 « fixant les modalités d'établissement de l'inventaire des biens culturels mobiliers protégés se trouvant au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger »

Arrête inter du 28 mai 2007 « fixant les modalités d'établissement de l'inventaire particulier des biens culturels protégés relevant du ministère de la confiance nationale »

Arrête inter du 05 novembre 2007 « fixant les modalités de calcul du montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés »

Arrête inter du 31 décembre 2008 « fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affection spéciale n° 302-123 intitulé « fonds national du patrimoine culturel »

Arrêtés ministériels

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant les modalités de collecte et de transmission des données des biens culturels immatériels »

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant la forme et le contenu de la liste générale des biens culturels protégés »

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des fonds documentaires spécifiques aux biens culturels immatériels »

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant la composition et le fonctionnement du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et des sites protégés »

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant les conditions d'octroi de la qualité de détenteur des biens culturels immatériels »

Arrêté du 4 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 13 avril 2005 « fixant les dispositions spécifiques à l'exécution de la maîtrise d'œuvre sur les biens culturels immobiliers protégés ».

Arrêté du 20 Rabie Ethani 1426 correspondant au 29 mai 2005 « fixant la forme et le contenu du registre d'inventaire général des biens culturels immobiliers protégés »

Arrêté du 22 Rabie Ethani 1426 correspondant au 31 mai 2005 « fixant les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés »

Zoom sur la Loi 98-04 : Perspectives : une loi qui tarde à évoluer2015.....2020 !

Dans un entretien accordé à l'APS, lundi, la ministre de la Culture, Nadia Labidi, a fait savoir que la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel sera révisée pour mettre en conformité le texte avec «les réalités du terrain».

Révision de la loi 04-98 : Une occasion pour la classification des sites archéologiques

B. B. 03 JANVIER 2015 À 10 H 00 MIN 14

Une occasion pour relancer l'opération d'inventaire et de recensement de l'ensemble des sites et monuments historiques pour la mise en valeur de ce riche patrimoine archéologique dont dispose cette merveilleuse région saharienne, la porte du Tassili N'Ajers, située à 700 km au nord d'Illizi, qui, faut-il le souligner, n'est pas encore classée et sauvegardée dans le cadre de la réserve culturelle et naturelle du Parc national du Tassili. Pour rappel, El Watan a publié l'année dernière un reportage détaillé sur les sites archéologiques et les plus belles peintures rupestres de la région de Temassinine (voir l'édition n°7068 du 08/01/2014, «Bordj Omar Driss, la perle cachée du Tassili»).

Figure 15 : article ElWatan. source : Source : <https://www.elwatan.com/regions/sud/actu-sud/revision-de-la-loi-04-98-une-occasion-pour-la-classification-des-sites-archeologiques-03-01-2015>

Un regain d'intérêt pour l'exploitation et le cadre légal

En novembre dernier la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda avait présenté, lors d'une rencontre du gouvernement, l'avant-projet de loi modifiant la loi N 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Cet avant-projet de loi vise à combler les vides juridiques enregistrés dans la mise en œuvre de la loi n 98-04, en renforçant la protection du patrimoine culturel national avec l'introduction du concept de « lieu historique de mémoire », ce qui permettra de classer les lieux qui témoignent de l'existence de vestiges archéologiques et/ou monuments historiques qui ont été le théâtre d'évènements importants à travers les périodes préhistoriques ou historiques.

Par ailleurs, il prévoit l'aggravation des sanctions pénales prévues en matière d'atteinte au patrimoine culturel national et élargit la sphère d'intervention sur les biens culturels et les sites archéologiques aux architectes qualifiés sur travaux, aux entreprises employant des artisans qualifiés ainsi qu'aux archéologues qui, désormais, pourront se constituer en bureaux d'études

Figure 16 : article de presse numérique : Source : <https://fjbladi.com/news/fr/2020-lannee-dun-nouveau-classement-au-patrimoine-culturel-de-lhumanite-algerie/> du Décembre 2020

5- Patrimonialisation et valorisation du patrimoine culturel Algérien

Le ministère de la Culture a déployé des efforts en matière de restauration et de préservation des monuments historiques, il n'a pas prévu, toutefois, des actions dont la finalité est la valorisation de ces monuments. Les observations relèvent que ces projets ne sont pas accompagnés par une politique de mise en valeur du patrimoine culturel algérien notamment dans le domaine de la protection juridique, la promotion et la communication]. Il apparaît que le processus de patrimonialisation fait impliquer un nombre très important des acteurs collectifs et individuels, hétérogènes et relevant des compétences variées.

Le management du patrimoine culturel algérien ou encore sa patrimonialisation implique des acteurs aussi nombreux que diversifiés. En effet, ces intervenants relèvent de différents départements publics : ministères, administration et institutions publiques, comme ils relèvent des organisations internationales, associations et fondations du secteur privé.

CHAPITRE III :
ENJEUX ET METHODES DE LA
CONSERVATION PATRIMONIALE

Problématique : en quoi le patrimoine est-il l'objet d'enjeux sociaux, économiques, politiques et géopolitiques.

1-Les enjeux de la conservation du patrimoine culturel

1-2 Du point de vue économique

Les potentialités de la conservation du patrimoine sont nombreuses et dépassent le domaine économique, même si celui-ci est de prime importance. Les décideurs, commencent à comprendre et à admettre que la conservation de ce patrimoine ne s'inscrit pas sur l'unique ligne budgétaire des dépenses ; mais elle doit figurer également sur la ligne des revenus, car elle jouit d'une potentialité économique non négligeable. Cette potentialité s'exprime, entre autres, par la valeur des richesses architecturales, des parcs naturels, espaces protégés, des paysages culturels... appartenant à une région et à ses organismes décentralisés (R. Arpin, 2002), car selon Jean Barthélemy : « Le patrimoine est donc un levier de relance économique sélective, privilégiant la qualité et le long terme ». (J. Barthélemy, 2002, p18). La valorisation de ce patrimoine contribue aussi bien à la création de plusieurs emplois direct et indirect qu'à la croissance économique et à la sauvegarde de ce savoir-faire. Sans oublier qu'à chaque opération permet la valorisation de la catégorie professionnelle relative à la conservation de ce patrimoine. Pourtant, dans certains cas, la conservation du patrimoine peut également avoir des effets pervers, tant sur la communauté que sur le patrimoine lui-même. Dans ces cas, les aléas de la conservation sont le plus souvent reliés à la « surconsommation culturelle » (Marie-Claude Rocher, 2002, p.6) c'est-à-dire, à l'attribution abusive d'un nouvel usage, qui soumet alors le patrimoine aux lois de l'offre et de la demande, aux mesures de productivité, aux règles de promotion, de commercialisation et de rentabilisation. Répondant à ces exigences, le patrimoine est alors en danger de devenir une industrie qui devra satisfaire aux besoins de distraction, de culture et de tourisme.

Document 01 :

Mois du patrimoine 2021

Sous le slogan de la valorisation économique



Figure 17 : action ministère de la culture algérien pour la valorisation économique du patrimoine 2021. Le soir d'Algérie

Publié le 24 Avril 2021

Source : Mois du patrimoine 2021 : Sous le slogan de la valorisation économique : Toute l'actualité sur lesoirdalgerie.com

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a donné, lundi à Alger, le coup d'envoi des festivités du mois du patrimoine 2021, par la visite de Dar-el-Soltane et la prison de Serkadji.

La cérémonie d'ouverture, à laquelle ont pris part le wali d'Alger, Youcef Cherfa, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de réinsertion, Essaid Zerb, ainsi que des responsables d'organismes culturels et d'opérateurs économiques, a été marquée par la visite de la Citadelle d'Alger, datant de l'ère ottomane. La délégation s'est enquis de l'état d'avancement des travaux de restauration de cet édifice. La délégation s'est également rendue à la prison de Serkadji, construite en 1856 par les colons français sur les lieux d'une ancienne fortification turque située dans la Haute Casbah d'Alger, et qui sera prochainement reconvertie en Musée dédié à la mémoire nationale.

Cette année, le mois du patrimoine revêtira «une dimension économique, car s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle stratégie» de son secteur basée sur «l'investissement dans le secteur et son ouverture sur les fonds privés», a déclaré Mme Bendouda, ajoutant que le patrimoine algérien a besoin d'être protégé et exploité, étant une véritable richesse.

Cette exploitation exige «la promotion du tourisme intérieur» qui requiert «des conditions de confort» sur les sites archéologiques à travers l'implication des opérateurs économiques, a-t-elle précisé, ajoutant que l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEB), qui relève de son secteur, veillera à «assurer ces conditions». Dans ce cadre, le directeur de l'exploitation et de la valorisation à l'OGEB, Nasroune Bouhil, a fait savoir que l'office a «achevé l'élaboration des cahiers de charges liés à l'exploitation de constructions et de terres inexploitées situées près des sites archéologiques et lancera prochainement des enchères au profit des opérateurs économiques pour leur exploitation commerciale».

Pour ce qui est des prestations destinées aux visiteurs, il est prévu «l'ouverture de cafés, de restaurants, de studios de tournage, d'espaces pour les activités culturelles, artistiques, artisanales et touristiques outre des kiosques en bois à l'intérieur des sites», a-t-il indiqué, ajoutant que «plus de 26 sites à travers différentes wilayas sont prêts à l'exploitation», dont le Jardin Dar Aziza et la Citadelle d'Alger à La Casbah. Le mois du patrimoine, qui se tient du 18 avril au 18 mai, a pour slogan «Valorisation économique du patrimoine culturel».

1-2 Du point de vue social

Aborder le patrimoine sous son angle social est une démarche nettement intéressante, car le patrimoine peut alors agir comme un facteur de cohésion et d'intégration sociale entre des groupes ou des individus d'origines diverses. La découverte du patrimoine d'un pays est sans doute, un facteur d'appropriation, celui-ci que découvre l'arrivant est un point de repère non négligeable. S'ajoutent à ce patrimoine l'apport des flux migratoires, leurs valeurs et leurs mémoires, qui viennent enrichir le pays d'adoption. Le patrimoine est de nature à permettre des mises en commun et des démarches de découverte qui soudent ensemble des personnes qui vivent de belles aventures touristiques (R. Arpin, 2002).

Le patrimoine peut aussi constituer un lieu de rassemblement et combattre l'exclusion. Dans des situations extrêmes. Dans les centres-villes, la valorisation du patrimoine et sa réhabilitation engendrent souvent, dans la communauté, un sentiment de fierté d'appartenance. Nombreux sont les cas où cette nouvelle fierté se traduit par une mobilisation des résidents en faveur de leur environnement immédiat (M-C Rocher, 2002). C'est dans ce sens que Jean Barthélemy (2002) étaye son discours sur ce point par le fait que le patrimoine même modeste peut être qualifié de : « rempart contre la ségrégation sociale et son renouveau, de facteur prioritaire d'identification et de redynamisation ». (J. Barthélemy, 2002, p20).

1-3 Du point de vue Culturel

Du point de vue culturel, il est connu que se développe un renouveau des sentiments d'appartenance à une histoire, à une culture et à un milieu. Une telle renaissance n'est évidemment pas étonnante. Elle exprime la recherche d'un rééquilibrage et d'une ré-harmonisation vis-à-vis de l'urbanisme moderniste. Car nier des millénaires d'histoire, négliger toute une tradition de culture et de coutumes, semblerait être un risque de perte des identités culturelles. Jean Barthélemy se demande si ce retournement des mentalités ne prend pas racine bien plus loin dans l'inconscient collectif, avoir la peur de se retrouver dans un monde sans repères, ou même l'angoisse ressentie à l'idée de devenir orphelin d'une partie de sa mémoire. Par ailleurs, l'homme éprouve désormais le besoin de s'identifier, il cherche à se reconnaître comme un maillon d'une longue chaîne identitaire. Mais aussi la crainte de l'avenir, celle-ci amène l'homme à rechercher des repères et à retrouver des racines dans un passé lointain dont le patrimoine est dépositaire. Pour certains comme pour Dominique Audrerie (1997) qualifie ce comportement de « tout culturel » (Audrerie, 1997, p.31).

Mais l'enjeu culturel est aussi très important puisque, lié au tourisme, il devient une ressource. En effet, grâce à l'attraction touristique de certains pays les touristes prennent connaissance des

autres paysages culturels et des autres cultures. Mais c'est en partie grâce au tourisme culturel que certains pays visent à faire rentabiliser la conservation de leur patrimoine. Ceci dit, les interventions dans le domaine culturel permettent de faire « le lien entre le centre ancien et l'économie mondiale et sont une façon de donner la médina (le patrimoine) à consommer aux touristes » (Boumaza, 2001). Voilà pourquoi toute intervention de conservation doit être réfléchie, et étudiée sur la base de ces valeurs de crainte que le patrimoine risque de tomber dans les travers de « l'industrie culturelle » (O. Menouer, 2004, p.81). A cet effet F. Choay (1992) complète l'idée que cette manière « de procédés d'emballage permettant de livrer les centres et les quartiers anciens prêts à la consommation culturelle » (F. Choay, 1992, p168).

Document 02 :

2020: l'année d'un nouveau classement au patrimoine culturel de l'humanité

Le 16 décembre le couscous et les savoirs, savoir-faire et pratiques liés à sa production a été inscrit à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco au nom de l'Algérie, de la Tunisie, de la Mauritanie et du Maroc lors de la 15ème session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Avec ce classement le nombre d'éléments du patrimoine culturel algérien classé est porté à sept après l'Ahellil du Gourara (2008), la « Chedda » costume nuptial de Tlemcen (2012), l'Imzad (2013) dossier présenté par l'Algérie incluant le Mali et le Niger, le pèlerinage du Rakb de Ouled Sidi Cheikh (2013), la fête de la Sebeïba (2014), un événement annuel célébré à Djanet (sud-est algérien) ainsi que le « Sbuâ du mawlid ennabaoui » (2015).



Figure 18 : classement mondial du couscous. Source : <https://fjbladi.com/news/fr/2020-lannee-dun-nouveau-classement-au-patrimoine-culturel-de-lhumanite-algerie/>

Le couscous, un plat fédérateur, rassembleur et réconciliateur

Publié Le : Mercredi, 16 Décembre 2020 19:25 Lu : 5 fois

Imprimer | Envoyer | Partagez   

ALGER - Le couscous, plat millénaire commun aux pays du Maghreb, classé sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco mercredi joue un rôle fédérateur rassembleur et réconciliateur dans les sociétés qui le produisent et consomment dans tout événement social ou culturel.

Il est à la fois ordinaire par la fréquence de sa consommation en famille et spécial de par le rôle fédérateur rassembleur et réconciliateur qu'il joue à l'occasion de rencontres communautaires de commensalité et de convivialité.

Ce nouvel élément a été inscrit sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité pour ses dimensions symboliques, sacrées, religieuses, sociales et communautaires et pour le fort sentiment de valorisation identitaire qui confirme, tant par son ancestralité que sa contemporanéité, "la création d'une cohésion sociale sans cesse renouvelée", lit-on dans le dossier de candidature présenté au nom de l'Algérie, de la Tunisie, de la Mauritanie et du Maroc à la 15ème session du comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Figure 19 : Article APS, couscous patrimoine mondial. Source : <https://www.aps.dz/societe/114396-le-couscous-un-plat-federateur-rassembleur-et-reconciliateur>

1-4 Du point de vue politique :

Document 03 : la présentation de la stratégie du ministère de la Culture en matière de sauvegarde du patrimoine

Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a annoncé, lundi à Alger, **un renforcement des dispositions de sauvegarde du patrimoine culturel algérien et la mise en œuvre des conventions signées entre son département et d'autres ministères**. S'exprimant lors d'un point de presse portant sur la présentation de la stratégie du ministère de la Culture en matière de sauvegarde du patrimoine, M. Mihoubi a annoncé **une série de dispositions pour sa préservation et sa valorisation**, dont celle de l'élargissement du classement aux lieux de mémoire, et ce, en partenariat avec le ministère des Moudjahidine. Des sites et monuments historiques de la période de la guerre d'indépendance ont été récemment classés biens culturels, à l'exemple du siège du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne, ex-Rocher-Noir, Boumerdès), des deux maisons où a été dactylographié l'appel du 1er Novembre 1954 (Ighil-Imoula, Tizi-Ouzou), et de la Villa Sésini, une bâtisse néo-mauresque d'Alger transformée en lieu de torture par l'armée coloniale. S'agissant de la collaboration avec le ministère de l'Education nationale, M. Mihoubi a évoqué un travail en cours entre les deux départements pour l'incorporation de textes du patrimoine littéraire et poétique algériens dans les prochains programmes scolaires. Le ministre a également annoncé la création d'un portail virtuel de référence pour recenser et présenter les costumes traditionnels algériens, ainsi que l'organisation d'évènements thématiques en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat. Ces dernières dispositions entrent dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine immatériel et de sa protection contre toute tentative d'usurpation et d'appropriation, a expliqué le ministre. Il a, par ailleurs, annoncé une révision de la loi 98-04 régissant le patrimoine culturel et qui devrait être « adaptée aux réalités d'aujourd'hui ». Un responsable au ministère de la Culture avait déjà indiqué, en avril dernier, que l'introduction d'amendements à la loi 98-04 étaient à l'étude. Ces amendements concernent l'aggravation des peines pour les atteintes au patrimoine culturel et l'introduction d'un ancrage juridique pour l'archéologie préventive, avait précisé la même source. Evoquant le secteur des musées, le ministre de la Culture a plaidé pour donner une vocation économique à ces établissements qui sont au nombre de 48 (23 musées nationaux et 25 musées de sites), en plus de la mise en place prochaine de l'Observatoire des musées, annoncée en 2015. Evoquant le dernier amendement de la Constitution érigeant le droit à la culture comme droit fondamental du citoyen, M. Mihoubi a rappelé que son département se devait de préserver, restaurer et valoriser le patrimoine culturel national.

Posté Le : 2016-08-31

Posté par : presse-Algérie

Ecrit par : Le Soir d'Algérie

Source : www.lesoirdalgerie.co

Dans le cadre d'une interaction entre les ministres de la Culture et afin de consolider les échanges et la coopération, M. Rabehi a assisté en qualité de représentant de l'Algérie au Forum des ministres de la Culture des pays membres de l'Unesco qui se tient tous les deux ans.

Il a fait valoir, à cette occasion, l'importance accordée par les pouvoirs publics à la culture.

Dans son intervention autour d'un panel auquel ont participé plusieurs ministres, M. Rabehi a fait remarquer que la Constitution algérienne "consacre le principe du droit à la culture en conformité avec les fondements de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme", soulignant qu'en Algérie, "l'ensemble des citoyens ont accès à ce droit en considération des principes de l'égalité des chances et de la reconnaissance de la diversité culturelle comme source de richesses et facteur contribuant à la cohésion sociale et au progrès".

Le droit à la culture, a-t-il ajouté, "favorise le dialogue et crée des passerelles entre les différentes composantes identitaires et les diverses expressions culturelles".

La politique culturelle de l'Etat algérien, a-t-il relevé, "se nourrit des principes et se traduit par la liberté d'expression, d'innovation de création et d'association, la consécration de la langue amazigh, langue nationale et officielle au même titre que la langue arabe et l'institutionnalisation de plus de 170 festivals locaux, nationaux et internationaux, couvrant la diversité et les différentes expressions culturelles"

Source : site du ministère de la culture, 2019.

<https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/2019?view=archive&month=11>

1-5 Du point de vue géopolitique

Regardez cette vidéo : Le patrimoine : quel enjeu géopolitique ? du 27.04.2021

Par Emmanuel Lincot

lien : <https://www.iris-france.org/156884-le-patrimoine-quel-enjeu-geopolitique/>



Figure 20 : renvoie vers lien YouTube pour écouter la vidéo portant sur : Géopolitique du patrimoine.

Document 04 :

Protection du patrimoine culturel : L'Algérie et les États-Unis font cause commune

L'ambassadeur des États-Unis en Algérie, John Desrocher, et la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, ont signé, aujourd'hui jeudi, à Alger, le plan d'action conjoint relatif au protocole d'entente sur la protection des biens culturels. Dans un communiqué reçu à notre rédaction, il y est souligné que les deux parties s'engagent ainsi à travailler en collaboration dans les domaines de la protection et de la restauration des biens culturels. Le plan d'action conjoint se devine en une "feuille de route quinquennale" pour la mise en œuvre du mémorandum d'entente signé par les gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République algérienne démocratique et populaire le 15 août 2019, comprenant une série d'activités visant à réduire pillage de biens culturels algériens, à protéger le patrimoine culturel de l'Algérie et à accroître les échanges scientifiques, culturels et éducatifs. Ce projet renforcera les capacités des institutions algériennes chargées de l'application de la loi et du patrimoine culturel et consolidera davantage les relations bilatérales. Aussi, cet accord témoigne-t-il, lit-on, de « l'engagement commun des États-Unis d'Amérique et de l'Algérie à protéger le patrimoine algérien, à promouvoir le développement économique autour du tourisme durable et à réduire l'incitation au pillage et au trafic ». On y apprend ainsi que l'ambassade des États-Unis a alloué près de 400 000 dollars à des projets qui contribueront à atteindre les objectifs ambitieux du plan d'action. Le directeur général de l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBC) Abdelkader Dahdouh, qui a assisté à la cérémonie de signature, s'est réjoui de cette importante initiative de coopération, souligne le communiqué de l'ambassade américaine.

Source <https://www.algerie1.com/actualite/protection-du-patrimoine-culturel-lalgerie-et-les-etats-unis-font-cause-commune>

Questions :

- 1) Présentez les documents (nature et contexte).**
- 2) Quelles définitions du patrimoine peut-on donner à partir de ces documents ?**
- 3) Pourquoi faut-il protéger le patrimoine et qui prend en charge cette protection ?**
- 4) En quoi ces extraits présentent-ils des exemples très différenciés de politique patrimoniale ?**

2- Usages sociaux et politiques patrimoniales :

2-1 Donner du sens à l'usage, affirmer une identité nationale

Ce sont avant tout les États qui, par leur approbation, élèvent des biens au rang de patrimoine. Ainsi, préserver et mettre en valeur le patrimoine peut servir à affirmer une identité, en transmettant des valeurs et un passé, communs à la population. Il s'agit dans ce cas d'utiliser le patrimoine comme une justification, comme une preuve, parfois pour soutenir des revendications politiques concurrentes.

2-2 Le patrimoine, une construction sociale

Le patrimoine n'existe pas a priori : il est une construction sociale. Le patrimoine existe avant tout par l'attachement qui lui est porté et il est donc une représentation construite par un groupe ou une société. La valeur du patrimoine provient du rapport que la société a avec lui. Le patrimoine s'inscrit dans le temps mais il est loin d'être intemporel : le sentiment à l'égard du patrimoine et la représentation que chacun s'en fait participent à sa légitimation. Chacun se reconnaît dans l'identité patrimoniale nationale, régionale, locale ou propre à un groupe mémoriel.

Il suffit que soit mise en avant une particularité pour qu'elle soit entérinée comme patrimoniale, sans forcément, dans un premier temps, nécessiter de reconnaissance officielle. Ce sont d'ailleurs souvent les porteurs de telle ou telle mémoire patrimoniale qui entreprennent les démarches menant à une reconnaissance. Si la dimension historique des biens patrimoniaux est fréquemment soulignée, le patrimoine n'est pas pour autant l'histoire (représentations pas toujours correctes historiquement).

Une société peut avoir une vision erronée de son histoire, ou de l'objet qu'elle choisit. Mais l'intérêt, l'attachement et représentations qui déterminent le patrimoine culturel prévalent parfois sur la rigueur historique.

2-3 Mémoire et devoir collectif de préservation

La mise en valeur du patrimoine joue un rôle dans la construction identitaire des mémoires collectives, ouvrant la possibilité de la création d'un récit national. La mise en valeur du patrimoine joue un rôle dans la construction historique des mémoires. Les individus sont alors porteurs d'une mémoire individuelle fondue dans une mémoire collective au sein de laquelle des biens culturels sont reconnus comme patrimoine et transmis comme tels. Autour de lui se rapprochent anciens et nouveaux habitants (cohésion sociale, partager le devoir de transmission et de protection). Si le devoir collectif de protection des biens culturels semble largement partagé, il est cependant soumis à interrogations parfois clivantes.

Des conflits d'usages naissent parfois tant l'appropriation des symboles collectifs est variable selon les individus.

Doit-on préserver le patrimoine au point de muséifier des zones rurales ou urbaines ? Doit-on avoir pour priorité de laisser les habitants mener leurs activités quotidiennes, laissant la préservation d'un site au second plan ? Doit-on adapter les modes de protection aux activités économiques ou peut-on se permettre de les limiter, au risque de faire fuir la population ?

Un enjeu majeur est de concilier préservation du patrimoine culturel, usages sociaux et activités économiques modernes, pas forcément en lien avec ce patrimoine ou sa mise en valeur. Concernant le patrimoine, les enjeux sont donc multiples. Traditionnellement, le patrimoine culturel a participé à l'affirmation du pouvoir et à la construction de la nation. Son rôle et ses usages se sont étoffés en l'intégrant comme outil et objet incontournable dans l'éducation. La patrimonialisation est un processus social et politique : Le patrimoine est socialement et institutionnellement construit.

Zoom lieu : Images du monde ?

Questions : observez les illustrations de la Figure 20 et répondez aux questions suivantes :

- 1- Comment l'image du patrimoine Algérien est-elle perçue dans le monde à travers les photographies publiées sur le site de l'UNESCO pour le site de la Casbah d'Alger, et le M'Zab en comparant avec celles des Centres historiques de Stralsund et Wismar en Allemagne ?
- 2- Quelle est cette image ?
- 3- En quoi est-ce un usage social de la Casbah, et du M'zab ?



© UNESCO
Auteur : Hana Auak



© UNESCO
Auteur : Hana Auak



© UNESCO
Auteur : Francis Tack



© UNESCO
Auteur : Francis Tack



Figure 20 les photographies publiées sur le site de l'UNESCO pour le site de la Casbah d'Alger, et le M'Zab en comparant avec celles des Centres historiques de Stralsund et Wismar en Allemagne. Source : site officiel de l'UNESCO.

3-Sauvegarder pourquoi, sauvegarder pour qui et sauvegarder comment ?

Ces trois questions appellent trois niveaux de réflexion : la signification, l'éducation (la formation) et la méthode.

3-1 La signification

Est le terme par lequel on définit les termes, on pose les hypothèses afin de fixer les objectifs à atteindre. S'entendre sur ces termes est la seule condition qui nous permet d'assurer la survivance de notre patrimoine et de le traduire en terme de ressource précieuse et de réservoir scientifique de référence.

3-2 L'éducation

Est le terme par lequel on apprend à observer et à apprécier avant de juger, on apprend à sensibiliser, à partager et à communiquer.

3-3 La méthode

Est le chemin qui nous conduit à répondre à nos objectifs ; un chemin qui n'hésite pas à être revu, corrigé et actualisé selon les données et le contexte. Il doit s'appuyer sur des hypothèses, des données fiables et des doctrines appliquées avec intelligence.

Si des progrès ont été effectués dans les deux premiers aspects – *la signification et l'éducation* – il reste beaucoup à faire dans le domaine de *la démarche* ; une démarche imparfaite où les vrais problèmes ne sont qu'effleurés et où les résultats souvent dépassés dans le temps (à cause des délais trop longs et du changement d'effectifs) ne servent aucune expérience et ne constituent aucune base de réflexion à d'autres études : aucune conclusion ne vient marquer une étape pour entamer une nouvelle. C'est dans ce contexte que nous abordons cette intervention qui se base sur un concept fondamental :

Le patrimoine est une source inépuisable de référence qui alimente la réflexion, nourrit l'esprit, la pensée et la production architecturale de demain.

A la lumière de ces acquis, le patrimoine devient un vecteur de développement incontournable car au-delà de son action sur le temps, agit sur l'équilibre des villes et des régions grâce à une récupération et une réutilisation intelligente (patrimoine bâti - ancien et moderne - et paysager);

il reste un bien culturel et économique qui favorise le tourisme, les échanges et l'ouverture de l'esprit.

Zoom sur LA METHODE

Si la question de méthode sera plus précisément abordée dans le cadre de l'enseignement de cette matière au sein du département d'architecture de Bejaia, c'est de pouvoir viser à familiariser les étudiants avec le domaine de la production scientifique des connaissances en patrimoine.

Il s'agira d'une part de présenter aux étudiants quelles sont les spécificités d'une démarche scientifique et la façon dont s'est construit le domaine de recherche en patrimoine, et d'autre part de les aider à préparer un éventuel parcours de recherche ultérieure.

Dans ce qui suit, je choisis de présenter une approche spécifique pour la lecture du passé et son interprétation qui permettra de rétablir l'équilibre de nos patrimoines au sein de la société algérienne et pouvoir produire une architecture de qualité en harmonie avec notre identité et notre temps. Je choisis donc l'approche de la phénoménologie de la perception, comme essai de compréhension à la source du patrimoine en tant que phénomène, sens et signification.

En effet, c'est dans la lecture du passé que l'on retrouvera les valeurs et les significations culturelles anciennes afin de produire une architecture en harmonie avec notre culture et notre manière de vivre.

LA PHENOMENOLOGIE DE LA PERCEPTION
AU SERVICE DU PATRIMOINE
Valeurs, usages et significations

*« La vision scientifique décrit beaucoup plus notre
interaction avec le monde que le monde lui-même. »*

W.K. Heisenberg, Prix Nobel de Physique, 1932.

4- LA PHENOMENOLOGIE DE LA PERCEPTION AU SERVICE DU PATRIMOINE : Valeurs, usages et significations

4-1 Introduction : (In OUARET, 2019)

Une des approches qui s'intéresse au patrimoine dit : « vécu », la phénoménologie, dont Husserl est classiquement considéré comme le fondateur, un courant qui apparaît durant le 19^{ème} siècle, pour revendiquer une méthode pour un objet d'étude singulier : l'homme¹. Husserl voulait fonder une phénoménologie qui pourrait permettre d'être objectif tout en s'écartant des écoles psychologiques.

Cependant, cette méthode est une approche subjective de l'expérience de l'homme, son objectif est de déceler les représentations et images mentales des usagers qu'ils se font du patrimoine, les décoder pour pouvoir l'évaluer. En partant de Husserl (1913), la méthode de la phénoménologie sert à « montrer une structure générale unifiée et des gestes spécifiques distincts. Ainsi, la réduction correspond de façon générale à une modification de mon attitude en tant que sujet, c'est-à-dire un changement dans ma façon de me rapporter aux objets du monde » (N. Depraz, 2012, p112).

La démarche phénoménologique met en œuvre « une pensée en mouvement constant, en renversement permanent, en transformation incessante : c'est le lieu d'expérimentation d'une pratique de la pensée, de la pensée comme pratique. Elle produit littéralement, des gestes internes (conversion du regard, suspension des jugements immédiats, variation des faits) qui sont l'indication de notre situation incarnée dans le monde ». (N. Depraz).

4-2 La phénoménologie un choix pour la compréhension du patrimoine :

Nombre de philosophes ont été marqués par la pensée de Husserl, Heidegger et Gadamer, ces derniers seront les chefs de file d'un « courant post-moderne et d'un constructivisme pragmatique »².

Heidegger tire la phénoménologie vers une analyse de l'existence humaine, c'est-à-dire introduire l'histoire de son existence au cœur de cette démarche. Mais cette interprétation n'est pas acceptée ensuite par tous, Merleau-Ponty (1945-1964) et Giorgi (1985) n'adhèrent pas. La phénoménologie de Merleau-Ponty est à « la recherche du sens vécu pour un sujet en situation » (Delefosse, Rouan. 2001. p155).

¹ Marie Santiago Delefosse, Georges Rouan et coll. (2001). Les méthodes qualitatives en psychologie. DUNOD.p150

² Marie Santiago Delefosse, Georges Rouan et coll. (2001). Les méthodes qualitatives en psychologie. DUNOD.p152

Maurice Merleau-Ponty auteur de l'ouvrage « *Phénoménologie de la perception* » en 1945 et bien d'autres, est considéré être l'un des plus grands auteurs et adeptes de la phénoménologie de la perception, le philosophe s'est longuement intéressé à l'analyse et la compréhension de l'existence et l'expérience humaine au contact au monde.

La phénoménologie telle que définit par Merleau-Ponty, « *c'est comprendre, c'est ressaisir l'intention totale...* » (Merleau-Ponty, 1945, p xiii), cette méthode procéderait par un « *Aller à l'essence de ce qui compose la réalité à l'étude* » (N. Gravel, 1998, p31), c'est-à-dire, ramener le phénomène étudié à sa source la plus profonde.

Le philosophe s'est distancé du courant psychologique traditionnel américain et anglo-saxon, lors de ses analyses, en donnant au sujet une plus grande importance, tout en considérant que la perception, pour lui : « *ne résulte pas de la simple transmission d'un message donné, qu'elle ne peut se comprendre qu'à partir de l'être vivant, de ses valeurs, de ses besoins, et que l'expérience réelle, au contact du monde, est celle de sa perception* » (G. Rougerie et al., 1991, p140).

L'auteur de la phénoménologie est ainsi caractérisé par son objectivité mais aussi par son niveau de conscience lors de ces études, il confirme que : « *La plus importante acquisition de la phénoménologie est sans doute d'avoir joint l'extrême subjectivisme et l'extrême objectivisme dans sa notion du monde ou de la rationalité* » (Merleau-Ponty, 1945, p xv).

Il s'agit donc dans cette méthode, d'explorer l'expérience du monde vécu par son usager, qui affecte à chaque objet (de ce monde) une charge de sens et de significations, interprétées sous forme d'informations, car en effet : « *Le monde dit sensible (...) se présente dans son ensemble et dans ses articulations comme une virtualité de sens, ce qui suppose un minimum d'adhérence du sens à un objet* » (Merleau-Ponty, 1964, p.27). Ces sens et significations sont donc identifiés dans le rapport qu'entretient le sujet à son objet. A cet effet le patrimoine tel qu'étudié par la phénoménologie serait objet et sujet dans la même dynamique de la communication entre le patrimoine et son usager. Cette méthode selon Merleau-Ponty représenterai : « *la philosophie de l'existence, celle de l'expérience vécue ainsi que la confrontation de ses propres expériences avec celles d'autrui* » (Merleau-Ponty, 1964).

Ce qui importerai dans la démarche phénoménologique, c'est en effet, de « *révéler la nature de l'expérience humaine plutôt que d'expliquer et de prédire le comportement humain* » (André louis Sanguin).

Parler d'expérience humaine lorsqu'il s'agit de comprendre et d'interpréter le patrimoine, ne concernera pas seulement des actions et des faits humains, mais aussi des représentations mentales que fait l'usager du patrimoine, tels que « les *mémoires, les fantaisies, les perceptions, et les rêves ... et les images aussi* ». (André Louis Sanguin), c'est-à-dire l'imaginaire des personnes ayant vécu ce patrimoine.

Des lors, et dans cette optique, la méthode choisie est celle de Merleau-Ponty, qui est la phénoménologie de la perception, comme première démarche méthodologique. En effet, dans ces travaux, le philosophe pose le problème du rapport entre l'homme et le monde à travers la dualité nature/culture, c'est-à-dire aborder la dimension culturelle qui serait en cohabitation avec la dimension naturelle et environnementale. Il affirme que l'ensemble des manifestations humaines relèvent d'une composition de faits naturels et culturels, et qu'il n'y a pas lieu de les isoler.

4-3 Domaine d'application de la méthode phénoménologique de Merleau-Ponty :

Notons tout d'abord, que la genèse des travaux de Merleau-Ponty, ont démarré de la philosophie jusqu'à la phénoménologie de la perception de 1933 jusqu'à 1945 ou il obtient le grade de docteur en philosophie, à l'Université de Paris. Il publie ensuite deux ouvrages sur la nature de la perception. Ou il est démontré, le rôle originaire de la perception dans les rapports de l'homme au monde, et que cette thématique s'ouvre sur « une interrogation de la manière dont nous sommes ouverts sur le monde intersubjectif » (Merleau-Ponty, 1990, p236). C'est ensuite qu'il fait prolongement de ses réflexions sur l'articulation du phénomène de l'intersubjectivité, dans ses dimensions langagières³, essentiellement au niveau de l'expression corporelle, picturale, ou même verbale. Et faire en sorte que ces objets culturels peuvent devenir des « traces parlantes d'autrui » (Merleau-Ponty, 1997, p398).

Le phénomène de l'expression artistique et littéraire devient un cas paradigmatique dans les travaux de Merleau-Ponty. Cependant, le philosophe n'ignore pas l'apport de l'expérience personnelle des artistes ou des écrivains à influencer leurs œuvres, À cet égard, il maintient

³ Patrice Létourneau, (2002). Le phénomène de l'expression artistique chez Maurice Merleau-Ponty. Thèse de doctorat, Université du Québec.

l'exigence de la réduction phénoménologique⁴, en d'autres termes, et en comparant le texte à la peinture, Merleau-Ponty, est convaincu que le langage verbal diffère de la représentation artistique telles la peinture, selon lui le langage verbal relèverait de la langue, il semble donc, que la parole a le pouvoir de dire directement les choses, par contre les œuvres picturales, s'expriment par « la voix du silence » (Merleau-Ponty, 1960, p.0), elles rendent visible ce qui semble invisible, ce médium serait donc un langage indirect ou « allusif » (Merleau-Ponty, 1960, p.0).

Le langage verbal est tout aussi indirect finalement, dans la mesure où la perception est différente -et dans le cas du paysage- sa perception dépendrait des « structures mentales et culturelles, et des systèmes de valeurs très diverses » (Y. Luginbuhl, 2012, p123), et le sens des mots qu'ils emploient en percevant le paysage, n'est pas le même pour tous, et parfois un seul mot verrait son emploi diversifié dans des contextes différents.

Dans ce présent cours le patrimoine est le « phénomène » à étudier, les indicateurs culturels sont à identifier. A cet effet, il n'est pas à nier le fait que l'architecture qui est tout aussi composante culturelle de ce patrimoine, engage des perceptions sensorielles immédiates. Les phénomènes du passage du temps, la lumière, les ombres et la transparence ; les phénomènes de couleur, de texture, et de la matière participent tous à l'expérience de l'architecture vécue par ces bâtisseurs. L'architecture à elle seule peut éveiller simultanément tous les sens, toutes les complexités de la perception.

Le philosophe Franz Brentano⁵ (1838-1917) fait une remarque, selon laquelle, les phénomènes physiques engagent notre "perception extérieure", tandis que les phénomènes mentaux impliquent notre "perception intérieure". Le défi de l'architecture -selon lui- est de stimuler à la fois la perception intérieure et extérieure, de relever l'expérience phénoménale tout en exprimant simultanément le sens, et de développer cette dualité en réponse aux particularités

⁴ Patrice Létourneau (2002) note dans sa thèse que l'exigence de la réduction phénoménologique de Merleau-Ponty confère un certain avantage méthodologique quant à l'attention sur le travail expressif des artistes. (p. 26)

⁵ La définition de la phénoménologie comme psychologie descriptive dans l'introduction à la première édition des *Recherches logiques* de Husserl suggère que son domaine d'étude tout comme sa méthode s'apparentent à la psychologie de Brentano et que les recherches de cet ouvrage visent en quelque sorte à contribuer au programme philosophique de Brentano dont la psychologie est un des axes principaux. Ce sens de la phénoménologie semble aller de soi lorsqu'on considère que cet ouvrage est le résultat des recherches entreprises par le jeune Husserl au milieu des années 1880 auprès de Brentano à Vienne. In Denis Fisette, (2011). Brentano et Husserl sur la perception sensible. *Bulletin d'Analyse Phénoménologique* [En ligne], Volume 7, Numéro 1 : Expérience et représentation (Actes n°4), URL : <https://popups.uliege.be:443/1782-2041/index.php?id=481>. Consultée le 26/07/2017.

du site qui l'accueille. Cette approche philosophique, issue de Brentano et Husserl et développée plus tard par Maurice Merleau-Ponty, et c'est celle que nous présenterons ici, à travers la lecture du langage verbal (textes littéraires, récits, poésies), et le langage pictural (photographie ancienne, carte postale et peinture). Par contre les limites de la représentation bidimensionnelle (dans la photographie, la peinture ou les arts graphiques), ou les limites des textes littéraires n'engagent que partiellement les multiples sensations évoquées par l'architecture, en effet, "*while the emotional power of cinema is indisputable, only architecture can simultaneously awaken all the senses, all the complexities of perception* » (S. Holl et al., p41).

A présent, c'est par le biais de la démarche phénoménologique de Merleau-Ponty que pourrons être étudiés les expériences humaines décrites par les usagers et révélées par les expressions artistiques ; iconographique (photographie ancienne, peinture, cartes postales,) et littérature (les récits, poésie, roman).

4-4 Exemple d'application :

4-4-1 Les travaux de Nadia Chafik (1998) :

Son objectif est d'analyser le regard des orientalistes Français sur le Maghreb à travers la littérature et la peinture.

Elle a choisi un plus grand nombre de voyageurs par rapport à d'autres, six écrivains et quatre peintres (**Fig. 21**), pour garantir une étude plus riche sur le Maghreb et plus précisément sur l'Algérie. Son corpus se compose de récits de voyage et d'une trentaine de peintures, ainsi que deux romans d'Eugene Fromentin⁶. Car selon elle, il est important de choisir plus de récits que de romans, elle confirme à ce sujet que : « *le roman à sujets algériens a beaucoup moins pour but, à part deux ou trois exceptions, de révéler une Algérie exacte que de développer une aventure exotique dans un genre qui était à la 'mode' -c'est-à-dire- superficiel, médiocre et suspect* » (N. Chafik, 1998, p8). Dans ces travaux, elle recherche l'aspect esthétique du Maghreb, mis en valeur par le procédé descriptif, ainsi que d'établir un lien entre cet univers et leur style descriptif dans lequel apparaît de manière plus ou moins prononcée le mythe oriental, ou colonial ou un Maghreb sauvage qui mérité d'être civilisé⁷.

⁶ E. FROMENTIN, (1888). Une Année dans le Sahel : Un Été dans le Sahara (préface de Eugène Fromentin), Librairie Plon-Nourrit, 3^e éd. Paris

⁷ Elle explore le mythe oriental (la magie, le rêve, les « Mille et une nuits », etc.), ou le mythe colonial, ce sont des appellations modernistes, le mythe survit dans l'art. Tantôt « oriental », tantôt « colonial », il semble être particulièrement un enjeu de la production maghrébiniste et de son interprétation.

Dans ces travaux, N. Chafik est surprise par le constat qu'un grand nombre de récits de voyage et de peintures comment peuvent-ils habiller le Maghreb du voile oriental ou colonial. Mais aussi le choix de l'usage des deux modes d'expression, la littérature et la peinture et leur rapport intéressant pour révéler des informations, et pour voir dans quelles circonstances on privilégie l'une sur l'autre pour aboutir à une idée précise.

Son étude avait contribué à démontrer à qu'aucun mode d'expression n'est plus proche de la « réalité » ou du « mythe ». Chaque mode a ses avantages et ses inconvénients, ses possibilités et ses limites à représenter. L'objectif pour N. Chafik était qu'une lecture combinée confirme que c'est plutôt en suggestionnant que le Maghreb relèvera du mythe ou non. Et comme résultat, Chafik confirme que dans les représentations littéraires étudiées, le mot « magie » revient plusieurs fois.

Quant à la peinture, elle s'était demandé pourquoi les peintres ont représenté les mêmes thèmes (chevaux, femmes, fêtes, etc.), Elle répond, que c'était certainement pour satisfaire la demande d'un sujet, donc ils ont eu tous recourent forcément à la subjectivité.

En réponse à sa problématique de départ concernant le Maghreb comme mythe ou la réalité, dans les représentations de la réalité, qu'il serait impératif de ne pas réduire les lectures maghrébines à leurs justes formes esthétiques. Mais plutôt comprendre « scientifiquement, que la représentation du Maghreb n'est qu'un reflet, qu'une copie (généralement imparfaite), une image de..., un écran entre la conscience et la chose ou le monde, et finalement source d'erreur » (N. Chafik, 1998, p464).

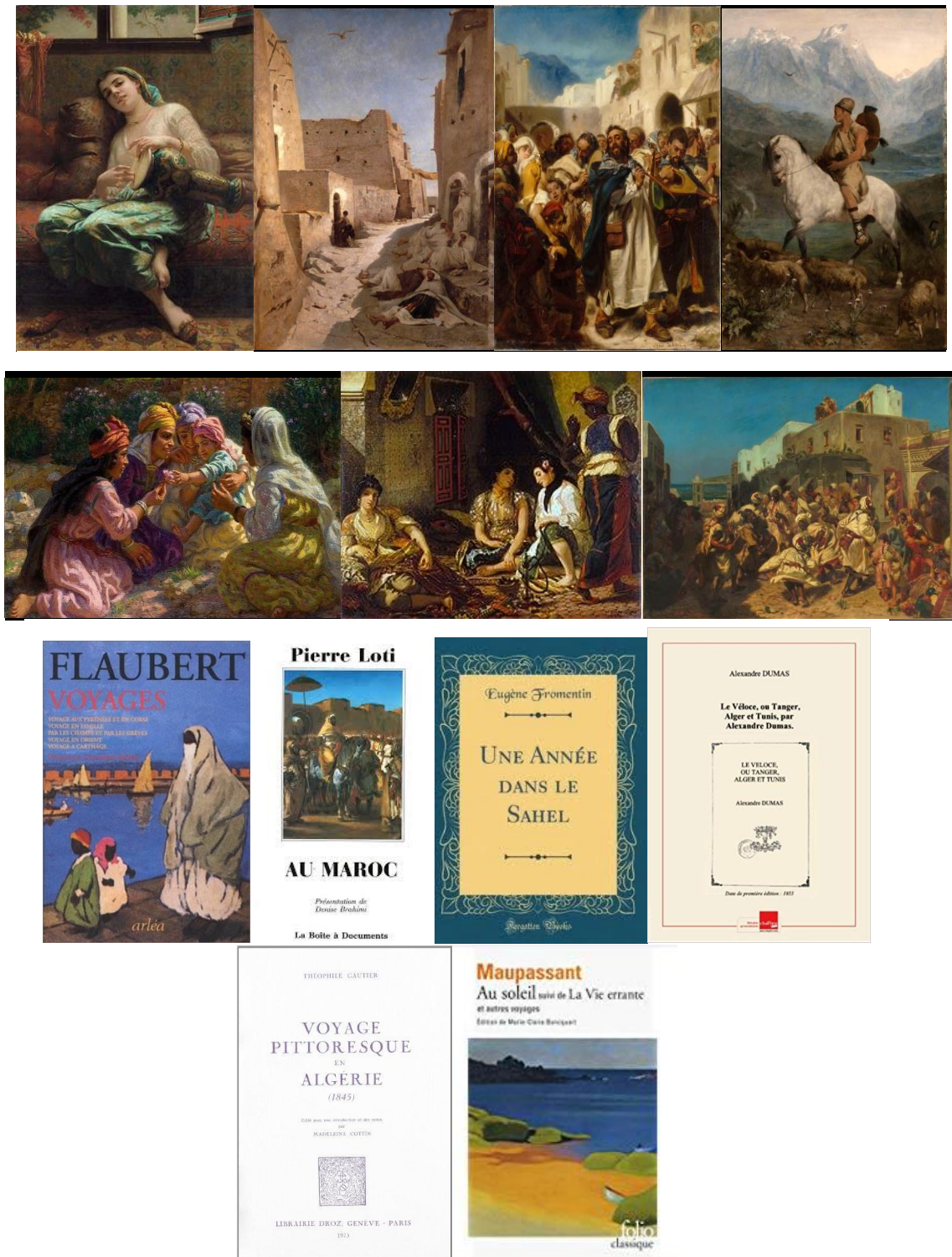


Figure 21. Quelques peintures du corpus iconographique, et les six ouvrages littéraires, servant à analyser le contenu culturel, spatial, paysager du Maghreb, dans les travaux de Nadia Chafik (1998).

Peintures de : Eugène Fromentin, Eugène Delacroix, Étienne Dinet, Alfred Delacour.

Récit : Eugène Fromentin. Romans : Gustave Flaubert, Guy de Maupassant, Théophile Gautier, Alexandre Dumas, Pierre Loti.

Source : Toutes les peintures ont été étudiées dans la thèse de N. Chafik, mais vu leur qualité illisible, nous les avons cherchées sur google image. 8

4-4-2 Les travaux de Sophie Chmura (2007) :

Dans sa thèse, S. Chmura étudie le patrimoine paysager urbain de Rennes à travers les représentations, à cet effet, elle effectue une étude sémiologique pour tenter de déterminer ce que les guides et récits de voyages et les cartes postales livrent comme enseignements sur certaines façons d’appréhender l’espace urbain et ses monuments. Elle fait le choix d’une masse d’images, d’essais et d’écrits divers qui représentent la ville de Rennes, et l’abordent sous des angles variés. Elle justifie ce choix de documents par rapport aux précieuses informations qu’ils révèlent en rapport à la culture des Rennais face à leur ville et à la manière dont ils ont construit leur patrimoine architectural.

Son attention s’est particulièrement attachée aux textes des guides et des récits de voyages qui offrent un réseau discursif cohérent. En compilant l’étude des textes avec celle des différentes éditions de cartes postales émises depuis la fin du XIXe siècle, elle a pu déduire que les représentations sont des opérations mentales, individuelles ou collectives, qui insistent autant sur l’aspect constructif et identitaire que sur l’aspect visuel. (S. Chmura, 2007).

Elle constate que dans presque tous les écrits de voyage, les traits spécifiques des paysages et leurs caractères, sont utilisés pour définir une typologie propre. Et dans ce sens, les formes urbaines sont chargées de significations et considérées comme rattachées aux systèmes culturels des habitants.

Son but a été de montrer comment ces représentations peuvent passer en revue l’ensemble des éléments qui permettent à la ville de se situer dans le temps et dans l’espace, de penser son rapport par rapport à l’environnement, mais également d’identifier le quotidien des habitants, leurs pratiques culturelles et leurs habitudes de vie insérées dans le cadre spatial.

En conclusion, et par conviction, S. Chmura n’épargne pas le fait, que grâce aux représentations, la population s’invite à la reconsidération du patrimoine rennais, et de son identité, du moment où ces représentations donnent une image de l’autre au travers des descriptions des paysages urbains.

Le schéma ci-dessous (**Fig. 22**) résume le dispositif d’interprétation de S. Chmura qui vise à révéler les différentes caractéristiques du patrimoine rennais du centre-ville.

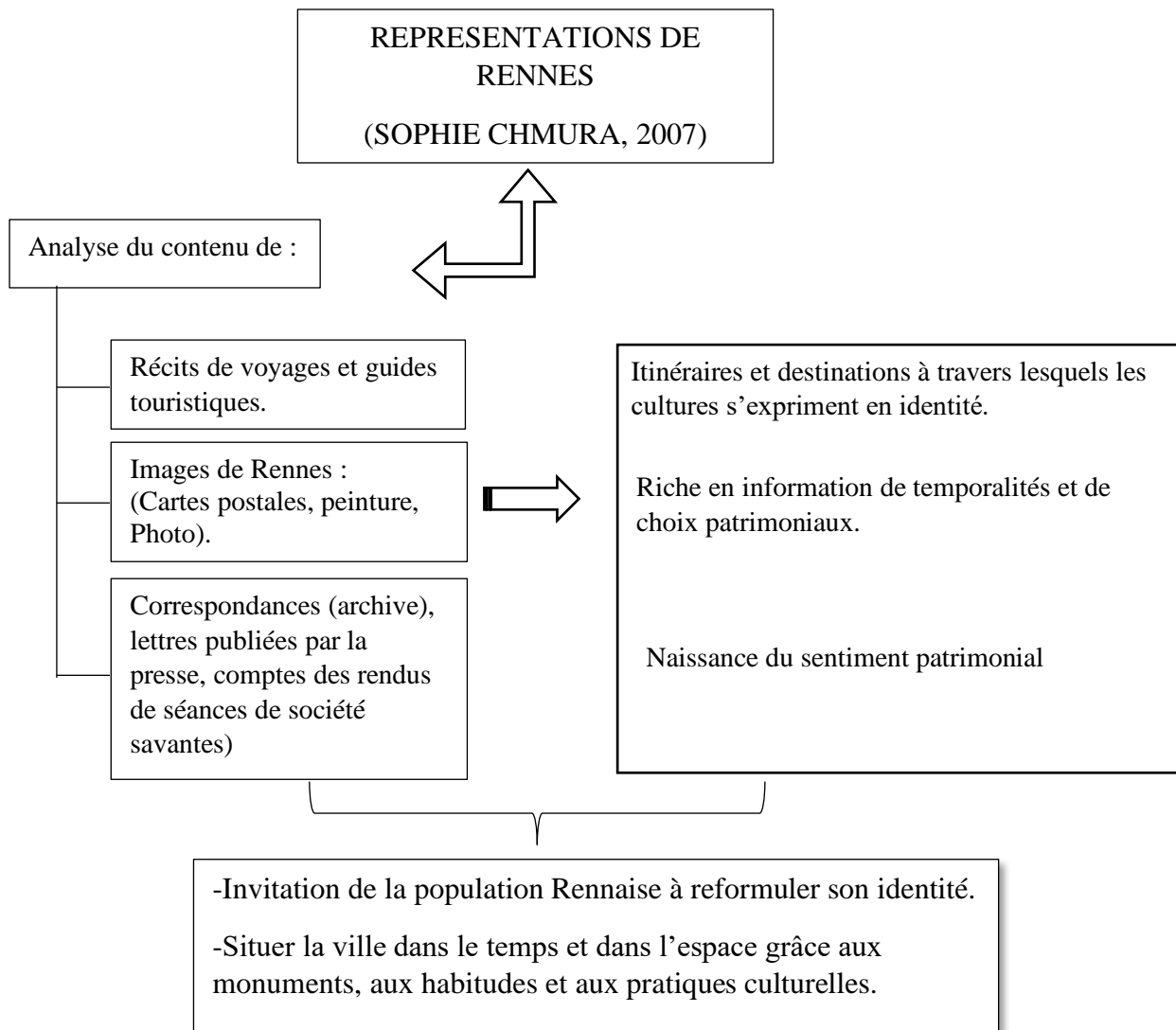


Figure 22: Dispositif d'interprétation selon l'étude de Sophie Chmura (2007).

Source : auteure, 2019.

Zoom local :

Le patrimoine culturel est le « phénomène » à étudier dans un contexte bien choisi qu'est l'Algérie ou Bejaia. Nous voudrions juste rappeler le fait que pour comprendre un patrimoine, il serait important d'aborder son équivalent, sa définition et la connaissance de ses aspects, en langue maternelle. Le concept de patrimoine culturel est traduit à « تراث ثقافي » en arabe, qui aurait deux significations différentes de ce qu'on aborderait dans une société bejaouie ou kabyle par exemple. Afin que la société algérienne en générale et bejaouie en particulier comprenne ce que recouvre la notion de « patrimoine », il me semble qu'il serait plus intéressant et plus efficient d'utiliser des concepts simples, afin de sensibiliser et de mobiliser la population ciblée, que ce soit pour nos étudiants ou encore au sein de la société.

Par ailleurs, l'unique loi algérienne portant sur la protection du patrimoine culturel, pourrait représenter une assise future en termes de réglementation pour l'identification des valeurs culturelles et significations du patrimoine, mais elle reste pour le moment centrée sur des dispositions archéologiques et techniques. En d'autres termes l'absence de la prise en charge de la dimension culturelle et des significations patrimoniales dans le paysage juridique algérien, nous pousse à prendre appui sur des méthodes d'évaluation étrangères, qui se sont vues vérifiées et appliquées dans des cas concrets de patrimoine.

CHAPITRE IV : LE PATRIMOINE RESSOURCE
ECONOMIQUE ET VECTEUR DE
DEVELOPPEMENT

1- Introduction

La notion du patrimoine et de sa sauvegarde apparaît comme une préoccupation de plus en plus forte des sociétés actuelles fondée sur la prise de conscience de l'importance de la transmission du patrimoine et de sa sauvegarde et illustre du rôle essentiel de celui-ci pour la ville contemporaine et sa contribution au développement durable.

C'est dans cette optique que la présente recherche s'inscrit principalement, elle vise la valorisation des valeurs identitaires, à travers la compréhension des caractéristiques du patrimoine paysager algérien, celui-ci qui représente le seul témoin des valeurs passées et présentes de la société, c'est une ressource symbolique liée à la mémoire collective et à l'identité de la population.

2- Le patrimoine comme capital social à transmettre :

En général, le terme patrimoine désigne *"les biens matériels qu'un individu tient, par Héritage, de ses ascendants et qu'il transmet à ses descendants. Par extension, cet Héritage peut être commun aux membres d'un groupe social, par exemple une nation"*¹

L'identification au patrimoine confère dans le même temps un certain prestige, permet de se distinguer, de prendre sa place dans la ville et dans la société : *« le patrimoine sert à acquérir un statut tout en revalorisant un espace »* (Glevarec, 2004, p. 16). Il s'opère une sorte de transfert de valeur, de l'élément patrimonialisé aux individus ou aux groupes d'individus qui y sont associés. Ces éléments sont bien sûr inégalement valorisants et distinctifs. Le patrimoine, c'est aussi du capital symbolique. Il permet également de développer un capital social. Le simple fait de s'insérer dans la société locale quand on vient de l'extérieur, de maintenir ou de renforcer ce lien, représente un puissant moteur de la mobilisation patrimoniale et s'apparente à la constitution d'un tel capital social.

Dans le même temps, faire reconnaître la valeur patrimoniale d'un héritage, permet de revendiquer plus largement l'appropriation de l'espace dans lequel il s'inscrit : *« après tout, il n'y a pas de meilleure manière pour légitimer une appropriation et pour asseoir sa propriété que la filiation, l'héritage »*²

¹ NAPOLI Jocelyne, 2002. Tourisme et valorisation du patrimoine. Tourisme No 11 – Patrimoine III. Toulouse, ERITH, p. 42.

² Gravari-Barbas, Guichard-Anguis, 2003, p. 14

Mais si l'on assiste à de telles mobilisations, c'est qu'il y a un certain nombre d'enjeux à pouvoir construire du patrimoine, à se l'approprier et à bénéficier de ses retombées. Pour bien saisir ces enjeux et dépasser le discours idéologique sur le « bien commun » (Ripoll, Veschambre, 2002), il est intéressant de rapprocher les deux valeurs du terme patrimoine, la plus classique, qui évoque les richesses accumulées et transmises au sein des familles, et la plus récente, qui désigne par analogie les héritages culturels collectifs transmis entre les générations, au sein d'un même groupe, d'une même société, voire de l'humanité toute entière.

Pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation « scientifique » par les spécialistes du patrimoine : il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique. Le moteur de la patrimonialisation est bien souvent la revalorisation d'emprises désaffectées et leur transformation en ressource économique. Si « *le patrimoine architectural est (...) ce qui donne valeur à un lieu* » (Bourdin, 1992, p. 21), c'est au sens de valeur à la fois symbolique et économique. « *Le patrimoine représente ainsi une forme de capital économique* » (Graham, 2002).

Mais si ce processus de valorisation économique, symbolique, sociale... est inhérent à toute forme de patrimonialisation, toutes les revendications patrimoniales n'aboutissent pas, et tous les patrimoines reconnus ne se valent pas.

Le patrimoine considérée comme l'Âme du Peuple, c'est-à-dire comme une véritable entité spirituelle, est néanmoins susceptible de se donner à voir, de s'incarner, à la lettre, dans des choses tels que par exemple : styles architecturaux, qui vont se mettre à être fonctionner en tant que symboles d'appartenance ou d'identification à ces ensembles sociaux nouveaux, les nations, représentés comme communautés de culture, bref, c'est l'ensemble de ces usages sociaux du patrimoine et de la culture en général qu'il serait fructueux de prendre en considération l'utilisation de ce patrimoine. Dans ce contexte, la question principale qui se pose est :

Comment s'opère la magie du patrimoine ? Comment produire des biens privés ou publics, pour qu'ils deviennent des objets patrimoniaux de demain ?

Questions spécifiques :

Dans quel état le patrimoine doit être pour qu'il soit repérable, identifiable ? Faut-il transmettre un patrimoine inerte, ou un patrimoine actif, utilisé par la société actuelle et utilisable, transformable par et pour les sociétés futures ?

3- Préserver, ouvrir et transmettre

Le patrimoine est vivant et il faut le faire vivre. Il ne s'agit pas pour le pouvoir en place que de préserver pour transmettre. Il faut aussi que la population s'approprie la valeur testimoniale et patrimoniale des biens et se fasse le relais de l'État pour ancrer sa transmission. Selon le géographe Guy Di Méo, le patrimoine correspond à un besoin social contemporain capable de fédérer des citoyens autour d'une appartenance et d'une fierté communes. Les pouvoirs publics encouragent les actions permettant aux jeunes et aux citoyens de découvrir et s'approprier le patrimoine local et national comme lors des « Journées du Patrimoine ».

Les États disposent de deux outils majeurs : l'ouverture au public et l'éducation. Ainsi, on voit se développer la médiatisation de certains biens patrimoniaux sur les chaînes publiques dans des actions de vulgarisation. Les États ne véhiculent pas seulement de quoi identifier le patrimoine mais favorisent aussi son accessibilité (ouverture, rénovation de musées, politiques tarifaires visant à attirer le jeune public). L'outil pédagogique ne cesse de s'affirmer et les choix et partenariats qu'encourage l'État sont également vecteurs d'enjeux politiques. La politique patrimoniale devraient également être une dimension très présente dans les programmes scolaires. Rayonner, s'affirmer, mais aussi s'affronter par le patrimoine.

Le patrimoine à l'échelle nationale est un instrument d'affirmation de valeurs séculaires ou propres à un régime, constructeur d'une identité dont l'État se pose en garant. Il est utilisé par les chefs d'Etat comme une vitrine du pays. En Turquie, la conversion récente de l'Eglise Sainte-Sophie en mosquée décidée par Erdogan est un acte politique très fort et très mal perçu en Europe. Mais des conflits concernant le patrimoine peuvent aussi se dérouler au niveau national ou local : en France on peut citer l'exemple de la « bataille du forum des Halles » qui

s'est menée entre les partisans de la rénovation des Halles (en détruisant les anciennes Halles de l'architecte Baltard en 1971) et ses détracteurs, ou la construction de Beaubourg qui a scandalisé des parisiens. Certains projets suscitent ainsi une « émotion patrimoniale » : exemple sur la reconstruction ou non de Notre Dame à l'identique.

4- Transmission

La culture et le patrimoine constituent les essors de l'attractivité utilisés comme ressources dans la compétitivité d'une ville. Ils génèrent des revenus et de l'emploi et contribuent au développement local. Et c'est aussi la matière première dans le développement touristique des régions, qui servira à créer une image de marque et participe à planification territoriale. L'identification d'un peuple ou des personnes à un territoire « sert non seulement à donner à ce territoire des atouts qui le rendront invitant aux yeux de "touristes", mais permet aussi aux résidents de ce territoire de s'affirmer ou de se distinguer pour idéalement montrer d'eux-mêmes, une image qui leur convient » (F. De Grandpré, 2008). Il est nécessaire de signaler quelques sites de grande renommée et de forte valeur historique et identitaire, ce sont des paysages culturels, en constante évolution, en tant que cadre de vie de nombreux acteurs qui y vivent et y travaillent.

« L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert », André Malraux (1935).

Zoom sur action transmission :

- C'est ce que nous faisons aujourd'hui qui compte!
- C'est d'intégrer les générations non encore nées dans notre réflexion sur la transmission !

4-1 Favoriser l'appropriation du patrimoine et du développement touristique par les populations

Sheridan Burk (vice présidente de l'ICOMOS, 2002) a placé les populations locales au cœur de la problématique du patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel. L'engagement de la société civile, le plaisir et la fierté qu'elle peut ressentir de voir son patrimoine préservé ou réutilisé à d'autres fonctions est un élément déterminant pour l'avenir du patrimoine et de la durabilité du tourisme.

4-1-1 Investir « dans les populations locales

L'exemple de Taiwan montre que les sites historiques associés à une approche approchée peuvent créer une valeur d'authenticité, mais que la participation des populations à leur conservation pouvait éviter des dérives excessivement nostalgiques qui en altèrent le sens profond. Les participants ont considéré que les décideurs devaient « investir » dans les populations locales, la société civile pour protéger le patrimoine. Un tel engagement de la population doit être lié aux fonctions du patrimoine dans le développement, à la réduction des inégalités et de la pauvreté en particulier. Les acteurs du tourisme culturel doivent trouver de nouveaux marchés pour créer des emplois, revitaliser les fonctions sociales du patrimoine et promouvoir les échanges entre les cultures. Les responsables de la conservation du patrimoine doivent utiliser les médias pour informer et sensibiliser la population et les touristes sur la valeur du patrimoine.

Des exemples ont montré que, si le tourisme pouvait servir la cause de la conservation du patrimoine, il pouvait aussi générer des phénomènes négatifs pour les populations locales tels que les privilèges pour l'attribution des marchés, une mauvaise répartition des bénéfices, des discriminations des accès aux sites. Des simples consultations des personnes sont insuffisantes, et il faut procéder à des évaluations prospectives, à des études d'impact du tourisme sur les sites et la population, et ce dans une de long terme .

En conséquence, il sera accordé une attention particulière aux valeurs patrimoniales des diverses communautés culturelles vivantes aux abords des sites. Il a également été remarqué que les agences de développement et les responsables de projets devaient accorder aux populations un rôle plus actif, pour qu'elles puissent développer leurs propres projets de développement touristique.

Dans cette perspective, il est proposé que les outils et cadres réglementaires pour organiser la participation des populations soient intégrés dès le début dans les projets. L'initiative sur les paysages urbains historiques comporte des modèles d'outils de participation intégrés.

CONSIGNE :

A partir de ces photos qui illustrent l'état actuel (2021) du Fort de Gouraya (Bejaia), rédigez un développement qui explique en première partie les causes de cet état, puis les arguments en faveur de la valorisation patrimoniale, en identifiants :

- Quels outils pour associer les populations à la gestion et au développement de ce patrimoine.
- Quels indicateurs sont nécessaires pour faciliter la participation des populations

N'oubliez pas de mentionner les acteurs et les solutions envisagées pour chaque option et concluez sur le fait que ce patrimoine peut-être une source de rentabilité économique.

Figure 23 : photographies du Fort Gouraya (Bejaia). Source : Auteure 2020.



5- La mise en communication patrimoniale :

5-1 une construction territoriale aux dimensions plurielles

Le processus de patrimonialisation participe lui aussi à la construction des territoires (Di Méo, 2007). Il s'agit d'un processus qui nécessite une action collective des acteurs locaux. Ce processus permet la valorisation d'un patrimoine qu'une communauté a reçu en héritage et qui est constitutif de son identité à travers sa conservation dans une première étape puis son intégration dans la machine économique. La communication d'un patrimoine vient à la fin d'une patrimonialisation mais comme appui et précède le développement territorial,

Progressivement, ce processus va prendre une dimension territoriale en rattachant un patrimoine culturel qu'il soit matériel ou immatériel à un espace géographique bien identifié mais surtout à un groupe social auquel il s'identifie, un processus par lequel ils seront reliés les producteurs de ce patrimoine ainsi ceux qui voudront le connaître. Ce processus va alors contribuer à la construction d'une image territoriale qui identifie et préserve une identité locale, celle permettra d'exercer une attraction du consommateur à travers un marketing territorial, à savoir donner le plaisir de visiter, de vivre, et d'investir sur le territoire

La capacité d'un territoire à être attractif au tourisme, est liée à ses caractéristiques géographiques, sa position et sa réputation internationale, ses projets de développement et à son profil (Gollain, 2008), mais aussi rattaché à sa société, qui ne peut être dissociée dans les études économiques. Alors, communiquer un patrimoine qui soit vivant, actif ne peut que contribuer à le démarquer auprès des touristes, mais aussi à donner plus d'assurance aux citoyens qui se représentent à travers lui.

L'offre touristique repose sur la dimension authentique ou originelle c'est-à-dire la valeur historique du lieu. Ceci amène à dire que le choix d'une destination touristique revient à la quête de l'authenticité, qui fonctionne comme un « argument publicitaire » (Hamon, Dano, 2005). L'authenticité ou la valeur historique est considérée par les touristes comme une recherche de l'exclusivité, c'est-à-dire d'une expérience qui dépasse leurs attentes.

Toutefois, la commercialisation du patrimoine, sa mise au service du développement économique, inclut d'une manière intrinsèque le risque de sa surexploitation et à terme sa banalisation ou même de sa destruction. Céline Bonnamy (2005) tout en mentionnant les biens faits du tourisme a mis en garde contre l'afflux massif de touristes qui dépasse les capacités d'accueil en disant : «[...] le tourisme génère des revenus qui peuvent être réinvestis dans la

conservation et la réhabilitation du patrimoine. Cependant, son développement excessif est dangereux pour les sites naturels et les monuments

Par ailleurs, les stratégies de médiation touristiques ou culturelles devraient dépasser la standardisation de l'image d'un territoire, plutôt mettre en valeur ses atouts culturelles, patrimoniales et sociales qui s'avèrent marginalisés.

Le patrimoine comme un opérateur de communication

« L'opérateur par lequel se construit un lien entre nous qui en avons l'usage et ceux qui l'ont produit (c'est-à-dire un opérateur de médiation) »

(Jean DAVALLON, 2006)

5-2 Le patrimoine culturel comme produit de consommation :

« C'est l'adjonction d'un travail de création de service qui le transforme en produit patrimonial et constitue ainsi la première spécificité de l'économie du patrimoine » (Greffé, 1990).

Cet assemblage est aussi le lieu de la cohabitation de deux temporalités : temps « long » du patrimoine et « court » du service. Cet assemblage crée de la valeur principalement à partir des valeurs que porte le patrimoine.

De façon simple, le patrimoine devient accessible quand il fait rencontrer valeur et support, mais, surtout, donnant priorité au service.

Le patrimoine produit : deux approches

Pour pouvoir consommer le patrimoine culturel d'une manière durable, il faudrait transformer des valeurs anciennes en des valeurs actuelles, selon deux approches différentes :

1-L'approche de Riegl (1903) : le patrimoine devient produit en combinant cinq dimensions ; trois anciennes (Valeur d'histoire, Valeur d'histoire de l'art, Valeur d'ancienneté) et deux autres actuelles (Valeur d'art (relatif au neuf), Valeur d'usage), tout en intégrant la question du sens à l'usage neuf qu'on en fait du bien culturel.

5-2-1 L'approche de Greffe (1990)

Selon Greffe six valeurs devraient cohabiter dans un seul bien culturel (qu'elles soient anciennes ou nouvelles en même temps), notamment les valeurs sociales, historique, cognitive, esthétique, artistique et économique). (Fig.24)

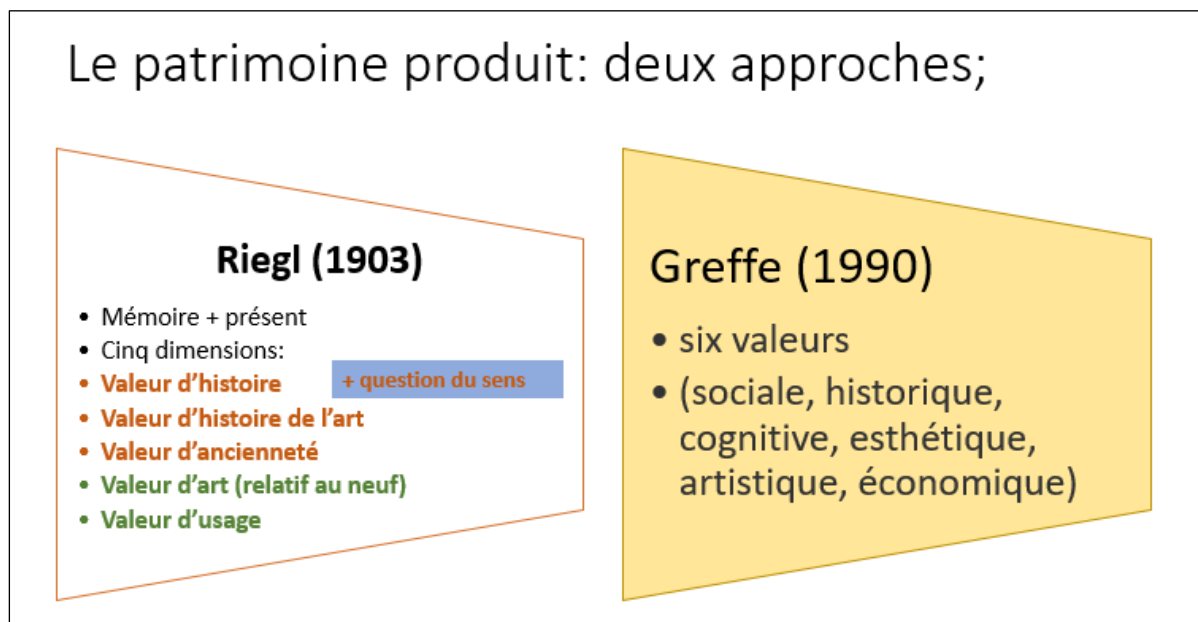
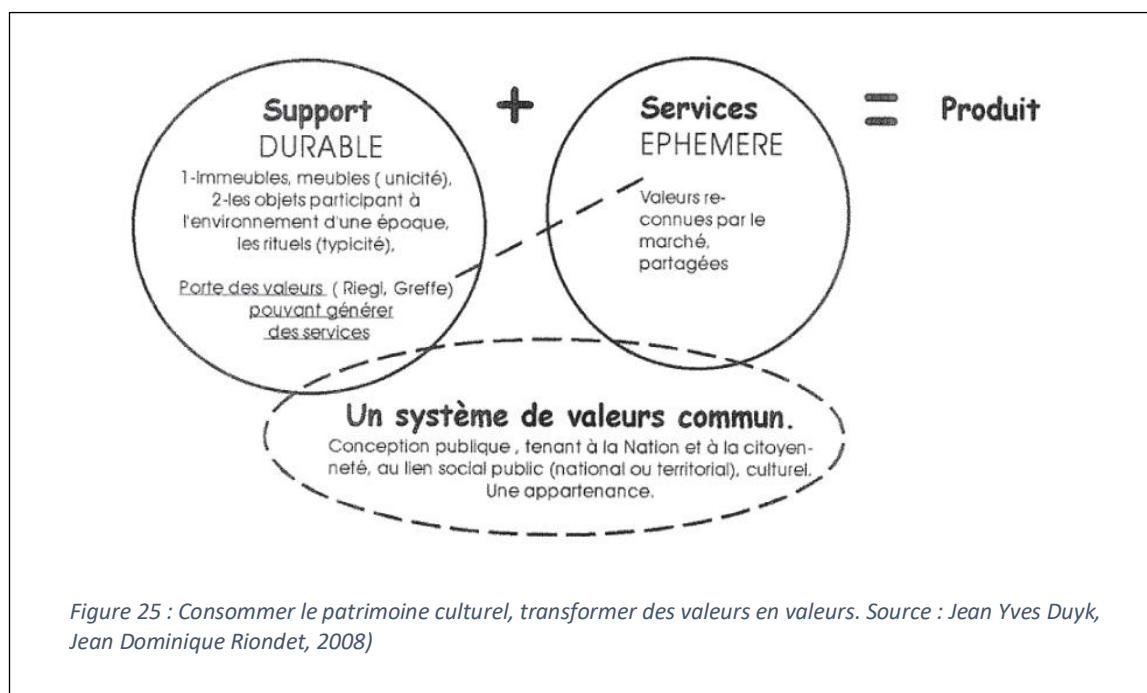


Figure 24 : la consommation du patrimoine culturelle selon les deux approches de Riegl et Greffe

5-3 Le patrimoine : une réelle réserve de valeurs

Envisagé ainsi, le patrimoine culturel devient une « réserve de valeurs » pour l'élaboration des services. Ce type d'approche n'épuise évidemment pas la question de la valeur. En matière de comportement du consommateur, les chercheurs ont pu souligner la distinction entre LA valeur d'un objet ou d'une consommation (pour un consommateur) et LES valeurs (de ce même consommateur) faisant référence au système de valeurs de ce dernier (Aurier, Evrard, N'Goala, 2000 ; Aurifeille et Jolibert, 1998).

Il s'agit alors de tenter de faire correspondre des valeurs issues du patrimoine avec celles du consommateur, c'est à dire de faire référence à un système commun permettant de transformer des valeurs en valeur comme le montre la (Fig.25).



6- Des outils ? Pour la mise en communication

Pour le patrimoine, on se situe bien dans un « marketing inversé » (Evrard, 1991 ; Colbert, 1989, 1993) typique du marketing des arts, qui fait donner une priorité de l'offre sur la demande (Colbert, 200 : 17). Cependant, le développement des services associés au support fait évoluer cette situation de départ.

Le patrimoine existe et la nécessité de le conserver conforme à ce qu'il est, constitue sa nature. Il n'est pas possible de créer un patrimoine même si des cohortes de consommateurs en expriment le besoin.

En matière patrimoniale, l'adjonction de services créant le produit est faite exclusivement pour se rapprocher d'un marketing de la demande. Les services étant modulables, leur profusion censée répondre à des besoins eux-mêmes supposés, peut aboutir à s'émanciper du support proprement dit.

En définitive, ce qui est entrepris consiste en une inversion du procès marketing, au départ fondé sur l'offre (le patrimoine), pour aboutir à un marketing de la demande s'appuyant sur les services culturels.

Pour la mise en communication du patrimoine, les acteurs de cette valorisation convoquent des supports ou des dispositifs comme outils notamment l'événementiel, les médias locaux, les TIC, le management de projets et/ou le marketing territorial.

Exemple : visites guidées en réalité augmentée intégrées dans des tablettes ou même sur des sites web, qui s'invitent aux maisons des consommateurs en temps du Covid.

Le marketing patrimonial qui intègre les objets d'art, les monuments, les valeurs culturelles dans une démarche publicitaires, (musique, cinéma, publicité...) pour l'attraction touristique.

Zoom Lieu : Tunisie (Musé Bardo) et maisons d'hôte

ECONOMIE

La réalité virtuelle s'installe dans les musées: la startup "3D wave", instigatrice du projet

Par Marwa Saidi | Publié sur 13/09/2020 | 6 min lues | 0 commentaires | 0 likes | 1,500 vues

Un projet de médiation culturelle pour les non-voyants

Actuellement, l'équipe d'ingénieurs de la startup s'est penchée sur un nouveau projet baptisé "musée pour tous", la continuité de Bardo Up. La startup compte généraliser progressivement cette expérience et vise l'impression de 250 objets. Jusque-là, 20 artefacts supplémentaires ont été sélectionnés dans le musée du Bardo et 20 objets dans le musée de Sousse. Parallèlement, un audio-guide, qui permet d'orienter les non-voyants lors de leurs visites, sera développé et couplé à des textes écrits en braille. Le principe du fonctionnement du guide est simple: au passage auprès de chaque objet, une notification se déclenche pour vous signaler si vous désirez lire l'enregistrement sonore ou pas. Le projet est financé par le centre Tfanen, organisme appuyé par l'Union européenne à hauteur de 147 mille dinars. Il a été monté en partenariat avec l'Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle et l'association Braille pour l'Education et la Culture. Notons au passage que la startup compte exporter son savoir-faire au Moyen-Orient: elle vient de conclure un contrat de 2 millions de dinars avec un mall à Doha pour la mise en place d'un projet de médiation culturelle pour les non-voyants.



Figure 26 : exemple de médiation culturelle pour le cas du patrimoine culturel de la Tunisie.

Conclusion : Relever le défi !

Face aux menaces de dégradation et de destruction que font peser différents aspects du développement sur le patrimoine et les valeurs qu'il contient, le défi d'intégrer le patrimoine local et national de l'Algérie est de lui donner une fonction dans le cadre d'un développement fera la démonstration qu'il est un facteur de cohésion sociale, de bien être, de créativité d'attractivité économique et aussi de compréhension entre les peuples.

Aujourd'hui ICOMOS se met au service des initiatives individuelles et collectives quant à la conservation des valeurs du patrimoine culturel mondial. C'est à la lumière de plus de 150 communications et des débats (ICOMOS) qu'elles ont inspiré, que les participants ont pu mesurer combien le patrimoine au sens mémorial le plus large, peut apporter de nombreuses et riches contributions, et des orientations larges et constructives, et répondant aux préoccupations ainsi exprimées. Elles se trouvent rassemblées dans les principes et recommandations que l'assemblée générale souhaite, sous le nom de déclaration de Paris (Fig. 27), porter à la connaissance des états, et à travers eux, de la communauté internationale.

DECLARATION DE PARIS

Sur le patrimoine comme moteur du développement

Adoptée à Paris, siège de l'UNESCO, le jeudi 1er décembre 2011

PREAMBULE

Les 1206 participants de 109 pays réunis à Paris, au siège de l'UNESCO à l'invitation d'ICOMOS France du 28 novembre au 1er décembre 2011 à l'occasion de la XVIIème Assemblée générale du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) adoptent cette Déclaration de principes et recommandations sur les relations entre le patrimoine et le développement envisagées comme un atout pour la préservation du patrimoine, la diffusion des valeurs qu'il renferme et le développement culturel, social et économique des populations. Ces Déclaration et recommandations sont adressées aux acteurs de la conservation du patrimoine, du développement et du tourisme, en particulier aux Etats, pouvoir locaux, institutions internationales, Agences des Nations Unies et l'UNESCO en particulier, ainsi qu'aux associations de la société civile concernées.

Cette Déclaration s'inscrit dans une série d'initiatives et d'actions entreprises depuis plusieurs années par l'ICOMOS pour promouvoir un développement qui intègre dans son processus le patrimoine culturel matériel et immatériel comme composante indispensable de sa durabilité et de sa dimension humaine. Nous pouvons mentionner en particulier le colloque de l'ICOMOS de Moscou et Souzdal en Russie (1978) sur le thème des « Monuments, de l'histoire et de la culture dans les sociétés contemporaines » dont un sous thème s'intitulait « Les monuments historiques comme support du développement économique et social », ce qui montre qu'il y a déjà 33 ans notre organisation a commencé à réfléchir sur les relations entre le patrimoine et le développement.

Le symposium scientifique « Pas de futur sans passé » organisé à l'occasion de la VIème assemblée générale de l'ICOMOS, en Italie et le symposium scientifique « Du bon usage du patrimoine dans le développement » organisé au Mexique en 1999 prolongeaient la réflexion sur le sujet. Les travaux et déclarations de Nara (1997), Xi'an (2005), et Québec (2008) ont contribué à nourrir le concept d'« authenticité », de « contexte » et d'« esprit du lieu » du Patrimoine. Une démarche importante a été le travail de l'ICOMOS pour l'élaboration de Chartes qui sont devenues des références internationales en particulier pour l'UNESCO et ses Etats membres.

Il convient de mentionner : la Charte internationale de l'ICOMOS sur le tourisme culturel élaborée en 1977 et actualisée en 1999 ; la Charte de l'ICOMOS sur les itinéraires culturels adoptée par l'ICOMOS en 2008 et la Charte de l'ICOMOS sur l'interprétation et la présentation des sites culturels patrimoniaux également adoptée en 2008.

Figure 27 : La déclaration de Paris sur le Patrimoine comme moteur du développement

Exemple sujet examen : Conservation et valorisation du patrimoine architectural et urbain

Question :

Comprendre, connaître et transmettre le patrimoine culturel, c'est comprendre et connaître la société dans laquelle nous vivons, appréhender les valeurs sur lesquelles elle se construit, et de l'intégrer dans un système de mise en communication patrimoniale. En prenant l'exemple du monument « Gouraya » (monument emblématique de Bejaia et classé en 2015 en tant que patrimoine national), **dites selon vous comment pourra-t-on envisager une valorisation économique et contemporaine de ce monument qui se voit en voie de destruction partielle ? (Max 10 lignes).**

Réponse : (..points)

Une démarche de valorisation de ce monument portera en premier lieu sur **l'appropriation identitaire et la prise de conscience** de sa sauvegarde par les citoyens de Bejaia. Cette appropriation identitaire se lit **dans la reconnaissance des valeurs** du site comme éléments d'une appartenance commune et reconnue. Cette dernière s'exprime au travers une **identification de valeurs plurielles : historique, monumentale, stratégique, d'ancienneté, valeur sociale...**

Ce rapport identitaire sera plus prononcé chez les résidents qui extrapolent cette identification au point de devenir existentielle dans la mesure où elle est partie prenante de leur particularité et participe à définir **leur identité sociale et la construction symbolique de l'unité d'un groupe.**

D'autre part, l'appropriation peut se définir selon les termes d'un rapport affectif au travers **d'une réaction émotionnelle** de tristesse ou d'indignation. Cet affect peut prendre la forme d'une implication morale ou affective dans le devenir du site, particulièrement chez les citoyens de Bejaia.

Ensuite intégrer cette démarche **dans un processus de médiation culturelle et de mise en communication à travers la participation citoyenne :**

-Connaissance : monographie, relevé et étude historiographique, diagnostique

-Projet de conservation : consolidation et réhabilitation

- identification de valeurs anciennes et les transformer en valeurs d'usage nouveau pour une consommation durable et contemporaine de ce monument.

-Marketing patrimonial, publicité, évènementiel, visite guidées, attraction touristique, restitution numérique, réseautage...

- Bibliographie

- LE GOFF Jacques, Histoire et mémoire, Paris, Gallimard, "Folio histoire", éd. 1988 (1ère éd. 1977)
- NORA Pierre, "Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux", in Les Lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1984, pp. XVII-XLII.
- NORA Pierre "L'ère de la commémoration", in Les lieux de mémoire. III. Les France, t. 3, Paris, Gallimard, - 1992, pp. 977-1012.
- JOUTARD Philippe, Ces voix qui nous viennent du passé, Paris, Hachette, 1983.
- JEWSIEWICKI Bogumil, Pour une anthropologie historique du souvenir, Paris, L'Harmattan, 1987
- JEWSIEWICKI Bogumil, Récits de vie et mémoires : vers une anthropologie historique du souvenir, Québec/Paris, Safi/L'Harmattan, 1985.
- HALBWACHS Maurice,
- Les cadres sociaux de la mémoire, Paris, Albin Michel, 1994 (1ère éd. 1925).
 - La mémoire collective, Paris, PUF, 1968 (1ère éd. 1950, posthume).
- LEPETIT Bernard, "Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle", Genèses, no 13, Automne 1993, pp. 118-138.
- Oulebsir Nabila, Les usages du patrimoine, MSH, Paris, 2004.
- Actes "Colloque "Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser", Poitiers-Châtelleraut, **Guy Di Méo** France (2007)"
- Lamy Yvon, Introduction in L'alchimie du patrimoine : Discours et, politique, op. cité p16
- Chantal Somm : «Ethnologie du patrimoine : Pour une ethnologie du présent » in « L 'ARA » n°43 p21, 1998.
- Charte sur la conservation du patrimoine numérique, adoptée le 17 octobre 2003 lors de la 32e conférence générale de l'UNESCO, article n° 01.
- Y. BOYER, Professeur de SES, Lycée B. Palissy, 47000 AGEN
- Gillis John R., "Memory and identity: the history of a relationship" in Gillis John R. The politics of national identity. Princeton University Press, 1994, p.3.
- Pierre Nora, Actes : Patrimoine et société contemporaine, Patrimoine et mémoire, 1987
- Maurice Halbwachs, mémoires collectives et mémoires individuelles, éditions Albin Michel, 1997
- Dan Sperber, « Cognition, mémoire et culture : l'individuel sous influence du collectif » In La Recherche, 344, juillet août 2001, pp. 32-35
- Actes des entretiens du patrimoine, 6, 7, 8 Janvier 1997, Paris, Fayard/Editions du Patrimoine 1998, p16

Examen Matière d'appui 1

« Conservation et valorisation du patrimoine bâti architectural et urbain »

Responsable de la matière : Dr. OUARET LADJOUZE Manel

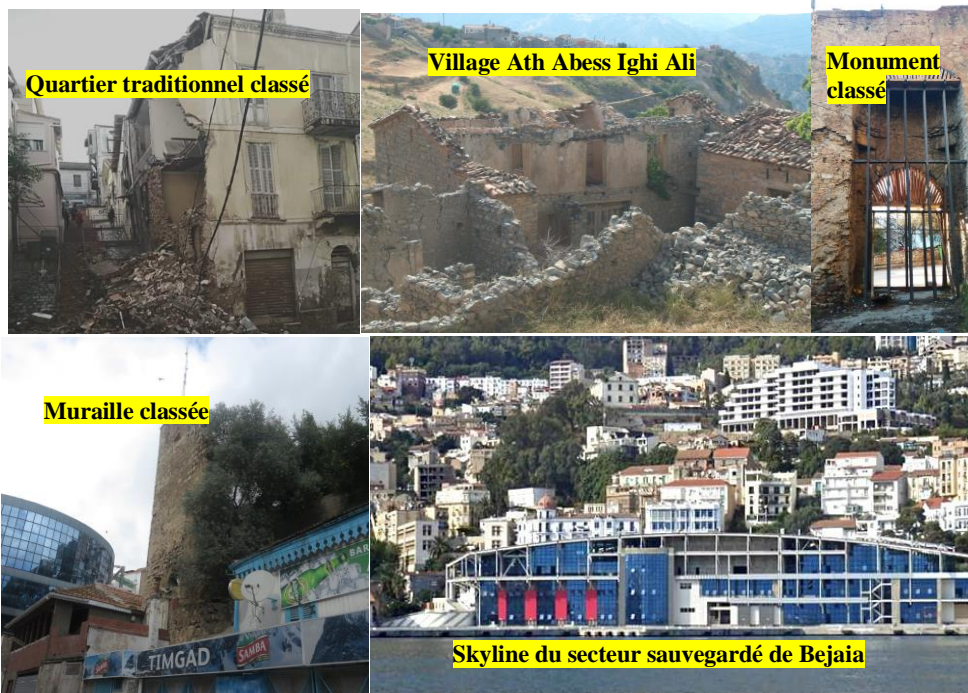
Questions (Dissertation 08pts + questions ciblées 12pts)

- A partir de quelques photos du patrimoine culturel de Bejaia (monumental, classé, traditionnel) et qui illustrent leur état actuel, rédigez un développement qui explique en première partie les causes de cet état (**08 pts**), puis les arguments en faveur de la valorisation patrimoniale, en identifiants :

- Quels outils pour associer les populations à la gestion et au développement de ce patrimoine. (**04 pts**)

- Quels indicateurs sont nécessaires pour faciliter la participation des populations ? (**04 pts**)

N'oubliez pas de mentionner les acteurs et les solutions envisagées pour chaque option et concluez sur le fait que ce patrimoine peut-être une source de rentabilité économique. (**04 pts**)



N.B : documentation autorisée.

Bon courage

Exemple d'exercice de TD.**Tableau de périodisation de l'objet (Détail) architectural**

1-La localisation	A- Wilaya : Daïra Commune			
	B- Nom du bien			
	C- Accès : (Sur carte aérienne)			
	D-Champ de visibilité (Sur carte aérienne).			
2- Données juridiques	A-Propriétaire			
	B- Fonction (ancienne/Actuelle)			
	c-Nature du bien			
3- Identification	A-Description et inventaire		<u>-Organisation spatiale</u> <u>-Eléments de décors</u> <u>-Eléments de structure</u>	
	B-Architecte concepteur (ou artiste)			
4. Documentation iconographique avec légende	(Photographies anciennes, cartes postales, peintures, photographies personnelles, croquis...)			
5. Dossier stratigraphique	5. 1 Plans		(Situation, masse, niveaux)	
	5.2 Façades et coupes			
6. Historique (avec références)	250mots			
7. Bibliographie				
8. Etat de conservation (Photographies de façades et détails des dégradations + diagnostic	Très bon état	Bon état	Mauvais état	Autres
9 Modifications	a. état initial			

<i>(avec plans et/ détails /Photos)</i>	
<i>10. Proposition de projet</i>	<i>b. état actuel</i> <i>A définir ultérieurement</i>

TD N° 02

Introduction : reconstitution de la mémoire d'un lieu

Un Lieu est un concept fondamental de la géographie, il dépend des choses, les choses en dépendent, sa logique est engendrée par un processus qui dans le temps (historique) et l'espace (géographique) développe une interaction entre la société et son environnement,

La société perçoit ce lieu en fonction de l'usage qu'elle en fait et elle l'utilise en fonction de la perception qu'elle en a.

Un objet devient lieu de mémoire quand il échappe à l'oubli, par exemple avec la position de plaques commémoratives, et quand une collectivité le réinvestit de ces émotions.

Selon Pierre Nora, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit. » Il peut donc s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, des archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution.

- Définitions sémantiques : Lieu, mémoire, mémoire collective, histoire, Lieu de mémoire....
- La logique du lieu entre identité et identification
- La notion du lieu de mémoire dans le contexte mondial / Algérien
- Historique du lieu : avant et après le colonialisme
- -Problématique
- -Enquête sur terrain
- -Constat
- -Hypothèses
- **Conclusion**

Bibliographie très sélective sur « Mémoire et histoire » en rapport avec le patrimoine

- - LE GOFF Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, "Folio histoire", éd. 1988 (1ère éd. 1977)
- - NORA Pierre,
- - "Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux", in *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984, pp. XVII-XLII.
- - "L'ère de la commémoration", in *Les lieux de mémoire*. III. Les France, t. 3, Paris, Gallimard, - 1992, pp. 977-1012.
- - JOUTARD Philippe, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983.
- - JEWSIEWICKI Bogumil,
- - *Pour une anthropologie historique du souvenir*, Paris, L'Harmattan, 1987
- - *Récits de vie et mémoires : vers une anthropologie historique du souvenir*, Québec/Paris, Safi/L'Harmattan, 1985.

Annexes

- - HALBWACHS Maurice,
- - *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994 (1ère éd. 1925).
- - *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968 (1ère éd. 1950, posthume).
- - LEPETIT Bernard, "Architecture, géographie, histoire : usages de l'échelle", *Genèses*, no 13, Automne 1993, pp. 118-138.
- - Oulebsir Nabila, *Les usages du patrimoine*, MSH, Paris, 2004.